

REUNION ANNUELLE CONJOINTE VILLE-CPAS

Séance du 07 octobre 2025

La séance est ouverte à 18h13.

Présidence:

M. V. Maillen

Bourgmestre faisant fonction:

Mme Ch. Bazelaire

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Deom, S. Scailquin

MM. T. Auspert, P-Y. Dupuis, B. Malisoux

Présidente du CPAS:

Mme D. Klein

Conseillères et Conseillers communaux:

Mmes F. Collard, V. Delvaux, I. Hambenne-Beudels, C. Neveu, M. Pennewaert;
MM. Y. Eeckhout, F. Etienne, D. Fiévet, C. Laloux, F. Mencaccini, M. Pira, B. Sohler
(Les Engagés)

Mme C. Absil, M. L. Gennart (MR)

M. Ph. Noël, Chef de groupe Ecolo

Mme P. Grandchamps, M. Hallet, C. Halut, S. Linsmeau, C. Quintero Pacanchique

M. F. Martin, Chef de groupe PS

Mmes M. Chenoy, E. Tillieux

MM. F. Seumois, K. Tory

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB

Mme V. Léonard

M. A. Simon

Conseillère et Conseillers de l'Action sociale:

Mmes A. Galloy, G. Generet; M. E. Loriaux, P. Piron, A. Redzepi (Les Engagés)

Mme D. Blouard, M. X. Gérard (MR)

Mme A. Bernard, M. E. Cleda (Ecolo)

Mme K. Karler, M. R. Galante (PS)

M. S. Pierrard (PTB)

Secrétaires:

M. B. Falise, Directeur général adjoint

M. A. Sorée, Directeur général du CPAS

Excusées et excusés:

M. M. Prévot, Bourgmestre empêché

MM. C. Capelle, J. Lemoine, Echevins

Mme L. Leprince, Directrice générale

Mmes G. Lazon, C. Crèvecoeur, Conseillères communales Les Engagés

MM. L. Demarteau, F. Delahaut, Conseillers communaux MR

Mmes C. Geudvert et G. Grovonius, Conseillères communales PS

Mme F. Jacquet, Conseillère communale PTB

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE	3
1. Rapport annuel des synergies et collaborations Ville-CPAS	3
2. Prévention des assuétudes: présentation de M. Leonardo Di Bari, Directeur de l'ASBL Phenix	53
3. Violences intrafamiliales	72

Séance publique

DIRECTION GENERALE

1. Rapport annuel des synergies et collaborations Ville-CPAS

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci de rejoindre votre place.

Bonsoir à toutes et à tous.

Nous allons commencer la réunion annuelle conjointe Ville-CPAS.

Je dois tout d'abord commencer par excuser Laurence Leprince, Christophe Capelle, Geneviève Lazaron, Loïc Demarteau, François Delahaut, Farah Jaquet, je pense qu'elle ne vient pas, on est d'accord ? Et je pense aussi Julien Lemoine.

Est-ce que quelqu'un d'autre doit être excusé ? Eliane Tillieux est peut-être toujours au Parlement ?

Mme M. Chenoy, Conseillère communale PS:

Oui, donc Eliane Tillieux arrivera un petit peu plus tard et sinon au niveau des excusés...

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

François Seumois.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Il vient aussi après ?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Non, il est excusé.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Ah, il est excusé, ok. Madame Crèvecoeur

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Qui a demandé ? Monsieur Noël, je vous en prie.

M. Ph Noël, Chef de groupe Ecolo:

Simplement pour signaler que Madame Grandchamps arrivera avec un peu de retard.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Je dois excuser Madame Geudvert aussi.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Madame Geudvert, absente ou en retard ? Absente. Merci.

Du côté des Engagés, c'est bon ? Tout le monde ? Ok.

Donc je vais commencer par vous donner quelques informations de service, notamment pour les membres du Conseil de l'Action sociale, qui sont à ma gauche, à qui je souhaite encore la bienvenue, évidemment, aujourd'hui.

Les micros mis à votre disposition sont nominatifs et reliés au système vidéo, ils ont été configurés en fonction du plan de la salle. Donc il vous est demandé de ne pas modifier cette configuration et de vous installer là où votre mominette a été placée. Le mouvement des caméras est lié à la prise de parole. Merci donc de bien veiller à éteindre votre micro quand vous avez fini de parler. Lors de la prise de parole, veuillez aussi à ne pas placer votre PC ou votre téléphone entre vous et le micro parce qu'en fait cela fait du larsen.

En fin de cette réunion, la Cellule Conseil passera à vous faire signer la feuille des présences, à la fois pour la ville ainsi que pour le CPAS.

Néanmoins, si vous quittez la séance avant la fin, je vous invite à venir signer la feuille des présences auprès des agents de la Cellule Conseil qui sont là à ma droite.

Donc voilà, mes petites informations sont terminées, on va pouvoir commencer l'ordre du jour.

Donc il y a le rapport annuel des synergies et collaborations.

Ah oui, Monsieur Prévot arrivera en retard. Oui c'est vrai que je n'ai même pas vu qu'il n'était pas là, ce n'est pas normal.

Donc le rapport annuel des synergies et collaborations Ville-CPAS pour l'année 2024.

Je passe avec grand plaisir la parole à Madame la Présidente du CPAS, Dorothee Klein.

Mme D. Klein, Présidente du CPAS:

Merci Monsieur le Président.

Bonjour à tous et tous, membres du Collège, du Conseil communal et nous avons le plaisir d'accueillir le Conseil de l'Action Sociale, qui est au grand complet. Merci pour votre présence.

Donc comme vous le savez, vous avez reçu le lundi 29 septembre, le rapport des synergies, donc qui porte sur l'année 2024, un rapport des synergies qui est écrit par les administrations de la Ville et du CPAS.

Dans un contexte où les défis sociaux et budgétaires sont importants, la nécessité d'une collaboration renforcée entre les entités publiques est de plus en plus primordiale.

Ce rapport, qui vous est présenté, porte sur l'exercice 2024. Il vise à vous présenter les synergies existantes et potentielles entre la Ville et son CPAS: collaboration au niveau des cantines scolaires, vous savez que le CPAS bénéficie d'une cuisine centrale qui distribue les repas dans nos écoles communales, mais aussi mise à disposition d'articles 60 dans les services de la Ville; des synergies que vous avez retrouvées dans le rapport, qui ne datent pas d'hier, mais qui sont régulièrement revues et adaptées.

L'objectif est de démontrer comment une meilleure coordination et un partage des ressources peuvent optimiser l'efficacité des services offerts aux citoyens et citoyennes et améliorer leur qualité de vie.

Le rapport des synergies Ville-CPAS exercice 2024 est très complet puisque vous avez vu qu'il porte sur 62 pages très denses et il y a en fait trois grands chapitres, comme le prévoit le cadre légal, à savoir:

- un tableau de bord et l'état de réalisation des synergies,
- une liste reprenant les marchés publics conjoints,
- et finalement les collaborations Ville-CPAS,

car au-delà des synergies définies par le cadre juridique la Ville et le CPAS construisent également un grand nombre de collaborations étroites pour atteindre leur objectif de service au public en matière sociale.

Alors, lundi dernier, les services Ville-CPAS ont fait une présentation lors de ma Commission conjointe, où vous étiez déjà très nombreux à y participer, et je vous remercie pour votre présence, qui témoigne d'un intérêt, et donc avaient fait une présentation en trois temps.

Les concertations, vous vous rappelez, il s'agit de tout ce qui concerne, par exemple, le groupe liaison-voisinage, où il y a des réunions régulières et beaucoup d'échanges de mails entre les différents services de la Ville et le CPAS dès qu'il y a un problème, conflit de voisinage, des rouspétances des voisins. Et aussi par exemple le groupe liaison-logement. On a eu l'occasion aussi de parler des situations de violence intrafamiliale et aussi de la maison, de l'habitat et les problèmes de logement.

En ce qui concerne le deuxième point, qui a été présenté à la Commission conjointe, vous avez noté qu'il s'agit du troisième point de notre ordre du jour, puisque vous vous souvenez, voici quelques années, la thématique de ce Conseil conjoint portait sur les violences de genre et il avait alors été décidé de faire annuellement un petit point sur la question.

Alors on parlera donc aujourd'hui des synergies 2024. Même si je n'étais pas encore directement à la manœuvre à cette époque, permettez-moi d'exprimer ma gratitude à l'ensemble des services des deux institutions, les comités de direction et toutes celles et ceux qui ont œuvré au quotidien pour rendre cela possible. Je tiens aussi à remercier chaque Conseiller et chaque Conseillère de l'Action sociale d'hier et d'aujourd'hui, votre confiance et votre investissement contribuent à assurer un soutien efficace à nos concitoyens et concitoyennes les plus fragiles. Merci aussi aux Conseillers et Conseillères communales d'hier, dont je faisais partie, et aujourd'hui pour l'intérêt porté à notre politique sociale.

Présentée au Conseil communal le 02 décembre dernier, la Déclaration de politique communale a rappelé l'objectif de tout ce travail social, à savoir les indispensables solidarité et générosité à l'égard des plus démunis, alors je cite: "Pour Namur, ses habitants et ses habitantes, nous souhaitons un territoire reliant qui accompagne et soutient les plus fragiles, favorise l'inclusion et l'accès au logement et la lutte contre les discriminations". C'est notre travail de tous les jours. J'entends le poursuivre avec volontarisme et avec l'ensemble des intervenantes et des intervenants.

Je vous remercie déjà pour votre attention et reste évidemment disponible pour vos questions ainsi que notre Directeur général de l'Action sociale.

Merci.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Excusez-moi, j'étais distrait. Vous avez la parole. Pardon. J'étais vraiment distrait. Donc, le point 2, c'est la prévention des assuétudes et... quoi ? J'étais vraiment distrait. Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Si vous voulez bien qu'on débattenne de synergies, Monsieur le Président, j'en serais ravi.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

J'ai fait ma petite floche du jour, c'est fait, normalement il n'y en aura plus. Donc je vous passe la parole avec grand plaisir, Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Je pensais que la démocratie était vraiment tombée ce soir.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Non, non, vous savez bien que ce n'est pas mon genre.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Monsieur le Président,

Pour la facilité des débats, sauf à vouloir prendre votre place, ce qui n'est pas mon cas, même si vous me le proposez, je le ferai volontiers.

Est-ce qu'on pourrait concevoir, j'imagine pour les autres groupes aussi, qu'il y ait une circulation des prises de parole par groupe ou bien est-ce que vous allez enregistrer, parce que finalement, on a préparé, comme j'imagine, d'autres groupes, une prise de parole concertée.

Est-ce que ça vous dérange qu'on puisse fonctionner comme cela? D'abord, j'introduirai ensuite mes collègues du CPAS, ou bien est-ce que vous voulez respecter les prises de parole qui sont faites à main levée ? Je suis très heureux,

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Monsieur Martin, je suis très heureux de dire OK à votre requête.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Je vous en remercie.

Donc, si vous le permettez, je prendrai la parole et puis je passerai la parole à Madame Christelle Karler et ensuite Roberto Galante pour notre groupe, si vous le permettez.

Je voudrais tout d'abord remercier Madame la Présidente pour la Commission qui s'est tenue, si je n'étais pas là personnellement, j'ai naturellement eu un retour d'une personne qui était présente.

Je tiens à remercier également le Directeur général du CPAS, puisque une fois n'est pas coutume, c'est une fois par an, et donc c'est un plaisir de pouvoir l'avoir, et à travers lui, naturellement, l'ensemble de l'équipe du CPAS – et je commencerai par là – qui malheureusement n'est pas épargné par les coups de massue qu'il reçoit sur la tête et avec lui l'ensemble de l'équipe depuis cette dernière semaine, dernier mois.

Je voulais naturellement remercier chacune et chacun pour leur présence. J'aurais l'occasion de remercier aussi les autres travailleurs.

Le rapport qui est présenté ce soir, d'abord, est fait dans le cadre d'une réunion conjointe qui, généralement, est suivie d'un Conseil communal et avec lequel on peut naturellement mettre des points des débats. J'avais d'ailleurs, en ce sens, comme on avait l'occasion de le faire dans les années précédentes, déposé une motion concernant le CPAS, mais on devra la reporter puisqu'aujourd'hui, en effet, il n'y a pas de Conseil communal. On aurait pu prendre de l'avance sur les points importants qu'on a à l'ordre du jour de la semaine prochaine, mais on ne le fera pas. Donc la motion sera reportée. Mais les débats que nous aurons aujourd'hui naturellement portent sur les inquiétudes qu'on peut avoir au sujet des CPAS et de l'Action sociale naturellement plus largement.

Je voulais aussi m'inquiéter, en tout cas vous questionner par rapport à cette dernière mouture puisque le Ministre a décidé que le rapport des synergies serait enterré, donc il n'y aura plus de rapport des synergies, c'est une volonté de simplification administrative. Je ne vais pas moi-même critiquer la simplification administrative, je pense en effet qu'on en demande beaucoup et parfois trop et donc je pense en tout cas que la simplification doit être naturellement acceptée et surtout saluée.

Cela étant, ce qui m'inquiète, c'est que ces réunions annuelles que nous tenons n'existent plus et donc cela je ne le souhaite pas. Je pense en effet que cette réunion conjointe, avec le rapport qui était la pièce principale, qui faisait sens par rapport à cette réunion annuelle, ne sera plus demain. Cela étant, le Code de la Démocratie locale et la Loi organique d'ailleurs permettent, comme vous le savez – si vous ne le savez pas, je vous le dis – de nous réunir quand nous le souhaitons. Je pense qu'annuellement, ce n'est pas un luxe que de pouvoir nous rencontrer tous ensemble pour faire le point sur une politique qui nous apparaît importante, qui est la politique sociale, que vous avez d'ailleurs déterminée vous-même comme prioritaire dans votre Déclaration de Politique Communale. Ma demande, la demande de notre groupe à l'avenir, c'est qu'une réunion en tout cas annuelle puisse continuer à se tenir. Retenez cette demande, j'imagine qu'elle sera partagée par d'autres collègues autour de cette table.

Permettez-moi aussi, à l'entame de ce débat, de pouvoir m'interroger sur les thématiques que vous avez portées à l'ordre du jour, bien qu'elles soient naturellement intéressantes et qu'elles soient essentielles au niveau de notre paysage, de notre territoire namurois. Je suis particulièrement étonné de ne pas vous avoir entendu, Madame la Présidente, dans un exercice de présentation de votre politique sociale locale, dans la mesure où c'est en effet quelque chose qui est sollicité, tant par la Loi organique que le Code de la Démocratie locale dans cette première réunion, et surtout dans l'exercice d'une première réunion en début de législature.

Je pense qu'on aurait pu vous entendre sur vos lignes directrices et on aurait pu également avoir un deuxième sujet, qui est aussi important, puisqu'il figure dans le rapport qui nous est soumis ce soir, c'est un rapport sur les profils, ou en tout cas, les matières de recoupement entre le PST communal et le PST du CPAS. Alors en tant que Conseil communaux, nous n'avons pas l'opportunité de pouvoir vous entendre par rapport à ce PST. Nous avons naturellement nos collègues, qui ont pu le relayer, mais je pense en effet, puisqu'il l'est inscrit à du jour aujourd'hui, il aurait été heureux de pouvoir croiser justement, finalement, ce qu'il était comme élément marquant, comme action importante, comme priorité dans vos PST. Mon petit doigt me dit que les critiques que nous avons émises, ici même dans le cadre du PST communal, sont aussi reportées au niveau du PST de l'action sociale, puisque les budgets

manquent, les priorités manquent et vous comprendrez, Madame la Présidente, que nous sommes inquiets.

Nous sommes inquiets parce que, autant nous pouvons vous rejoindre sur les priorités qui sont indiquées, il est difficile pour nous de pouvoir vous croire sur parole, considérant le cataclysme qui va se pointer à nous, qui va s'opposer à nos politiques sociales. Donc nous sommes inquiets. Nous aurions aimé vous entendre sur les lignes directrices et surtout comment vous allez faire. Je regarde Madame la grande argentière de la commune, Madame Barzin, qui me regarde avec des yeux compatissants sur les budgets qui vous seront réservés demain parce qu'elle le sait autant que moi, ce sera difficile et encore plus difficile qu'hier. Naturellement, je peux vous croire sur les bonnes volontés et sur votre volonté d'action, mais j'ai tendance à plutôt être méfiant, surtout par rapport au contexte qui se présente à nous. Je pense que cela aurait été un moment rassurant de pouvoir savoir quelles étaient vos priorités et comment vous alliez vous y prendre par rapport aux besoins des Namuroises et Namurois, qui sont sans doute beaucoup plus croissants hier que demain et peut-être déjà de commencer à souligner le nombre de personnes qui, demain, viendront finalement aux portes du CPAS puisqu'ils seront exclus de tout revenu du chômage et donc viendront à la porte du CPAS. Avec cela, et Monsieur le Directeur Général sait de quoi je parle, ce sera des équipes qu'il faudra pouvoir former, recruter, en espérant qu'il y ait des candidats pour le faire, et surtout assurer cette tâche que le Gouvernement fédéral, votre Gouvernement fédéral, MR-Engagés vous a offert comme cadeau, et je dois dire que comme cadeau, si ce n'était pas grave, j'en sourirais et je me demanderais comment vous avez pu accepter cela.

Voilà, je voulais vous livrer ces quelques mots en guise d'introduction qui me permettaient de pouvoir vous dire toute notre inquiétude.

Et puis peut-être deux autres sujets que nous aurions aimé aborder, voire aborder ce soir.

Tout simplement, ce n'est pas une nouveauté, ce sont des sujets qui ont déjà été abordés lors de ces réunions annuelles.

C'est le Profil Local Santé, que la Province est d'ailleurs en train de dessiner, mais surtout l'ISADF, l'Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux.

Cet ISADF, ce bulletin qui nous a été livré il y a quelques semaines d'ici et qui est très inquiétant, très inquiétant à plus d'un titre puisqu'il montre la dégradation sociale, sanitaire de la population namuroise et sur tous les domaines, notamment le logement, notamment les revenus médians, etc. qui doivent nous guider dans nos choix. Peut-être que le débat de ce soir aurait dû être sur ces critères ou en tout cas ces domaines importants. Ma volonté à moi c'est de pouvoir à un moment donné qu'on puisse aller au fond des choses parce que je pense que les choix que vous allez poser – en tout cas, ceux que vous avez déjà démontrés à travers votre PST – ne peuvent faire l'épargne de ces éléments.

Alors, le rapport sur les synergies, c'est un document certes technique, mais il raconte une histoire bien plus large que les tableaux, les bilans qui nous sont comptés. Il parle de familles qui peinent à se loger, il parle d'ainés isolés, il parle de travailleurs précaires abandonnés. Derrière chaque ligne de ce rapport, il y a des visages, il y a des choix politiques qui ont rendu possible l'une ou l'autre action, mais il y a aussi des drames, des cas isolés auxquels il faut naturellement pouvoir répondre. Il y a surtout des travailleuses, des travailleurs, des agents sociaux qui sont souvent épuisés, éreintés et parfois agressés, il faut le dire, par rapport aux situations qui se présentent à vous.

Monsieur le Directeur général du CPAS (et Madame la Directrice qui n'est pas là, mais) Monsieur le Directeur général adjoint,

Je voudrais que vous puissiez adresser, en tout cas, au nom de notre groupe, nos plus vifs remerciements à tous ces travailleurs sociaux, qui sont en première ligne, qui sont même en deuxième ligne, qui font un travail remarquable, qui se présentent sous forme de tableau aujourd'hui, mais on ne le cerne pas bien, parce qu'on le sait que derrière ce tableau, il y a des vies professionnelles engagées, et qui se donnent au quotidien, et donc vous leur adressez, si vous le voulez bien nos plus vifs remerciements et surtout tout le courage nécessaire pour affronter les semaines qui vont arriver.

Ce rapport souligne le manque de moyens humains et, à plusieurs reprises, le citerai des exemples – des moyens financiers, et je le soulignerai naturellement à travers mon intervention.

Aujourd'hui, je ne parlerai pas seulement des synergies, je parlerai de l'avenir, des craintes, des manques, des besoins qui ne sont plus rencontrés.

Je parlerai aussi des failles d'un système fédéral et régional qui, faute de moyens, laissera des Namuroises et des Namurois sur le carreau.

Je demanderai à votre majorité, MR-Engagés, miroir des majorités des entités de ce pays, si vous êtes bien conscients de ce choc social qui s'annonce, en espérant que vous n'irez pas jusqu'à vous réfugier dans le déni. Parce que le choc social des 125.000 chômeurs va être cataclysmique. Certains responsables politiques n'en mesurent pas très bien l'étendue d'ailleurs. Les responsables de CPAS sont absolument effarés par rapport aux mesures et surtout au travail qui va s'en suivre.

A cela, il faut ajouter le manque d'assistants sociaux pour accueillir ces personnes, les guider et surtout des moyens qui iront avec. On les promet, mais on ne voit pas encore ces moyens arriver.

Certaines sont en complet décrochage familial, scolaire, de santé, cumulent beaucoup de problèmes, doivent retrouver une discipline de travail. Depuis des mois, nous alertons sur la réforme du chômage voulue par le Gouvernement fédéral. A partir du 1er janvier 2026, des dizaines de milliers de personnes seront exclues des allocations de chômage, après deux ans sans emploi.

A l'échelle de la Ville de Namur – et vous me permettez, Madame la Bourgmestre, de vous dire que ce sont des éléments qui seront repris dans la motion de la semaine prochaine, dont on ne fera pas lecture, mais qui ont du sens aujourd'hui – à l'échelle namuroise, on estime le compte à 1.051 nouveaux bénéficiaires, 157 cohabitants, 497 isolés, 397 avec charge de famille, plus d'un millier de personnes. Derrière ces chiffres, il y a des vies, derrière ces chiffres, il y a des mères célibataires, des jeunes diplômés sans expérience, des travailleurs âgés fragilisés par des restructurations. Tous demain frapperont à la porte du CPAS et c'est peut-être plus. Que va-t-on leur répondre ? Qu'il n'y a plus de place, plus de temps, plus de moyens. J'espère en tout cas que nous donnerons les moyens à notre CPAS pour pouvoir les accueillir et les accompagner parce que c'est bien au-delà la réalité.

Le CPAS de Namur n'a pas les moyens aujourd'hui de faire face à un tel tsunami social. La compensation annoncée par le Fédéral n'arrivera pas tout de suite. À l'horizon 2030, ce sera de manière exponentielle, bien en deçà des besoins réels. Le cahier des finances locales estime le coût total net pour notre CPAS, et cela fait aussi l'objet de la motion de la semaine prochaine, entre 14 et 16 millions d'euros sur la période de 2026 à 2030 (bis).

A l'échelle des CPAS wallons, les estimations parlent déjà d'un déficit de plus de 50 millions d'euros à leur charge, pour grimper jusqu'à 100 millions en fonction des calculs et des besoins.

Autrement dit, des moyens insuffisants, des retards de traitement, un risque de saturation totale du service public, du premier service public d'aide sociale.

Pour en arriver au cœur du sujet du tableau, il y a dans les premières lignes un élément majeur, encore un cadeau des Gouvernements fédéral et régional qui vous l'offrent, c'est la question des articles 60, 61, le cœur de l'insertion qui est mise à mal aujourd'hui. Le premier signal d'alarme, c'est d'ailleurs les premières lignes du tableau du rapport des synergies.

Il y a une réforme, en effet, qui est annoncée. Ces outils sont pourtant essentiels, parce qu'ils permettent à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver une dignité, une compétence, une perspective. A Namur, comme ailleurs, d'ailleurs, ces contrats sont souvent la dernière marche avant un emploi durable, un vrai tremplin. Mais dès cette année, avant en tout cas 2026, la réforme régionale change radicalement la donne. Les subventions sont globalisées, des forfaits uniformisés, une baisse de visibilité financière, en clair, moins de sécurité, moins de flexibilité. Soyons lucides avec la suppression en plus des emplois "Collignon" et l'arrivée massive de nouveaux demandeurs, le dispositif d'insertion socio-professionnelle sera à bout

de souffle.

Pour revenir aux articles 60, dont vous faites rapport et avec un certain plaisir on le voit le nombre de personnes qui y travaillent, avec cette année 37 nouvelles demandes. Mais la ligne d'en dessous, c'est l'accueil extrascolaire qui est mis à mal. L'accueil extrascolaire qui, aujourd'hui, voit seulement 6 personnes sous contrat article 60, mises à disposition, contre 16 en 2023, donc une baisse de 62% et directement des écoles impactées.

Pourquoi? La question est posée. Est-ce que c'est un manque de moyens déjà ? Est-ce que le signal est déjà donné ? Est-ce que le CPAS n'a plus les moyens aujourd'hui de financer davantage d'articles 60? Je pense que c'est intéressant d'entendre vos réponses.

En tout cas, une chose est sûre, c'est que dans le rapport, on peut voir les conséquences des enfants des familles précaires qui se retrouvent sans encadrement et des familles tout simplement, avec un personnel sous-qualifié, surchargé. Est-ce que c'est cela, votre idée de l'égalité des chances, aujourd'hui à Namur ? La question est déjà posée.

Plus loin dans votre rapport, on parle également du transfert du DUS (Dispositif d'Urgence Sociale), vers l'abri de nuit du CPAS. On sait naturellement, Madame la Présidente, tout ce qu'on attend de vous, tout ce qu'on attend de nous par rapport à cette urgence sociale et surtout l'abri de nuit et l'avenir. A l'aube de l'hiver, nous sommes inquiets par rapport, justement, à ce que nous avons pu mesurer comme impact négatif lors de l'hiver précédent.

Est-ce qu'aujourd'hui, vous avez enfin des réponses à nous donner sur la gestion de l'abri de nuit et sur les perspectives de l'abri de nuit ou sur la transformation finalement de vos idées vers quelque chose de plus structurel ? On peut l'espérer. Mais en tout cas, la question reste pendante. Autant dans le rapport, nous pouvons voir l'efficacité de ce transfert aujourd'hui qui a été envoyé vers le CPAS. Une grande question demeure: est-ce que ce n'est pas un cadeau empoisonné qui a été fait au CPAS, puisque le transfert qui a été opéré a été fait sous des cieux meilleurs. Quid de demain ? Est-ce que nous serons capables de pouvoir financer un dispositif d'urgence ? Telle est la question, sans doute essentielle.

Dans votre rapport, on parle également d'un plan d'intervention psychosocial, un plan d'urgence qui n'a pas été activé en 2024. On peut voir que la question s'est posée en 2025, mais là on peut aller un peu plus loin: savoir si finalement ce dispositif peut être maintenu et surtout dispose-t-il de moyens nécessaires pour être activés, notamment dans les épreuves que nous avons dû traverser, dans le cadre des inondations ou dans le cadre de plans d'urgence suite à, par exemple, l'incendie d'une entreprise que nous avons connue l'année dernière ?

On remarque également Proxidem, qui est un service crucial pour les personnes atteintes de démence et leurs aidants, un service essentiel. Mais là aussi, je reviens à mon introduction, manque d'effectifs étant sous-effectifs chroniques, puisqu'on voit qu'en 2024, il y a cinq mois d'activité seulement à cause d'absence et de suspension. Est-ce que vous allez pouvoir donner les moyens nécessaires à ce service pour pouvoir enfin être opérationnel?

Ensuite, si vous le permettez, Madame la Présidente, j'évoquerai avec vous plusieurs exemples sont rentrés dans les détails, mais la question qui est essentielle et pour laquelle vous allez me voir venir, c'est la question du logement.

Dans le rapport qui nous est proposé ce soir, il y a pas mal de services. On peut saluer derrière eux, l'ensemble des personnes qui sont derrière ces services, je parlerai naturellement de groupe Liaison Logement. On peut également parler de la Maison de l'Habitat, qui a été un des projets qui a été impulsé sous l'ancienne législature, qui tourne aujourd'hui et qui montre s'il le fallait, si on en doutait encore, toute l'importance de la prise en charge des personnes qui sont demandeuses, avec plus de 1.000 personnes suivies, par exemple.

Ce qui était le plus inquiétant, quand qu'on rentre dans le détail du rapport, c'est les permanences expulsions. Permanences expulsions avec une phrase qui me perturbe, c'est qu'il n'y a aujourd'hui plus aucun relais effectué par la Ville pour le CPAS, suite à des changements internes. Est-ce que c'est une rupture voulue, suite à un manque de moyens ou en tout cas de concertation ? Mais je voudrais être rassuré sur votre potentialité à répondre à ces expulsions. Vous allez me dire que ce n'est pas possible et je vous croirais, puisque si à chaque expulsion, on avait une solution... Mais je vous rappelle quand même que la loi nous

oblige à mettre en place un suivi et surtout les préventions des expulsions, puisque quand on est dans l'expulsion, c'est qu'il y a déjà en soi un échec et donc, naturellement, que pour les prévenir et pour maintenir au logement, il faut mettre en place des dispositifs.

Au niveau de l'action logement, on peut en tout cas se demander si la plateforme en se réunissant une seule fois sur l'année est assez efficace. En tout cas, le rapport pointe que la plateforme s'est réunie le 27 novembre 2024, une seule fois, est-ce que pour un enjeu majeur tel que le logement, est-ce que c'est une blague ou bien est-ce que c'est sans doute les élections qui vous ont préoccupé plus que davantage ? Clairement, la plateforme logement est un outil important qui permet de réunir tous les acteurs. J'espère et je voudrais vous entendre, être rassuré ce soir sur le fait que cette plateforme sera réunie et réunira naturellement toutes celles et ceux qui feront votre politique du logement demain, parce que c'est un pilier, un domaine sur lequel nous serons intransigeants.

Vous avez vous-même voulu le décrire dans votre Déclaration de Politique du Logement que nous avons votée lors du dernier Conseil.

La Maison de vie communautaire est également mise à mal, non pas par le travail qu'elle fournit, mais par le signe aujourd'hui d'un taux d'occupation de près de 95%, avec une offre de logement insuffisante face à la demande. La Maison de vie communautaire, qui prouve s'il le fallait encore, la problématique du logement et des familles précarisées.

Si vous me permettez de terminer avec le comité stratégique de fin du sans-chez-soi. D'autres de mes collègues viendront plus en détail sur cette stratégie importante, qui doit être tout sauf une stratégie, qui est un objectif que, je rappelle, nous nous sommes engagés à faire. N'étant pas à la manœuvre dans la minorité mais vous tendant la main, c'est avec plaisir que nous prendrons toutes les mesures avec vous pour tendre vers la fin du sans-abrisme.

Ce comité stratégique a fait une première bonne démarche, c'est le dénombrement. Mais que fait-on après ? C'est une question qui vous est naturellement adressée.

Vous avez vous-même parlé, Madame la Présidente, tout à l'heure, de la question de l'outil qui a été développé, de la cuisine centrale. En effet, c'est un bel outil, un succès qu'il faut saluer, mais un succès qui pourrait davantage être exploité. Alors, il y a peut-être une exploitation qui pourrait amener un peu de sourire à Madame Barzin, si l'outil pouvait être exploiter et voire apporter un service à des collectivités, qui paieraient contre ce service, pourquoi pas ? Puisque le plan Oxygène nous demande, Madame Barzin, d'être rentables, des services rentables. Donc voilà un outil qui pourrait apporter de la rentabilité à la Ville de Namur. J'espère en tout cas que les responsables régionaux nous écoutent pour dire qu'à Namur, on fait des propositions de rentabilité. Vous aurez compris derrière mes mots toute la dérision de mon expression, mais pourtant, c'est ce qui est dans la convention oxygène qui nous est proposé.

Mais il y a aussi derrière cette cuisine centrale, Madame la Présidente, la souffrance de ne pas pouvoir relever un défi sanitaire important pour l'ensemble de nos enfants. Vous savez que c'était pour nous un sujet important de pouvoir, à un moment donné, proposer, sinon en repas, une soupe aux plus petits d'entre eux. Je ne parle pas de la population précarisée, je parle ici de tous les enfants parce que c'est une politique sanitaire sans doute ambitieuse que nous devons peut-être relever. Je vous demande de ne pas l'écarter d'un revers de la main. Vous allez sans doute me dire que tout cela est coûteux, qu'on n'a pas les moyens, etc. Mais je vous demande d'y réfléchir. Votre budget n'est pas encore ficelé, je vous demande vraiment d'y réfléchir. Pourquoi ne pas pouvoir offrir en tout cas un bol de soupe à nos plus petits ? Je ne parle même pas de toutes les classes, je ne parle pas de tous les enfants mais aux plus petits d'entre eux, qui permettraient d'avoir une ligne sanitaire et de l'ambition pour nos enfants à Namur. Avec un tel outil, je pense très sincèrement que nous pourrions y arriver à moindre coût. Mais en tout cas, je vous demande d'y réfléchir.

Je vais m'arrêter sur ces exemples, laissant aussi à mes collègues l'opportunité de pouvoir développer d'autres éléments.

Je vais juste terminer, si vous me permettez, avec cette équation impossible, Madame la Présidente, de poser la question: que demande-t-on aujourd'hui à la Ville et directement au CPAS ? De faire toujours plus, toujours mieux, mais avec beaucoup moins, de répondre à un

besoin croissant avec des équipes en sous-effectifs (ne rêvons pas, nous n'aurons pas les moyens de pouvoir doter Monsieur Sorée de tous les effectifs dont il a besoin pour assurer ses missions), d'assurer un transfert de compétences sans compensation réelle. Je rappelle, et cela fait partie aussi de la motion, que le Fédéral nous envoie une patate chaude, mais le Fédéral ne couvre que 70% par exemple du revenu d'intégration sociale et laisse donc à la Ville le restant à pouvoir prendre sur ses deniers propres.

Donc, à Namur, cela signifie quoi ? Cela veut dire qu'en 2026, notre CPAS devra accueillir des centaines de nouvelles demandes de revenu d'intégration sociale, recruter en urgence des dizaines d'assistants sociaux, trouver des bâtiments supplémentaires, de former des équipes, du personnel, tout cela sans plan clair, sans budget, en tout cas sûr, sans calendrier crédible.

Les directeurs du CPAS, et sans doute notre Directeur qui sait de quoi je parle en étant lui-même un des référents, des Directeurs du CPAS de Wallonie, parle d'un tsunami social et ils n'exagèrent pas. C'est une vague qui s'avance silencieuse, implacable et qui menace de submerger nos institutions locales.

Pour conclure, Madame la Bourgmestre, Chers Collègues, je ne viens pas ici pour critiquer par principe, mais pour vous alerter de notre devoir. Parce qu'en vérité, derrière chaque ligne budgétaire, il y aura un visage qu'il ne faut pas oublier. Celui d'une femme qui ne sait plus comment se chauffer, celui d'un enfant qui est impacté par la famille, par les revenus de la famille, qui n'a jamais décroché un premier emploi. Un plus jeune qui n'a jamais décroché un premier emploi. Un travailleur social qui rentre chez lui lessivé, la boule au ventre, parce qu'il n'a pas pu aider tout le monde.

Le rôle du CPAS n'est sans doute pas celui d'un luxe, mais celui d'être le dernier rempart de la misère. C'est le premier acteur de la solidarité, surtout. A ce titre, nous avons le devoir, ici à Namur, de défendre ses moyens, de protéger ses équipes, mais aussi les équipes de la Ville, qui viennent avec la cohésion sociale, former ce rempart important, pour ne laisser personne sur le côté et sur le bord du chemin.

Aujourd'hui, je vous le dis avec force, le modèle proposé par le MR et Les Engagés à d'autres niveaux de pouvoir, et je n'espère pas ici, dans lequel vous êtes autant auteur que victime, cela ne va pas. La dignité, elle ne se réforme pas, elle se défend.

Je vous remercie pour votre attention et je laisse la parole.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Martin. Juste, je voudrais rappeler au groupe et avec beaucoup, beaucoup de respect, qu'on est là pour le rapport. Donc, soyons concis et ne faisons pas de "politique", c'est plus discuter par rapport au rapport.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Monsieur le Président,

Est-ce que je dois vous donner les pages de tous les exemples que je viens d'évoquer ?

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Non, je n'en ai pas besoin, je les connais.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Je peux refaire l'exercice en vous citant les pages du rapport que j'ai citées à travers mon intervention. Je veux juste le rappeler. Vous n'allez pas nous en vouloir, Monsieur le Président...

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je n'en veux à personne.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

...de douter de la capacité de la Ville et du CPAS de pouvoir justement mettre en place ces politiques. et de rendre attentif la majorité par rapport aux défis qui s'annoncent à nous.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je pense que nous ne sommes quand même pas aveugles, moi je n'ai pas d'avis personnel à donner personnel mais je pense que personne n'est aveugle. Donc je pense qu'aujourd'hui – surtout qu'il y a encore des points à instruire la semaine prochaine par rapport au CPAS – je veux juste le rappeler et j'ai commencé avec beaucoup de respect, en disant au groupe que chacun s'en tienne à la partie rapport. Voilà, c'est tout.

Je passe évidemment la parole à Madame Karler.

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

Alors je vais laisser mon collègue Roberto Galante prendre la parole juste avant moi, je vous remercie.

M. R. Galante, Conseiller de l'Action sociale PS:

Monsieur le Président,

Madame la Bourgmestre faisant fonction,

Mesdames Messieurs les membres du Collège,

Monsieur le Directeur général du CPAS,

Monsieur le Directeur adjoint,

Vous ne m'entendez pas ?

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Si on vous entend mais c'est votre ordinateur qui est à côté du micro et cela fait du larsen, je sais que c'est embêtant mais...

M. R. Galante, conseiller de l'Action sociale PS:

D'accord.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je suis désolé, les téléphones, quand vous allumez votre micro, les téléphones et les ordi, il faut faire attention sinon vous l'entendez et c'est un peu désagréable.

M. R. Galante, Conseiller de l'Action sociale PS:

Je vous remercie de m'accorder votre attention pour cette première intervention politique dans ce cénacle de la démocratie locale namuroise.

Mon expérience en tant que Conseiller de l'Action sociale est pour moi source de grands intérêts et d'implications. Le Conseiller du CPAS est au service du citoyen et plus particulièrement au service de ceux qui n'ont pas la trajectoire de vie la plus confortable. Ma présence dans les instances du CPAS m'a fait rencontrer des travailleurs et travailleuses de première ligne, tant assistants sociaux qu'agents de soutien et d'insertion socio-professionnelle. Je leur adresse ici mon profond respect pour le professionnalisme et la qualité de l'engagement qu'ils et qu'elles déploient au quotidien.

J'ai aussi été confronté aux structures politiques et aux grands enjeux du début de mandature, tels que le PST, les lignes directrices, la problématique du sans-abrisme et le dénombrement des mal-logés. Le PST, donc le Plan Stratégique Transversal qui prévoit un ensemble d'objectifs opérationnels mesurables, devrait harmoniser donc, via des synergies, les efforts et les moyens, entre Ville et Centre Public d'Action Sociale.

J'ai été confronté à la présentation des lignes directrices concoctées par l'administration et la présidence de notre CPAS. Ces lignes directrices prévoient notamment de nouvelles règles d'attribution, respectées à Namur, pour les revenus d'intégration. Ces règles ont été rendues encore plus sévères et souvent au détriment des citoyens en demande et j'y reviendrai.

Dans le cadre des synergies Ville-CPAS, qui est une des préoccupations du Conseil conjoint de ce jour, j'attire l'attention de chacun sur la nécessité absolue d'accroître le soutien de la Ville en termes de transfert de personnel de première ligne, ainsi que de moyens techniques et financiers supplémentaires.

Nous le savons tous, dès le début de 2026, la réforme du chômage aura de graves conséquences et nos services sociaux à Jambes seront submergés. Ils vont devoir faire face à une onde de choc cataclysmique. La qualité de l'accompagnement est mise en péril, ainsi que le bien-être des travailleurs. A Namur, un très grand nombre de personnes seront radiées. Il est indispensable de renforcer les équipes, que j'ai félicitées en mon début d'intervention. Si nous voulons tenter de maintenir le travail tellement précieux qu'est la rencontre individuelle, personnalisée, il faudra renforcer tous les effectifs.

Je souhaite rester dans la thématique de ce jour en évoquant, au niveau de la santé mentale, le stress ressenti par cette nouvelle population qui frappera bientôt à nos portes. Ce stress engendra des paniques et même peut-être des paroles et des attitudes violentes. La thématique de la santé mentale et de la violence intrafamiliale, proposée ce jour au Conseil conjoint, est importante et je suis content qu'elle soit abordée. Elle est particulièrement d'à-propos en cette semaine de la santé mentale, organisée par le CRéSaM.

Je vais évoquer ce qui peut se passer dans une famille avec enfant vivant dans la précarité lorsqu'une violence financière est exercée sur elle. C'est une situation qui suscite de vives préoccupations au sein de notre communauté. Elle concerne spécifiquement et directement les familles avec enfants, bénéficiaires de revenus d'intégration, octroyés par le CPAS.

Vous devez savoir que les lignes directrices qui installent le cadre strict et les règles particulières des attributions du revenu d'intégration ont été récemment modifiées, en les rendant plus sévères en tout début de mandature. L'administration, suivie par les Conseillers de la majorité et les Conseillers de l'Action sociale, ont désormais pris la décision de cumuler l'intégralité des allocations familiales perçues par un parent ascendant, dans le calcul de l'ensemble des ressources de ménage, ce qui a pour effet direct de réduire significativement le montant du revenu d'intégration susceptible d'être versées aux bénéficiaires. Les allocations familiales pour les enfants les plus pauvres sont amputés via le revenu d'intégration qui est ainsi diminué. C'est intolérable et violent. Il y a des conséquences et des inégalités de traitement. Tenir compte des allocations familiales dans l'ensemble des ressources, bien que légalement permises, mais non imposées au CPAS, est grandement contre-productif et cela soulève plusieurs problèmes majeurs.

Le premier point, son impact ne concerne que les familles les plus précaires, les plus pauvres. La réduction du revenu d'intégration exerce sur ces familles et leurs enfants une pression économique supplémentaire parfois intenable pour soutenir aux besoins fondamentaux de la famille. Est-ce aux plus vulnérables de faire les plus gros efforts économiques ? Non.

Une autre conséquence grave, c'est la mise à mal de l'égalité des enfants. La prise en compte des allocations familiales aboutit à une forte réduction du soutien sociétal et par conséquent, elle pénalise directement l'enfant. Le principe d'égalité des enfants en matière d'allocations familiales, souvent mis en avant par les responsables politiques, un enfant est égal à un autre enfant, est de fait bafoué lorsque cette mesure conduit à mettre l'enfant en difficulté économique.

Pourquoi s'approprier les allocations familiales qui leur sont destinées et pourquoi uniquement pour les pauvres ?

Comme cette mesure n'est que facultative pour le CPAS et que le CPAS de Namur a fait le choix d'intégrer les allocations familiales aux ressources de ménage, les comparaisons de traitement local sont dissemblables. Vous devez savoir que, dans un grand nombre de communes voisines, cette disposition globalisante des allocations n'est pas prise en considération. Elle n'est pas impliquée. Un enfant de Namur est moins favorisé qu'un enfant de la commune d'un côté. Cela, ce n'est pas tolérable. Il faut comprendre que cette mesure a un impact social et psychologique dévastateur sur des familles déjà en grande difficulté. Elle vient intensifier la misère en créant le cercle vicieux de la précarité. Les allocations familiales sont vitales. Les amputer, même directement, signifient moins d'argent pour la nourriture. Cela impacte la croissance et la santé des enfants. Cela touche le budget chauffage, avec des risques sanitaires accrus et la scolarité avec des frais de rentrée, le matériel et les activités extrascolaires. Par cette mesure, il se crée une misère plus aiguë, privant l'enfant, non seulement de l'égalité économique, mais aussi des outils nécessaires à son intégration sociale et à sa réussite future.

Je fais ici une allusion aux frais alimentaires forfaitaires pris en compte dans le calcul des dépenses de ménage. Souvent, un boni est affiché dans le décompte entre ressources et dépenses et cela aboutit à ne pas attribuer la totalité des revenus d'intégration. L'assistance sociale relève tous les frais possibles et au niveau alimentaire, elle applique un forfait. Ce forfait est de 6 euros par jour. Un des critères entrant en ligne de compte pour évaluer s'il existe ou non un excédent dans le budget familial et donc pour l'évaluation du revenu d'intégration, c'est le budget alimentaire. Celui-ci est évalué sur base d'un forfait de 6 euros par jour et par personne. 6 euros pour le déjeuner, le repas du midi et celui du soir. 6 euros seulement pour la journée. Seulement 6 euros par jour pour tous les repas. Je vous invite tous et toutes à faire ce régime. Il faut être honnête, ce n'est pas tenable. Ce forfait doit, depuis longtemps déjà, être vu et réactualisé pour refléter la réalité. Comment se nourrir avec seulement 6 euros par jour pour tous les repas ?

Je continue à parler de la violence en conséquence de la détresse psychologique.

Pour les parents, vivre dans la peur constante de ne pas pouvoir nourrir ou vêtir dignement ses enfants est une source de stress chronique, d'anxiété et de honte profonde. Cet état de détresse psychologique pourrait affecter leur capacité à être pleinement disponibles pour leur enfant, compromettant gravement le climat familial. Les membres les plus faibles du noyau familial subiront incontestablement la violence financière, parfois profondément cachée dans les familles, mais tellement intense pour ses membres au quotidien. Une violence intrafamiliale qui invisibilise les membres de notre communauté. Elle s'insère et questionne sur la qualité de la santé mentale.

Il est scientifiquement reconnu qu'une précarité économique intense et le stress qu'elle génère sont les facteurs de risque majeurs dans le déclenchement ou l'aggravation des tensions et des violences familiales. L'épuisement financier conduit à un épuisement émotionnel. Les petites difficultés du quotidien, aggravées par le manque d'argent, deviennent des conflits majeurs.

En réduisant le filet de sécurité et de revenus d'intégration, la Ville de Namur, à travers son CPAS, augmente sans le vouloir la probabilité de crises familiales graves, pouvant mener à des situations de violences verbales, psychologiques ou physiques au sein des foyers. Ces situations mettent en danger immédiatement les enfants, dont le développement et la sécurité devraient être notre priorité absolue.

Que faire quand on manque de tout ? Faut-il aller voler ?

Dans le cadre des synergies Ville-CPAS à Namur, je me suis posé la question de savoir si cette mesure est pertinente pour Namur. Il est important de rappeler que le revenu d'intégration est un soutien résiduaire. Il vient en tout dernier lieu. Il est majoritairement pris en charge par le Gouvernement fédéral. Pour la Ville de Namur, le Fédéral intervient à concurrence de 70% et parfois même jusqu'à 100% des montants alloués. Ce sera le cas pour les nouveaux arrivants du chômage. Il est résiduaire car dernier rempart sociétal. Après lui, c'est la charité qui s'impose.

L'économie qui résulterait de l'englobement des allocations familiales pour la réduction de l'enveloppe du revenu d'intégration sociale à charge de la Ville est vraiment faible, mais hautement appauvrissante. Mais même si elle représente une économie pour le budget communal, elle n'apporte pas un retour financier majeur en comparaison de l'énorme charge qu'elle fait peser sur les familles les plus vulnérables.

Madame la Bourgmestre et vous tous les Conseillers et Conseillères, je vous demande d'instamment de réévaluer cette politique au sein de notre CPAS, une mesure qui affabule plus encore les plus faibles avec charge de famille.

En renvoyant cette mesure, inscrite récemment dans les lignes directrices du CPAS Ville de Namur, nous pourrions remettre de l'équité en place. Un enfant est égal à un autre enfant. Et nous savons qu'actuellement les enfants des communes voisines sont mieux lotis, mieux soutenus que les nôtres. Nous devons veiller à ce que les décisions locales ne nuisent pas à la jeunesse de notre commune et ne fassent pas peser une charge démesurée sous les épaules des ménages les plus modestes. D'autant qu'au niveau fédéral, la politique visant à éradiquer la pauvreté infantile a encore une fois été annihilée par la suppression des

subventions spécifiques pour les communes et CPAS. Bien des familles seront touchées par les exclusions du chômage et nous en connaissons tous. Certains vont venir frapper à la porte de notre institution. Tous ne rempliront pas les conditions d'attribution. Sommes-nous prêts à les recevoir dans la dignité et les orienter ? Je plaide pour des mesures et des meilleures synergies Ville-CPAS. Cependant, je reste pessimiste, car beaucoup de personnes radiées risquent de recevoir un refus par l'application des nouvelles normes des lignes directrices. Le désespoir engendrant la violence, nous aurons à bien soutenir nos travailleurs de première ligne et mettre en place des politiques plus inclusives.

Merci de m'avoir écouté et j'espère aussi avoir été compris.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci.

Madame Karler.

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

Oui, merci beaucoup.

Monsieur le Président,

Madame la Bourgmestre,

Madame Monsieur les membres du Collège,

Chers Conseillers, Chers Collègues,

Mesdames, Messieurs,

Avant toute chose, permettez-moi de saluer avant tout le travail remarquable accompli au quotidien par l'ensemble des travailleurs du CPAS, même si cela a déjà été fait par mes collègues. Je pense que c'est vraiment aussi ici une occasion pour saluer ce travail. Alors quand je parle des travailleurs du CPAS, je pense bien évidemment à l'ensemble des travailleurs sociaux, l'ensemble du personnel soignant, les administratifs, les logistiques, les responsables, les grades légaux, les directions, leur engagement quotidien. mérite notre connaissance pleine et entière. Alors cette gratitude, elle s'étend bien évidemment aussi au personnel de la Ville, dont le dévouement contribue également à la cohésion sociale et je pense que la production de ce rapport qu'on examine aujourd'hui en est la preuve.

Un petit mot aussi sur le mandat de conseiller de l'action sociale parce que c'est pour moi un exercice que je réalise avec beaucoup de plaisir et un réel honneur parce que participer à la gestion d'un CPAS c'est surtout œuvrer à construire une société qui soit plus juste, plus humaine, où chacun peut également trouver sa place, quelles que soient ses ressources, ses limites, et bien sûr dans le respect des droits et des devoirs de chacun.

Le CPAS de Namur aujourd'hui, on a une chance énorme parce qu'il offre une aide variée, diversifiée, qu'on pourrait qualifier de multiforme. On parle d'une aide financière, mais aussi d'une aide psychosociale, d'une aide médicale, d'une aide en hébergement. On pense évidemment à nos aînés. Il me semble essentiel de vous dire que cette diversité, nous avons la volonté qu'elle soit préservée. Chaque offre de service du CPAS de Namur n'est pas nécessairement une offre de service rentable, et je pense que mon collègue a eu l'occasion d'y revenir, mais donc soyons attentifs aussi à cette richesse du CPAS actuel, des actions qu'il mène et surtout à pouvoir les préserver.

Alors évidemment on est réunis ce soir pour échanger ensemble sur le rapport qui est consacré aux synergies, mais également aux collaborations entre la Ville et le CPAS. Je sais, mes collègues ont déjà touché un mot sur cette fameuse réforme du chômage, mais elle est abordée à la page 55, notamment de ce rapport relatif aux synergies et aux collaborations.

Si je reviens aussi sur la question, c'est parce que c'est une question d'actualité, c'est même LA question d'actualité, et si elle ne l'est pas aujourd'hui à cet ordre du jour présenté comme tel, elle aurait dû l'être. Le fait même qu'elle soit abordée au sein de ce rapport me donne envie d'en savoir davantage parce que vous n'en dites pas beaucoup. Cette réforme qui entraînera la fin des allocations pour de nombreuses personnes, puisqu'elle va avoir un impact sans précédent pour le CPAS de Namur, un impact inédit. On prévoit, comme mon collègue Fabian

Martin l'a déjà dit, une augmentation de 25% de bénéficiaires dès 2026, plus de 1.000 personnes supplémentaires. Est-ce que vous imaginez ce que ça peut représenter pour la centaine de travailleurs sociaux qui sont présents?

Evidemment, vous avez préparé cela. On peut imaginer qu'il y a une préparation active depuis plusieurs mois. Je peux aussi le dire parce qu'à travers le site du CAPS, il faut valoriser ce qui est bien fait et là, c'est vraiment très bien fait. Le CPAS de Namur met à disposition, notamment sur son site, des fiches explicatives qui s'adressent à la population concernée et qui leur permet de trouver la bonne information et le bon chemin pour savoir ce qu'ils doivent faire, quand et comment. Donc je vous invite vraiment à parcourir ces fiches, qui sont faites de façon super constructive, super accessible et qui sont disponibles notamment sur le site.

Donc cela veut dire que le CPAS et la Ville sont en préparation, mais les inquiétudes n'en demeurent pas moins nombreuses.

Comment va-t-on faire concrètement – et c'est mes questions, c'est des questions que je vous pose à tous aujourd'hui et j'espère que j'aurai des éléments de réponse – comment va-t-on accueillir et accompagner de nouveaux bénéficiaires, autant de nouveaux bénéficiaires ?

Surtout comment va-t-on leur garantir un accompagnement de qualité ? Un accompagnement de qualité, sachant que la plupart de ces personnes sont des personnes qui sont largement en détresse, pour beaucoup très abîmées, pour certaines qui présentent des problématiques de santé mentale, d'assuétude, on aura sans doute l'occasion d'y revenir avec l'exposé de Monsieur Di Bari.

C'est un accompagnement qui sans doute nécessitera une sorte d'intensité. Alors imaginez-vous si chaque assistant sociale doit aujourd'hui assurer ce type de suivi pour plus d'une centaine de dossiers, sachant qu'une AS travaille à concurrence de 38 heures semaine, imaginez un peu le temps qu'ils et elles pourront y consacrer.

Il y a aussi la question de comment recruter dans un contexte de pénurie. Je pense savoir que, pour le CPAS de Namur, la subvention fédérale, annoncée pour 2025, est d'un peu plus de 400.000 euros, ce qui représente sur une base annuelle juste un peu plus de 5 ETP. Après, il faut encore pouvoir recruter ces travailleurs sociaux, sachant qu'il s'agit d'une profession plutôt en pénurie. Avec quels moyens? Comment être encore attractif?

Et puis au-delà des les recruter, il y a la question qui se pose et qui est concrètement difficile pour le CPAS de Namur, c'est: quels locaux pour accueillir ces personnes? On sait que là il y a des problèmes en termes d'infrastructure et qu'il y a des réponses qui vont devoir être trouvées.

Alors, je pense savoir qu'il y a déjà des solutions qui sont réfléchies, évidemment, et que la question du télétravail élargi s'impose, s'impose même aux assistants sociaux. Alors, je pense que cela peut être une bonne nouvelle. Par contre, de l'autre côté, c'est assez paradoxal, comment va-t-on optimiser l'accompagnement de personnes qui se présentent, un accompagnement qui doit être intensif, qui doit être important, puisque ce qu'on veut, c'est remettre ces personnes sur le chemin de l'emploi, alors que nos travailleurs sociaux, la nature même de leur métier par essence, c'est du face-à-face, c'est de l'individuel, c'est de l'accompagnement personnalisé, comment vont-ils pouvoir assurer ce type d'accompagnement dans un contexte où on élargit encore un contexte de télétravail, même si leur charge administrative, je n'en doute pas, est énorme? Là, il y a peut-être aussi des choses à voir.

Alors, une autre question qui s'impose aussi à nous, c'est comment va-t-on gérer la détresse croissante et parfois accompagnée de situations de violence ? Comment protéger les travailleurs ? Comment protéger aussi les bénéficiaires ?

La question de violence se pose. La détresse elle-même génère parfois cette forme de violence, aussi inacceptable, je tiens à le préciser, puisse-t-elle être, il s'agit néanmoins d'une réalité qui s'impose à nous.

Pour vous donner un exemple tout à fait concret et récent, lors d'un dernier comité dans le cadre d'une audition, un bénéficiaire a pu, en sortant d'audition de ce même local, exhiber un couteau. Alors, je dois tout de suite préciser que ce n'était pas une menace directe, mais cela

illustre bien la tension qui monte. Il nous faut donc protéger les travailleurs, mais aussi les bénéficiaires. Il nous faut assurer autant que possible un climat serein. Pour cela, la question de la sécurité, notamment, devrait travailler à partir d'un plan d'action avec toutes les parties prenantes autour de la table et devrait peut-être être au cœur aussi des synergies et des collaborations entre la Ville et le CPAS et pourquoi pas les services de Police.

Puisque ce qu'on demande, et mon collègue l'a dit aussi comme tel, et je pense que la formule est malheureusement à propos, faire plus avec beaucoup moins, c'est ce qu'on demande aujourd'hui aux CPAS.

Pourtant, je reviens quelque peu en arrière, lors des négociations et de la composition de la formation des gouvernements, que ce soit au niveau fédéral ou régional, certains présidents de partis, de votre majorité d'ailleurs, nous ont fait des promesses. La promesse d'expulsion, parce que certaines personnes pouvaient retrouver le chemin du travail, ok, mais aussi la promesse de ne laisser personne au bord du chemin et la promesse d'assurer un accompagnement à au moins un tiers de ces personnes, d'assurer des propositions de formation et d'emploi.:

Et là, c'est la question que je vous pose, où en est-on par rapport à cela ?

Les compensations financières qui sont décidées par le Gouvernement fédéral aujourd'hui, vous le savez, ne couvrent que partiellement les besoins. Elles visent le remboursement du RI, donc du revenu d'intégration et seulement une partie des ressources humaines pour la première ligne.

Mais un vrai problème qui se pose, c'est que rien n'est prévu pour les dispositifs que l'on appelle les "services d'insertion socio-professionnelle" (ISP) des CPAS. Aussi bien que la stratégie de plusieurs CPAS, c'est finalement, vider leur service ISP pour renforcer la première ligne, pour avoir la capacité d'accueillir ces nouvelles personnes. En attendant le travail qu'on leur demande, à savoir accompagner vers l'emploi, mais évidemment plus possible. Si je vous parle de cet aspect-là, c'est parce que je sais que l'inquiétude est partagée.

Madame la Présidente du CPAS,

Je sais que vous partagez mon inquiétude parce que je pense que vous-même, en votre qualité de Président de la Fédération des CPAS, vous avez aussi interpellé le Ministre compétent par rapport au service de l'ISP.

Donc là, je voudrais qu'on continue à rappeler cette réalité-là et qu'on puisse en tout cas, pour assurer un véritable accompagnement à ces personnes qui arriveront dans les CPAS.

On imagine bien que la situation est complexe et la volonté c'est d'être constructif et la volonté ce n'est pas "il n'y a qu'à". Mais concrètement, qu'est-ce qu'on peut essayer de faire ? Quelles collaborations concrètes sont planifiées pour faire face à cette réforme ? Dans votre rapport, page 55, vous mettez, dans les comités de direction de CPAS, on a évoqué la réforme. Moi, je vous demande concrètement, ça veut dire quoi ? Qu'est-ce qui est planifié entre vous ? Qu'est-ce que la Ville fait pour le CPAS ? Qu'est-ce que le CPAS fait pour planifier cela, compte tenu des ressources et de ce dont vous disposez ?

Comment la Ville et le CPAS vont aussi co-construire des dispositifs d'accompagnement personnalisé ? Comment allons-nous investir dans le coaching, la formation, l'orientation vers l'emploi pour éviter que les personnes les plus vulnérables ne soient laissées pour compte et qu'un maximum de personnes retrouvent le chemin du travail ? Je pense, et nous aussi, que c'est cela qu'on souhaite tous. Merci beaucoup pour cet aspect-là.

À présent, j'aimerais aborder avec vous un chapitre qui est repris dans vos synergies et qui me semble aussi essentiel.

J'ai envie de dire que ce n'est pas l'actualité du Namurois mais en tout cas, c'est un vrai problème sur Namur, c'est évidemment la fin du sans-abrisme et la question du sans-abrisme. Et là, j'ai envie de dire que c'est une ambition qui est maintenant à concrétiser. Vous l'évoquez d'ailleurs à la page 34. Vous parlez d'un rapport de synergie, vous évoquez un comité stratégique pour la fin du sans-chez-soi.

Pour rappel, la fin du sans-abrisme, c'est une ambition qui est européenne, qui est nationale, la Belgique s'est engagée à, mais c'est aussi une ambition communale. Rappelez-vous la Charte de la fin du sans-abrisme qui a été votée en Conseil.

Fabian Martin l'a évoqué également et je pense que c'est quelque chose qui est à souligner et encourager: durant la nuit des 17 et 18 octobre 2024, un dénombrement du sans-abrisme a été réalisé dans les 16 communes de l'arrondissement. C'est vraiment une action à encourager et à féliciter, parce qu'elle a été réalisée grâce au concours de la Ville, mais surtout grâce au concours de tous les partenaires. Donc c'est une décision courageuse, audacieuse et pertinente que de vouloir connaître la réalité du sans-abrisme sur un territoire.

Les résultats 2024 sont néanmoins alarmants.

Je m'excuse, mon PC n'est pas très près, ni mon téléphone mais malgré cela.. c'est le temps qui est dépassé. Je n'ai qu'une occasion par an, donc je vais essayer d'en profiter un petit peu si vous me le permettez.

Plus sérieusement c'est surtout pour en revenir à des éléments factuels qui sont pour moi importants et fondamentaux à relayer, c'est qu'aujourd'hui 1.244 personnes ont été dénombrées à Namur et parmi lesquelles on comptabilise 298 enfants. Les femmes, elles représentent plus de 34%. 17% de cette population à Namur est âgée entre 18 et 25 ans. Plus de 57% de cette population totale présente des troubles de santé mentale et d'assuétude. On aura, j'imagine, l'occasion d'en reparler avec Monsieur Di Bari.

Évidemment, au-delà de cela, il y a aussi des personnes (plus de 15%, près de 16%), qui ont des problèmes de santé physique chroniques. Donc la question de la santé envahit évidemment ces personnes. Près de 5% d'entre elles qui sont recensées, qui sont comptabilisées et qui sont sans-chez-soi, ont pourtant un emploi. Alors vous me direz, c'est 5%, mais c'est 5%. Et 20% n'ont aucun revenu, ni allocation de chômage, ni CPAS. Cela veut dire qu'il y a une question fondamentale de non-recours aux droits qui se posent. Peut-être que nous avons un levier qui est l'information. Comment encore mieux communiquer sur les droits de ces personnes pour que pareilles situations puissent s'améliorer ?

Les chiffres 2024, du dernier dénombrement organisé à Namur, sont en hausse par rapport à 2022. Ils confirment cette réalité qu'on ne peut plus ignorer, c'est que la pauvreté, elle gagne du terrain et le sans-abrisme n'en est jamais que l'expression. la plus visible.

Derrière ces chiffres, c'est évidemment des vies, mais ma question, elle rejoint celle de mon collègue Fabian Martin, c'est: maintenant qu'on a des chiffres, qu'on a une réalité, qu'on a un nombre, qu'on a des parcours de vie, qu'est-ce que vous comptez en faire parce que c'est ça qui est essentiel? Au niveau des synergies, je ne vois malheureusement pas le plan d'action qui est décliné à partir de ces dénombrements.

Je vous le disais, dernière statistique, se cachent des femmes, des hommes, des enfants, des travailleurs, des bénéficiaires d'allocations de chômage, des parcours de vie brisés, des expulsions aussi, et des fins d'institutionnalisation, que ce soit d'hôpitaux psychiatriques, milieux carcéraux, institutions d'aide à la jeunesse.

Donc ce qu'on vous demande, c'est: quelles actions concrètes sont prévues?

Nous savons aussi par le même temps que les organisations de lutte contre le sans-abrisme, elles sont fragilisées, elles aussi, par le contexte de coupes budgétaires. Tant au niveau fédéral, mon collègue l'a évoqué tout à l'heure avec le fonds participation CPAS, qu'au niveau régional évidemment. Donc fin du fonds participation qui permettait au CPAS de Namur de prendre en charge des frais essentiels pour les enfants, qu'ils soient scolaires, sportifs, ce n'est jamais qu'un exemple.

Donc ce qu'on sait aussi, c'est que la Ville Namur avait promis, et je me souviens des interviews et des entretiens à cet égard, que les associations qui travaillaient à la lutte contre la grande précarité seraient, elles, épargnées des coupes budgétaires en termes de subsides facultatifs.

Mais par contre, le CPAS, d'un autre côté, est un peu plus dans l'ombre, puisque nos réunions ne sont pas publiques, se voit aussi parfois obligé de prendre des mesures de gestion. Je pense que mon collègue René Bertrand a parlé d'une à travers les lignes directrices puisque

désormais on prend en compte l'ensemble des ressources du ménage. Désormais on augmente le prix de deux euros par jour en maison de repos. Mais désormais aussi, on supprime les subsides, par exemple à une maison d'accueil, par exemple à une régie de quartier. Cela, ce sont des décisions de gestion qui se prennent aussi au niveau du CPAS. Ce sont des choses qu'il faut savoir. C'est le contexte, ce sont l'ensemble des opérateurs qui se voient brisés sur le plan budgétaire aux différents niveaux de pouvoir.

L'expérience pilote "Territoire zéro sans-abrisme", à laquelle la Ville a l'opportunité de participer puisqu'elle en est à la manœuvre, elle prend fin, cette expérience pilote en 2025, elle prend fin avec tous les subsides qui vont avec. Évidemment, cette fin était annoncée dès le lancement, puisqu'il s'agissait d'une expérience de deux ans. Alors, je voulais savoir si la fin avait été anticipée? Si oui, comment? Comment va-t-on pérenniser les acquis? Comment est-ce qu'on va préserver aussi l'expertise? Parce qu'en attendant, ces professionnels qui ont contribué, ils en savent quelque chose, ils savent un peu ce qui a marché, ce qui n'a pas fonctionné et ils ont en tout cas des enseignements à nous apprendre, donc c'est peut-être aussi important de réfléchir à ce qui pourrait être pérennisé.

Je vous le disais, la thématique du sans-abrisme, elle est complexe, je le conçois bien, qu'elle est liée aussi à la santé mentale, aux addictions, aux violences, aux nuisances et surtout à une rupture de lien social. Pour améliorer cette situation, ce sont tous les acteurs qui doivent se mobiliser, pas uniquement vous, Madame la Présidente du CPAS. C'est vraiment une stratégie transversale et tous les membres du Collège, chacun dans leurs compétences, doivent y contribuer. C'est tous les secteurs publics associatifs, ce sont les services de Police, ce sont les autorités politiques dans tous leurs périmètres de compétences. C'est donc un plan d'action courageux et ambitieux qu'il nous faudrait.

Il nous faut surtout basculer vers une logique de prévention, car prévenir, ça coûte toujours moins cher que de gérer et cela vaut aussi pour la question de la pauvreté.

Un élément qui me semble fondamental à aborder avec vous et deux petites propositions tout à fait concrètes, c'est la prévention, éviter les arrivées en rue, c'est aussi limiter les expulsions.

Je vous raconte une petite histoire qui va durer trois secondes, dans le cadre d'une audition, où Monsieur X reçoit un jugement d'expulsion pour des loyers impayés. L'AIS, pour ceux qui connaissent, donc l'Agence Immobilière Sociale qui a évidemment bien connaissance de cette expulsion et de ce jugement et qui a le droit de procéder à cette expulsion, dit quand même à Monsieur que si le CPAS paye les arriérés, on pourrait ne pas l'expulser. Mais le CPAS, faute de protocole clair avec ses partenaires parfois, n'ose pas avancer les fonds, puisqu'il se dit: "Ben oui, mais si on avance les fonds et que le partenaire décide de faire exécuter l'expulsion".

Je veux dire par là, en fait, que c'est parfois des collaborations de ce type et des procédures entre partenaires de ce type, où on sait chacun qui fait quoi, quand, que ce soit décidé au niveau des autorités politiques, qui me semblent essentielles. Parce que si Monsieur perd son logement, c'est au CPAS qu'il reviendra et donc cela nous coûtera trois fois plus cher, cela prendra trois fois plus de temps, trois fois plus d'énergie. Vous avez compris l'idée. Un simple accord, un simple protocole entre les institutions permettrait d'éviter l'expulsion et cela je pense qu'il y a quelque chose à faire par rapport aux expulsions.

Fabian Martin l'a dit tout à l'heure, s'il y a un service aujourd'hui qui est actif c'est un service aussi qui mériterait vraiment d'être renforcé. Pourquoi? Parce que la manière dont ils sont en capacité aujourd'hui d'absorber le nombre de personnes concernées n'est peut-être pas suffisante, puisque ces personnes nécessitent également un accompagnement intensif. Ces personnes seront pour la plupart très abîmées.

Un autre exemple encore très concret, où je vous demande de pouvoir aboutir, c'est quelque chose qui n'est pas coûteux mais qui permettrait d'éviter quelques situations, c'est au niveau des adresses de référence, où un simple accord peut-être permettrait d'éviter des situations absurdes.

En deux mots, une dame qui vit sur son bateau se voit refuser une domiciliation par la Ville parce que la Ville dit qu'elle n'a pas le droit de s'y domicilier. Cette dame demande une adresse de référence au CPAS et le CPAS lui refuse car pour octroyer une adresse de référence, le CPAS exerce ce qu'il doit exercer, en l'occurrence, il refuse cette adresse de référence, compte

tenu que cette dame a un toit.

Vous imaginez un petit peu l'absurdité de la situation. En attendant cette dame qui sert d'allocation de chômage sans carte d'identité, sans domicile perd ses allocations de chômage, va au CPAS et réclame des revenus.

Donc je pense que là, c'est simplement aussi la conclusion de procédures entre la Ville et le CPAS en matière d'adresses de référence dans pareilles situations. Cela ne coûte rien, au contraire, cela permettrait des gains, des gains d'énergie, des gains de recours, des gains d'audition. Je voudrais que la Ville et le CPAS puissent se parler pour résoudre ces situations absurdes et établir entre eux des procédures que j'espère voir dans le prochain rapport de synergies, même si j'ai bien entendu que ce serait sans doute le dernier.

Je vais conclure, et je m'excuse d'avoir été longue, j'espère que je vous aurai en tout cas apporté quelques éléments de réflexion.

Vous aurez compris que le sans-abri n'est évidemment pas une fatalité, que c'est un phénomène que nous pouvons endiguer. Pour cela, nous devons y travailler ensemble, renforcer les services, soutenir les acteurs de terrain, mais c'est surtout multiplier ces synergies et de mettre en place des solutions concrètes durables.

Nous avons besoin d'une vision d'une vision commune Ville-CPAS et d'une stratégie véritable, mais aussi de courage et de solidarité. Le CPAS et la Ville doivent donc agir ensemble, avec des moyens à la hauteur des enjeux, en se rappelant chaque fois que les politiques sociales représentent un réel investissement. Il en va évidemment de la dignité de nos citoyens, de la protection aussi de nos travailleurs, de la cohésion de notre société.

Face à la double problématique, je dirais même la double actualité du chômage réformé et du sans-abrisme, Namur doit impérativement consolider l'action conjointe Ville-CPAS et avoir une attention particulière portée à l'humain, à l'accompagnement sur mesure, car c'est ainsi que nous pourrons bâtir une ville plus juste et solidaire.

Je vous remercie pour votre attention, mais aussi pour votre patience.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Karler.

Au niveau du PS, qui veut encore parler?

Ok.

Monsieur Bruyère m'avait demandé la parole. Je fais le tour, mais M. Bruyère m'a demandé la parole.

Donc vous avez la parole, Monsieur Bruyère. Il y a quelqu'un d'autre qui intervient après vous ?
Ok.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Je vais expliquer dans un instant.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Ok, vous pouvez y aller.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Merci monsieur le Président.

Chez nous, nous allons commencer par permettre à Serge Pierrard, qui est notre Conseiller de l'Action sociale, de commencer. Et puis après, effectivement, on interviendra, Madame Léonard, et puis moi-même, en conclusion.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Donc vous avez la parole. Oui, allez-y, pardon.

M. S. Pierrard, Conseiller de l'Action sociale PTB:

C'est moi qui vais prendre la parole en premier.

Madame la Bourgmestre,

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Madame et Monsieur les Conseillers et Conseillères,

Mes collègues du CPAS,

J'interviens aujourd'hui, donc je vais d'abord commencer par remercier les administrations des deux entités pour le travail qu'ils ont réalisé pour produire ce rapport, parce que c'est quand même un travail conséquent, ainsi que remercier les équipes qui sont sur le terrain tous les jours, que ce soit à la Ville ou au CPAS, parce qu'eux aussi font un travail phénoménal et je pense que c'est important de les remercier le plus souvent possible.

Je regrette cependant que ce rapport n'ait pas été remis au Relais Social Urbain Namurois et aux autres parties prenantes de ces synergies. Je sais que ce n'est pas obligatoire, mais cela aurait été un signe de respect envers les partenaires essentiels.

Avec le PTB, nous avons un certain nombre de questions, donc j'en poserai quelques-unes et mes collègues, comme l'a dit Robin Bruyère, en poseront d'autres.

Je vais commencer par la mise à disposition du personnel des articles 60. Vous expliquez que 37 personnes ont été engagées par la Ville sous ce régime. Ma question est, combien ont été engagées définitivement à l'issue de ces contrats? Peut-on tenir les mêmes chiffres pour le CPAS? Cela fait la troisième année que je demande ces chiffres, je ne les reçois pas et malgré vos promesses de me les envoyer, je ne les reçois pas. Donc j'espère que vous avez anticipé ma demande cette année.

Plus globalement, peut-on recevoir ultérieurement un tableau récapitulatif pour une période de 5 ans? Comme vous le savez, le 1^{er} janvier, avec l'arrivée des nouveaux bénéficiaires du RIS, ce mécanisme pourrait être massivement utilisé pour remettre les personnes en emploi. Il est important de vérifier si ce dispositif permet de trouver un emploi pérenne ou s'il se contente de transférer des personnes d'une caisse d'allocation à une autre.

A la page 13, pour l'accueil extrascolaire, comme l'a dit Monsieur Martin, on constate une diminution notable de l'encadrement et ceci pour la troisième année consécutive. Est-ce que vous pouvez nous expliquer cette baisse continue? Va-t-elle s'accroître? En sachant que, par exemple pour les ALE, il va y avoir de moins en moins de personnes puisque les exclus du chômage ne vont plus pouvoir travailler pour les ALE et donc travailler dans les écoles. Je ne sais pas si pour les écoles de la Ville, ce sont des ALE ou uniquement des articles 60. Avez-vous des pistes pour y remédier?

A la page 26, pour le Plan hiver, actuellement, il y a 33 lits plus 3 lits d'urgence et pour le Plan hiver, 30 lits supplémentaires sont prévus si mes informations sont exactes. Quelle solution est prévue si le nombre est atteint cet hiver, afin qu'aucune personne ne soit contrainte de dormir dehors par grand froid?

En sachant que la région vient encore de réduire le budget alloué au Plan hiver de 130.000 euros pour la Ville, comment allez-vous faire pour financer le Plan hiver et veiller à ce que les personnes les plus vulnérables soient à l'abri cet hiver?

Ensuite je parlerai de la fermeture programmée des Sauverdias le 31 décembre. Elle est assez préoccupante. Les Sauverdias permettent aux personnes en grande précarité de prendre un petit déjeuner, de recevoir un repas chaud le midi, de prendre une douche, de faire leur lessive, de participer à des activités. En pratique, c'est un centre d'accueil de jour, ouvert même le week-end. C'est le seul de ce type à ouvrir le week-end. Ce rôle crucial est apprécié par les bénéficiaires, sachant que les autres niveaux de pouvoir font des coupes budgétaires dans l'aide sociale et dans la grande précarité pour récupérer des sous pour leurs budgets respectifs, avez-vous des solutions pour compenser la fermeture des Sauverdias?

Ensuite, je parlerai de la Maison d'accueil Les Trieux.

La Maison d'accueil Les Trieux va déménager. Nous souhaitons que cela se passe au plus vite pour améliorer les conditions de travail du personnel et l'accueil des bénéficiaires, qui en

ont grand besoin, mais on peut regretter les dépenses publiques gaspillées dans ce dossier. Un projet avait été réalisé, un site trouvé, un subside européen obtenu, Mais tout a capoté parce que les travaux de dépollution connus du terrain, n'ont pas été budgétisés ou réalisés dans les délais. Pouvez-vous nous communiquer le montant de fonds publics dépensés inutilement dans ce projet? Quelles sont vos pistes pour financer la nouvelle Maison Les Trieux, sans le concours du financement européen?

Ensuite, pour le comité stratégique sans-chef-soi, alors que la Ville de Namur reste engagée dans le projet sans-abrisme 2030, pourquoi avoir mis en stand-by les nouvelles propositions et la poursuite d'actions, telles que le Housing First, Tosa et la collecte de données?

Ensuite, dans la sensibilisation de la pauvreté infantile, on peut regretter la fin des synergies sur la sensibilisation de la pauvreté infantile. Malheureusement, Monsieur Capelle n'est pas là, mais j'avais une question pour lui, il pourra éventuellement me répondre par écrit plus tard. C'est s'il pouvait préciser ce qu'il envisageait de mettre en place pour continuer à sensibiliser les directions et les acteurs de l'enseignement à la détection de la pauvreté infantile et de la précarité des familles qui risque d'être le plus présente dans les mois et les années à venir.

Voilà, merci de m'avoir écouté.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je vous remercie Monsieur Pierrard.

Qui avait demandé la parole après?

Oui, je vous en prie, allez-y.

Mme V. Léonard, Conseillère communale PTB:

Merci Monsieur le Président.

Madame la Présidente du CPAS,

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, je tiens à mon tour à saluer le travail de rédaction des équipes pour ce rapport présenté. On y voit une volonté de collaboration, voire de partenariat entre différents acteurs concernés par une problématique commune. Je partage pleinement cette approche. Seule une coordination forte et transversale permet de répondre efficacement aux enjeux que nous rencontrons, et certainement en matière de logement.

Cependant, je dois vous faire part d'un certain malaise à la lecture du document, car au-delà des intentions et des principes, je peine à trouver des éléments concrets sur le travail réellement accompli à la lecture de celui-ci. Où sont les chiffres ? Combien de situations ont été rencontrées ? Quelles solutions ont été proposées ? Quels résultats ont été obtenus ?

Ce manque de données rend difficile l'évaluation de l'impact réel des actions menées, et je suis certaine que des actions, elles n'en manquent pas.

Le seul chiffre que nous avons obtenu sont ceux donnés lors de la Commission de la semaine dernière, lors de la présentation des différents services et je retiendrai celle de l'action logement, où on voit que seulement 60 logements ont été trouvés pour 800 demandes. 7,5% de réponses positives.

A la page 17, vous évoquez le groupe de liaison-logement, dont l'objectif est d'échanger, analyser et coordonner des actions. Vous affirmez que les résultats sont indéniables et qu'ils augmentent sensiblement l'accès aux droits fondamentaux en matière de logement.

Vous mentionnez également que le travail de prévention a permis d'éviter des situations dramatiques, comme des arrêts d'insalubrité. Mais là encore, aucune donnée, aucun exemple précis ne vient étayer ses affirmations.

La page 19, vous parlez du service de permanence expulsion, qui conseille, accompagne les personnes faisant l'objet d'une requête d'expulsion. Ce dispositif est essentiel et je salue son existence. Mais alors, comment expliquer qu'un homme en situation de handicap, souffrant de plusieurs pathologies, ait été expulsé de son logement, déclaré insalubre par la Ville, certains services en tout cas, sans qu'aucune solution d'hébergement ne lui soit proposée. Conclusion

a eu lieu vendredi dernier, le 3 octobre, et nous l'avons appris via les réseaux sociaux. Comment est-ce possible alors que nous disposons de services censés prévenir précisément ce type de drames ?

Je vous interpelle donc sur plusieurs points.

Pouvez-vous nous fournir les données chiffrées sur les actions menées par les différents services liés au logement? Combien de situations ont été traitées? Quelles solutions ont été proposées? Combien ont abouti? Quel type de partenariat ont été mobilisés? Quelles sont les procédures mises en place pour éviter qu'une personne vulnérable ne se retrouve à la rue sans solution suite à une expulsion? Existe-t-il un protocole d'urgence, une coordination entre les services sociaux, le CPAS, les associations partenaires et si oui, pouvez-vous expliquer précisément quelle est cette coordination?

Concernant le cas du 3 octobre, de ce monsieur en situation d'un handicap, expulsé de chez lui, je demande des explications claires. Qui a pris cette décision d'expulsion? Quel suivi a été mis en place depuis? Pourquoi aucune solution d'hébergement n'a été activée et surtout, quelles mesures allez-vous prendre pour que cela ne se reproduise plus?

Je ne remets pas en cause la volonté des équipes ni leur engagement. Que les choses soient bien claires. Mais il est de notre responsabilité collective de garantir que nos dispositifs fonctionnent, surtout dans des situations les plus critiques. Pour cela, nous avons besoin d'y mettre les moyens, de la transparence et une capacité à tirer les leçons des cas concrets.

Ce qu'on constate, c'est que nous avons donc plusieurs services ou acteurs qui traitent de la même problématique, mais toutes avec différentes politiques et d'approches du problème.

Donc, après ces constats, nous avons envie de nous faire une proposition de créer une réunion du logement qui aurait pour objectif principal de ne pas se limiter à gérer les logements publics, au même titre que la Régie foncière ou les services publics de Sociétés wallonnes du Logement, devenir un centre stratégique pour toute politique du logement local. Son rôle serait de coordonner tous les acteurs du logement, que ce soit locataires, propriétaires, mais des architectes et des entreprises aussi en cas de rénovation de bâtiments ou de nouvelles constructions. En termes de gouvernance, elle serait participative. Le Conseil d'administration pourrait être présidé par l'échevinat du logement, mais serait composé aussi de représentants divers, de divers groupes, tels que les jeunes, les seniors, des locataires, des écologistes, puisque nous avons beaucoup à faire en termes de rénovation pour le bâti, de syndicats, etc., afin d'éviter les conflits d'intérêts. Son pouvoir d'action: planifier la politique du logement, acheter des terrains et des immeubles, utiliser son droit de préemption pour que les pouvoirs publics aient la priorité sur les spéculateurs. Cela aurait aussi le mérite d'avoir une vision à long terme et de faire du logement public la norme, rendre les logements accessibles à la majorité de la classe travailleuse.

Mais en attendant un beau projet comme celui-là, nous avons deux mesures non coûteuses à vous proposer et rapidement réalisables.

La première, une vraie cartographie des logements vides, comme cela se faisait il y a quelques années, via le CPAS d'ailleurs. Il y avait un suivi des agents qui allaient à la rencontre des propriétaires afin que ceux-ci remettent leurs biens sur le marché locatif. On remarque ici que vous faites un autre choix de politique et que les équipes peinent à trouver des logements disponibles pour répondre aux besoins de la population. Pour rappel, Action Logement, 60 logements trouvés pour 800 demandes. Cela a été dit lors de la Commission de la semaine dernière et approuvé par tout le monde qui était là: le défi majeur est de trouver des logements, que les propriétaires mettent leurs logements à disposition de l'ALS ou de l'Action Logement. Cette recherche de logements vides doit être accompagnée d'une vraie taxe de ceux-ci. Seule augmentation de taxes acceptable dans toutes celles que vous nous préparez pour la semaine prochaine.

Deuxième proposition, l'encadrement des loyers par une grille indicative et efficace à défaut d'une grille contraignante qui, j'ai bien compris, est une responsabilité de la Région wallonne.

Ces deux mesures permettront aux services d'avoir les moyens de mieux répondre aux demandes auxquelles ils font face en attendant une vraie politique de logement à Namur.

*Je conclurai par: à quand des synergies entre l'échevinat de l'Action sociale et du Logement?
Je vous remercie.*

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

J'ai le droit de prendre la parole, Monsieur le Président?

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Ce n'est vraiment pas mon jour.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Tout le monde a le droit à une pause, Monsieur le Président, c'est un syndicaliste qui vous le dit. Vous avez bien raison de la prendre.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Merci Madame la Présidente du CPAS, Monsieur le Directeur. Merci évidemment pour ce rapport des synergies qui est assez éclairant. Merci évidemment aux services et à tous les travailleurs qui ont buché pour ce rapport et ont buché pour la mise en pratique de ce rapport qui est donc un rapport de toute une série d'actes, 1.001 actes très concrets faits par des dizaines et des dizaines de travailleurs de la Ville et du CPAS. Donc évidemment merci à eux parce que si elles et eux ne faisaient pas tout ce travail de terrain, il n'y aurait pas de rapport à écrire. Donc on doit les remercier aussi, pas uniquement les personnes qui le rédigent.

Moi je vais surtout intervenir par rapport au point, en page 55, parce que j'ai compris qu'on allait être sévèrement puni si on sort des clous donc je précise à l'avance à quelle page je fais référence. Page 55 donc du rapport de synergie.

Par rapport à une question en fait assez concrète, cela a déjà été longuement développé par d'autres, très bien développé d'ailleurs: le fait que nous allons voir une augmentation importante de la misère sociale sur notre territoire communal, à cause de la future chasse aux chômeurs votée par le Gouvernement Arizona, qui va avoir comme conséquence de plus ou moins 3.000 personnes si j'ai bien compris, 3.200 personnes qui risquent probablement de se faire exclure par vague mais déjà à partir du 1^{er} janvier. Deux mois et demi, trois mois, même pas. Donc en gros, dans vraiment pas longtemps.

La première question est assez simple. A l'heure actuelle, si nos chiffres sont corrects, les travailleurs, les assistants sociaux, assistantes sociales du CPAS gèrent chacun, chacune en moyenne, une petite centaine de dossiers. Je pense que c'est 95 dossiers en moyenne par personne. C'est déjà beaucoup, c'est plus que ce qu'estime correcte la Fédération des CPAS pour permettre un bon cadre de travail et un bon suivi des dossiers. C'est beaucoup plus que ce que les organisations syndicales estiment correctes pour que leurs affiliés, travailleurs et travailleuses, assistants sociaux, assistantes sociales, soient capables de gérer avec humanité, dignité, sérieux, rigueur et dans les temps chaque dossier. Parce qu'évidemment, ce n'est pas juste un dossier administratif et des chiffres. Donc quand on ne gère pas un dossier correctement, et pas parce qu'on fait des erreurs, mais parce qu'on a tellement de choses à faire, qu'on est déjà débordé de travail, qu'on fait aussi des erreurs, les erreurs sont humaines, ou que juste on n'a pas le temps du tout de gérer un dossier, et bien parfois c'est des gens qui n'ont pas de sous et du jour au lendemain, c'est l'argent qu'ils pensaient avoir ce mois-là et qu'ils n'ont pas. Cela a donc une conséquence immédiate, brutale, pour des gens quand la pression au travail augmente tellement que la qualité du travail se ressent. Je répète, évidemment – et je suis bien placé pour le savoir, parce que c'est un peu ce qui m'arrive aussi en tant que guichetier à la SNCB – on fait aussi des erreurs quand on est poussé à la faute, quand les conditions de travail se détériorent tellement qu'on n'est juste plus capable de gérer correctement tous les dossiers. Avec tout l'aspect humain et toute l'empathie nécessaire en plus dans le travail des assistants sociaux, qui est encore beaucoup plus important que mon travail à moi quotidien comme vendeur de billets à la SNCB.

Mais donc, par rapport à cela, la question elle est claire. Dans 2 ou 3 mois, on va avoir une première vague de centaines de gens qui vont toquer à la porte du CPAS. Assez rapidement, on aura, d'après vos propres chiffres, plus ou moins 2.000 personnes qui vont toquer à la porte du CPAS, dont au moins 1.000 qui vont rentrer, d'après vous, dans les critères pour obtenir le revenu d'intégration. Si on ne veut pas que ce soit travailleurs sociaux qui payent la facture, avec une dramatique détérioration de leurs conditions de travail, en devant gérer non plus 95 dossiers, ce qui, je le répète, est déjà beaucoup, mais 120, 130, 150 dossiers.

Est-ce que vous pouvez confirmer que maintenant, on a déjà engagé des assistants sociaux, qui ont déjà signé un contrat de travail et si oui, combien, pour être sûr qu'au 1^{er} janvier, ils soient là? Parce que si on est seulement dans la phase de "Oui, on est en train de prospecter, on a 2,3 CV, on va commencer à discuter avec Pierre, Paul, Jacques pour que peut-être il y ait quelqu'un en juin, qui renforce nos équipes".

Non, il faut des chiffres maintenant très concrets. Cela fait des mois et des mois et des mois que l'opposition vient avec des questions là-dessus, qu'on prévient sur le raz-de-marée. Donc, est-ce que vous savez fournir le premier chiffre? Combien de gens, au 1^{er} janvier, vont travailler en plus comme assistants sociaux pour gérer ce dossier-là?

À terme, puisque vu que c'est par vagues, il faut aussi soi-même anticiper des vagues d'engagement, à terme, par rapport à ces plus ou moins 2.000 dossiers en plus qui vont devoir être gérés, dont au minimum au moins 1.000 acceptés, combien à terme d'assistants sociaux aurons-nous en plus? A partir de quand allez-vous les engager?

La troisième question, c'est évidemment la question des moyens financiers. On a entendu qu'il y aurait peut-être une aide de la Région, mais probablement plutôt une aide du Fédéral pour soutenir les CPAS, puisque dans le financement du revenu d'intégration, puisque pour rappel, le CPAS ne paye qu'une partie du revenu d'intégration, mais paye quand même une partie conséquente, un petit tiers, 30% c'est beaucoup, avoir 30% du revenu d'intégration fois au moins 1.000 dossiers structurels dans les prochaines années.

Voilà, cela fait aussi longtemps qu'on entend parler de chiffres. Est-ce que vous avez un chiffre concret à nous donner maintenant? Parce que je répète, vu que c'est dans deux mois, il faut qu'on sache déjà maintenant combien – vous n'êtes pas obligé que ce soit à l'euro près, mais au moins à 100 euros près – combien d'argent on aura du Fédéral pour compenser la perte que ça sera si jamais on n'a pas de sous. Parce que voilà, l'argent ça ne pousse pas sur les arbres et donc si vous n'avez pas d'aide du Fédéral, vous n'allez juste pas pouvoir payer tous ces revenus d'intégration.

On a déjà, je répète, évoqué des chiffres, mais sans avoir d'éléments définitifs, pour la commune de Namur. Pour la Commune Ville de Namur, je ne parle pas de quelle sera l'enveloppe wallonne.

Les travailleurs, je pense que c'est l'année passée, mais peut-être que c'était l'année d'avant, les travailleurs du CPAS ont déjà fait grève suite à des agressions, l'augmentation de la pauvreté – vu que c'est lié à des politiques antisociales de la part des divers partis en majorité depuis déjà de nombreuses années – les politiques antisociales ont déjà créé de la misère depuis quelques années. Il y avait déjà du coup une augmentation de l'agressivité des gens. Parce que, voilà, je répète, ici on parle de cas où s'il y a un souci dans nos dossiers, c'est quelqu'un qui n'a pas de sous et qui se demande: "Qu'est-ce que je vais faire pour bouffer dans quelques semaines?". C'est très concret et c'est très trivial. Donc évidemment ça crée d'une émotion importante chez ces gens-là qui se sentent, à juste-titre, victimes d'une violence sociale importante, certainement dans un pays extrêmement riche comme le nôtre, où certains se gavent pendant que d'autres ne savent pas ce qu'ils vont faire pour bouffer le lendemain, eux-mêmes et leurs familles, leurs enfants.

Il y avait donc déjà une augmentation de l'agressivité, cela va évidemment se développer encore plus. Quelles sont les pistes concrètes pour faire en sorte que les travailleurs sociaux ne soient pas des punchingballs?

Je vais juste vous citer un tout petit exemple de ma, je répète, toute petite pratique par rapport à cela. Il y a quelques mois, j'étais au guichet à Namur, deux trains coup sur coup étaient annulés pour aller à Bruxelles. La personne avait un entretien d'embauche, donc on lui fait un

ticket, il était remboursé à 75% par le Forem et s'il ratait l'entretien, c'était assez clair qu'il allait en subir les conséquences, parce qu'évidemment, à l'heure actuelle, ce n'est pas le Club Med, quand on perce des allocations de chômage, on a un contrôle déjà à l'heure actuelle très sévère sur "Est-ce que vous avez des entretiens? Comment se sont passés les entretiens?" etc. La personne, donc c'est moi qui l'ai accueillie, quand coup sur coup les deux trains ont été annulés, je vous passe le détail de ce qui lui passait par la tête au moment où il se rendait bien compte qu'à cause de cela, probablement qu'il allait se faire rayer du chômage. Qu'on soit clair, je ne ressemble pas à Schwarzenegger, donc le mec m'aurait explosé la tronche si on n'avait pas été plusieurs. Heureusement, on était 4, 5, 6 collègues, mais il m'aurait cassé en deux. Et en partie, il y a un aspect que je comprends. Le gars, ils se demandait "Qu'est-ce que je vais faire pour bouffer dans trois semaines? En plus, pas de ma faute, moi j'essaie d'aller à un entretien et en fait je ne peux pas à cause d'un sous-financement des services publics".

Ce genre de situation, je me doute que c'est x10, et cela sera probablement x100 en termes de nombre de cas et d'agressivité pour les travailleurs du CPAS, si on n'est pas en place les mesures que je vous demande. Donc merci d'avance pour vos réponses parce que j'espère bien qu'on va avoir des réponses concrètes par rapport à tout cela.

Merci beaucoup.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Bruyère. C'est terminé pour le PTB ? Je pense que Monsieur Cléda avait demandé la parole. Vous avez la parole.

M. E. Cléda, conseiller de l'Action sociale Ecolo:

Monsieur le Président,

Merci de me donner la parole.

Je vous salue, à l'exemple de Madame la Bourgmestre tous en votre titre et qualité.

Je voulais d'abord et d'emblée excuser la brièveté de mon propos. C'est la première fois que je viens ici et je ne savais pas. Je vous promets que je ferai plus long la fois prochaine.

Mais donc je l'ai même résumé parce que je pense qu'on a déjà assez répété les mêmes choses.

Le premier point, et je m'associe à la gratitude déjà exprimée à l'ensemble du personnel du CPAS et du service de l'action sociale pour le rôle essentiel qu'ils jouent auprès d'une partie importante de nos concitoyens.

Cependant, je pense que le détournement du débat auquel nous assistons ici est l'illustration de l'erreur d'ordre du jour qui a été faite, tout le monde veut parler de l'éléphant dans la pièce, c'est-à-dire de ce cataclysme que sera l'accueil des exclus du chômage sur nos institutions.

Donc je m'associe à l'ensemble des questions qui ont été posées à cet égard par mes collègues sans les répéter et je serai très intéressé, Madame la Présidente, Madame l'Echevine de l'Action sociale, de nous indiquer comment cet accueil va impacter les travailleurs et les travailleuses du CPAS et comment ils vont impacter les ressources du CPAS et, en deuxième lieu, celles de la Ville.

Mais pour en revenir à ce qui nous occupe aujourd'hui, c'est-à-dire les synergies, je m'inquiète quant à l'impact de ces changements, de cette mobilisation de moyens pour l'accueil des personnes exclues du chômage sur les autres synergies.

Ma question est donc: quelles autres synergies devront être ralenties, différées, réévaluées pour dégager les moyens nécessaires pour l'accueil?

Est-ce que nous allons devoir réduire les moyens pour le logement, pour l'accueil des publics précarisés, pour les dispositifs d'urgence? Où est-ce que vont vos choix pour arriver à financer l'accueil des personnes qui vont arriver massivement au guichet du CPAS d'ici quelques semaines?

Je ne serai pas plus long, je vous remercie, Monsieur le Président.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

C'est moi qui vous remercie.

Monsieur Noël, que je n'avais pas vu en tournant la tête.

M. Ph. Noël Chef de groupe Ecolo:

Merci Monsieur le Président.

Je tiens aussi à vous remercier pour la latitude que vous laissez pour cette expression. Parce que je pense qu'elle est en fait une expression d'inquiétude énorme dans le chef, certainement, des personnes d'administration du CPAS, dans le chef des Conseillers et Conseillères de l'Action sociale et je pense qu'une bonne partie du Conseil est aussi inquiète sur les conséquences directes que va subir le CPAS avec ces mesures d'exclusion du chômage.

Je pense que c'est aussi l'occasion, et d'autres l'ont fait avant moi, donc je répéterai, mais je pense que c'est important de souligner l'immense travail que l'ensemble des acteurs sociaux, qu'ils soient publics et associatifs, parce que je pense qu'on doit aussi les associer à ce travail de fourmi, souvent un travail de l'ombre, mais qui est essentiel pour lutter contre les trop nombreuses inégalités qui existent dans notre société.

On sait que l'année 2024 aura marqué clairement un basculement par rapport à une trajectoire que l'on redoute être une trajectoire vers plus d'inégalités, plus de fractures, plus de clivages et avec moins de moyens pour une société inclusive.

Malgré cela, vaille que vaille, sur le terrain, des centaines de personnes s'investissent quotidiennement pour lutter contre ce courant qui malheureusement amène sans cesse plus de monde vers une précarité et vers la pauvreté.

A travers cette réunion annuelle, il faut les remercier toutes et tous pour leur investissement quotidien et montrer notre soutien vers notamment ces travailleurs mais également cette population fragile.

Alors le rapport 2024 des synergies entre la Ville et les CPAS, j'avoue en connaître quand même bien son contenu, il est rédigé de manière concise, dense et je pense que c'est très bien. Nous avons eu l'opportunité, lors de la Commission, d'avoir des éléments détaillés sur toute une série d'aspects et on peut en percevoir toute une série de tenants et aboutissants.

Derrière tout cela, tous les acteurs doivent pouvoir converger et avoir une vision commune de l'Action sociale et bien sûr, cela implique la Ville et le CPAS. Alors mais, et je l'ai déjà cité une première fois, bien au-delà de ces deux institutions importantes, je pense qu'il faut pouvoir s'assurer que le réseau associatif doit pouvoir aussi se sentir mobilisé pour la politique sociale que vous menez, Madame la Présidente.

Je vous avoue que j'ai quelques petites questions à ce sujet, notamment en termes de logement, un terme qui a déjà été utilisé par mes différents confrères, qui pour nous est un vecteur d'émancipation, de stabilité et un élément fondateur d'une insertion sociale, surtout pour le public fragile.

Or, à ce stade, il y a encore un certain nombre d'éléments qui ne sont pas clairs selon moi, ou en tout cas pour moi à ce stade, et je vais reprendre des termes et des mots qui sont repris dans le rapport de synergies. Mais aussi sur des éléments d'actualité tout récentes.

On découvre dans la presse ce matin l'avenir de la Maison des Trieux qui va, semble-t-il, déménager vers le site des Jardins d'Enhaive, en lieu et place de ce qui était prévu pour l'Alpha. Alors, pourriez-vous peut-être nous expliquer le cheminement qui vous a amené ou qui a amené à effectuer ce changement de cap? Et puis, de facto, la conséquence de cela, quel avenir pour l'Alpha? On a les chiffres qui sont repris dans ce rapport de synergie et qui montrent à combien il est important, notamment pour l'intégration des personnes d'origine étrangère, dès l'instant où ils savent qu'ils ont un terme sur leur localisation actuelle et qu'ils n'ont plus, en tout cas à notre connaissance, de destination pour le futur. Comment envisagez-vous les choses?

Puisque maintenant nous avons finalement pas mal de documents à notre disposition, nous avons une Déclaration de Politique Sociale, on a une Déclaration de Politique Communale, on

a une Déclaration de Politique du Logement et on a eu le PST. Je sais que vous n'aimez pas trop l'exercice, mais je me suis quand même amusé à essayer de faire une recherche sur un terme qui s'appelle le "Housing First". A ma grande surprise, à moins d'une mauvaise recherche de ma part, dans vos documents Madame la Présidente, je n'en trouve pas de traces. En tout cas, pas explicitement citées.

Or, je me souviens que nous avons conjointement signé la charte, vous en ce compris, en tant que représentante du groupe des Engagés, avoir signé cette charte de sortie du sans-abrisme, qui s'articule sur toute une série dynamique, et notamment le Housing First, qui a déjà fait largement ses preuves. C'est un dispositif qui est bien sûr efficace dans son pays d'origine, que sont les pays nordiques, mais on a démontré à Namur l'efficacité et la pertinence du dispositif Housing First et je suis très étonné que ce mot ou son dérivé, "Logement d'abord", ne se retrouve dans aucune de vos expressions. J'ai fouillé, j'ai cherché et je n'ai pas trouvé.

Or, et la démonstration a été faite à l'étranger et certainement aussi chez nous, c'est d'un point de vue économique, le dispositif le plus rentable que nous puissions mettre en œuvre. Mais il nécessite bien sûr des logements et il nécessite des moyens pour pouvoir gérer l'accompagnement.

Dès lors, pourriez-vous peut-être nous éclairer sur votre perception de ce Fousing first, de ce dispositif, qui n'en est qu'un parmi d'autres, mais je pense que celui-ci est finalement très important et on en retrouve finalement plus une expression dans la politique du logement, dans laquelle on voudrait tous vous voir associés au maximum, pour cela.

J'ai parlé d'Alpha et je souhaiterais aussi voir le dispositif qui nous a inspirés, vous comme moi, à Terrebonne, qui est un dispositif, je pense, vertueux et qui nous permet d'envisager des choses, mais qui lui aussi nécessite d'avoir une prolongation. C'est un dispositif d'accompagnement, d'hébergement mais qui est un hébergement transitoire et donc, comment est-ce que vous envisagez, une fois qu'il sera mis en place, le public qui va sortir de ce dispositif ? Comment va-t-il pouvoir se loger ?

Derrière tout cela, vous aurez compris, Madame la Présidente que toutes mes questions portent sur cette réalité du logement. Ne voyant pas un certain nombre de termes dans les textes que vous avez proposés, j'avoue que je serais intéressé de vous entendre à ce sujet.

Mais plus que jamais, ce que les acteurs du social attendent, c'est une vision claire. Vous avez dressé des éléments et maintenant, après dix mois de présence, c'est un plan d'action concret. Vous avez déjà eu, membres du Collège, à notre connaissance, deux réunions budgétaires, deux mises au vert, une il y a quelques mois et une tout récemment. Donc ils vont normalement pouvoir vous donner les moyens qui seront mis à votre disposition et une vision claire que vous allez, j'espère, nous partager au sein du Conseil pour savoir quel est votre plan d'action en termes de logement, vous, Présidente du CPAS de Namur, vous, porte-parole de la Fédération des CPAS, puisque je pense que tous les acteurs sociaux, et on a plusieurs à l'avoir déjà exprimé, convergent vers une réalité: le logement est un élément essentiel de toute politique sociale.

Soutiendrez-vous votre collègue, Madame Barzin, dans la recherche de moyens pour lutter contre les logements inoccupés ? Notamment aussi dans la perspective de création de logements ou d'accès à logements pour pouvoir contribuer à faire évoluer aussi l'exposition Housing First car, sans un effort conjoint et soutenu de Madame Barzin, de vous Madame Klein, nous n'arriverons pas à ce qu'au prochain dénombrement, nous ayons une situation qui soit encore plus problématique. Puisque, vous le savez, et cela a été largement exprimé par tous les collègues qui ont pris la parole précédemment, les mesures qui vont arriver, qui sont des mesures d'exclusion, vont naturellement précariser un grand public, précariser un grand nombre de personnes et, par voie de conséquence, on peut redouter une perte pour certains des capacités de pouvoir payer un loyer, notamment dans le secteur privé.

J'espère que nous pourrions compter sur votre voix forte et votre politique volontariste sur le sujet. Mais sachez en tout cas que sur les bancs d'Ecolo, un soutien est indéfectible et constant sur l'ensemble de l'engagement social qui est pris par les acteurs de terrain, qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Chacun à sa place dans cette société, et il me semble que c'est à vous de démontrer cette cohérence sociétale.

Je vous remercie, je ne serai pas plus long, Monsieur le Président.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

C'est moi qui vous remercie, Monsieur Noël. Je pense que chez Ecolo, c'est terminé et donc je passe la parole à Monsieur Loriaux.

M. E. Loriaux, Conseiller de l'Action sociale Les Engagés:

Merci Monsieur le Président.

Madame Monsieur,

Chers Collègues,

Chers Partenaires,

Avant toute chose, je veux m'adresser à l'ensemble du personnel du CPAS, à eux qui sont en première ligne chaque jour, au contact direct des bénéficiaires. Ils font preuve d'un professionnalisme exemplaire, dans un contexte qui, nous le savons, est de plus en plus difficile. Je pense notamment à la charge de travail qui ne cesse d'augmenter, aux situations humaines toujours plus complexes, à l'agressivité parfois de la population, de certains usagers, agressivité souvent nourrie par la détresse, le désespoir ou la peur de l'avenir. Pourtant, malgré cela, vous continuez à accueillir avec bienveillance, à écouter sans juger, à accompagner avec humanité. Ce n'est pas un travail, c'est une mission et vous l'accomplissez avec cœur, avec courage, avec dignité. Soyez-en sincèrement remerciés.

Je tiens aussi à saluer le personnel de l'administration, souvent moins visible, mais tout aussi essentiel. Merci pour votre adaptabilité, face à l'arrivée constante de nouveaux décrets, de réglementations parfois complexes. Vous êtes là pour traduire tout cela en pratiques concrètes pour que l'ensemble de l'institution reste en conformité mais surtout efficace.

Merci également pour votre travail dans la recherche de subsides, si précieux dans ce contexte budgétaire tendu. Vous savez transformer la contrainte en opportunité et cela fait toute la différence.

Je voudrais aussi adresser un mot particulier à nos directions. Diriger un service public, ce n'est pas une tâche facile. Cela demande de la rigueur, de l'écoute, de la vision. Vous gérez l'institution avec clarté, avec volonté d'améliorer constamment nos pratiques, nos structures, nos services. Merci pour ce pilotage solide, dans un environnement en perpétuelle évolution. Merci pour votre sens de l'équipe et pour l'attention que vous portez à la qualité de vie et au travail de vos collaborateurs.

Face à la pression financière qui pèse sur l'ensemble des pouvoirs locaux, le CPAS de Namur se distingue non seulement par son engagement, mais aussi par une discipline budgétaire constante. Il est impératif de souligner que, loin de vivre au-dessus de ses moyens, le CPAS gère ses ressources avec une parcimonie et une prudence qui sont sa marque de fabrique depuis de nombreuses années. Pierre et moi pouvons en témoigner. Chaque euro de deniers publics est analysée, justifiée et affectée avec le souci permanent de l'efficacité. Cela signifie priorisation stratégique. Les dépenses sont toujours orientées en priorité vers l'aide directe aux citoyens et l'amélioration de la qualité des services, évitant tout gaspillage. Optimisation des coûts, le CPAS ne cesse de chercher des solutions innovantes et moins coûteuses pour répondre aux besoins croissants, exploitant pleinement les ressources existantes avant d'en solliciter de nouvelles. Transparence et responsabilité, cette gestion est menée dans un cadre de transparence budgétaire totale, prouvant aux citoyens que leurs impôts sont utilisés de la manière la plus juste et la plus efficace possible pour soutenir les plus fragiles. Cette réalité est la preuve qu'il est possible de concilier un engagement social maximal avec une gestion financière drastique. Le fait de faire beaucoup avec peu n'est pas une formule vide, mais le résultat concret d'une stratégie d'optimisation financière appliquée avec rigueur année après année.

Nous ne pourrions évidemment pas avancer sans l'implication précieuse des pouvoirs locaux. Merci à vous, pour votre soutien constant, votre aide logistique, humaine, financière parfois, mais surtout pour la volonté partagée de répondre ensemble aux défis de la précarité. Vous êtes des relais indispensables entre les citoyens et les structures sociales. Votre engagement

est une force.

Je tiens également à remercier mes collègues Conseillers qui siègent avec moi au sein des comités de l'action sociale. Nous savons que notre tâche n'est pas simple. Être confronté à la détresse sociale, à la précarité extrême, à des décisions parfois difficiles à prendre, ce sont des moments qui nous marquent. Mais je veux saluer ici votre engagement sincère, votre volonté de comprendre, d'aider, de respecter chaque situation humaine qui nous est soumise. Vous êtes un maillon essentiel de la chaîne de solidarité.

Je ne peux pas oublier de remercier tous les intervenants de terrain. Vous êtes nos yeux, nos oreilles, nos mains sur le terrain. Vous allez au contact, là où cela fait mal, là où la pauvreté est la plus visible ou la plus cachée. Vous êtes au plus proche des réalités, au plus proche des gens. Merci pour votre engagement, votre résilience, votre capacité à tenir bon à l'épuisement. face à l'épuisement, à la complexité, à l'urgence permanente.

Et parmi ces acteurs de terrain, je tiens à citer tout particulièrement le Relais Social Urbain Namurois. Votre travail est difficile, vos moyens sont limités, et pourtant vous continuez à agir avec cœur, avec créativité, avec détermination. Vous êtes un pilier de notre lutte contre la précarité et je veux vous dire tout notre respect et notre reconnaissance.

Enfin, je remercie la Ville de Namur, notre partenaire, incontournable et indéfectible. Face à l'ampleur des défis, le développement des synergies n'est plus une option, mais une nécessité vitale. C'est le levier qui permet d'optimiser les ressources et d'apporter des réponses globales et cohérentes aux besoins des citoyens. A cet égard, nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance envers les équipes de la Ville, pour leur travail collaboratif, constant. Cette collaboration n'est pas statique, les synergies entre le CPAS et la Ville évoluent et se renforcent continuellement, s'adaptant avec une pertinence croissante aux besoins spécifiques et changeants de la population. C'est par cette dynamique partenariale que nous parviendrons à offrir un soutien social toujours plus efficace et intégré à nos citoyens les plus fragiles et en difficulté. Merci donc pour votre mobilisation, pour les synergies mises en place, pour cette volonté constante de coordonner les efforts, de rassembler les énergies, de penser ensemble à des solutions durables et c'est dans ce travail, main dans la main, que se construit une politique sociale digne, juste et humaine.

Mesdames et Messieurs,

Chers Collègues,

Ce que nous faisons, ici au CPAS de Namur, ce n'est pas juste de la gestion sociale, c'est un engagement humain, une responsabilité collective et une volonté commune de ne laisser personne sur le bord du chemin. Dans un monde où les inégalités se creusent, où les solidarités se fragilisent, notre rôle est plus que jamais essentiel et c'est grâce à chacun de vous, à votre implication, à votre présence, que nous pouvons continuer à avancer. Alors, merci du fond du cœur, merci pour ce que vous faites, continuons ensemble.

Merci de m'avoir écouté.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, je pense que vous étiez le seul à prendre la parole au niveau des Engagés. Oui? Monsieur Loriaux, vous me confirmez?

M. E. Loriaux, Conseiller de l'Action sociale Les Engagés:

Pardon, excusez-moi, j'étais un peu distrait.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Non, ce n'est pas grave.

Vous êtes le seul à prendre la parole au niveau des Engagés ?

M. E. Loriaux, Conseiller de l'Action sociale Les Engagés:

Oui.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Ok. Merci beaucoup. Donc, je pense que Monsieur le Conseiller Gérard a demandé la parole. Vous avez la parole.

M. X. Gérard, Conseiller de l'Action sociale MR:

Merci Monsieur le Président.

Madame la Bourgmestre,

Chers collègues,

Je vais essayer d'être très court et donc je vais commencer, comme tous mes Collègues par remercier l'ensemble des personnes de l'administration qui ont travaillé à la rédaction de ce rapport et je me limiterai aux fleurs, donc je n'émettrai pas de critique par après.

C'est un travail conséquent qui illustre à merveille à quel point nos deux administrations conjointement mènent leur travail du mieux qu'elles le peuvent.

Donc comme je le disais, je vais être très court mais je voulais juste réagir à certaines choses qu'on a pu entendre. Cela fait un peu partie un peu du momentum dans lequel nous sommes et de l'ambiance Conseil. On a eu droit à des tableaux très sombres naturellement, qui parlaient de scénarios d'avenir, dans le cadre d'un débat sur des synergies passées, mais effectivement on est dans du scénario, on ne sait pas encore aujourd'hui chiffrer le nombre d'exclus qui vont réellement venir sonner à la porte des CPAS et le chiffre d'un tiers, pour rappel, il est estimé par rapport à l'époque des exclusions Di Rupo, donc quand il était Premier Ministre. C'est là-dessus qu'on s'est basé pour estimer.

Mais il faut savoir une chose c'est que le scénario actuel, puisque naturellement un transfert de fonds est prévu, c'est une couverture à 100% du RIS, à partir de 2026, plus des aides complémentaires. C'est-à-dire que, normalement, les exercices 2026 et 2027 à venir devront nous permettre de mesurer pleinement l'effet de cette mesure sur nos finances. En tout cas, le scénario qui est prévu, en termes de financement, devrait couvrir à 100%, voire plus puisqu'il y a des augmentations de subventions en plus et des financements one shot pour couvrir les engagements prévus, qui devraient permettre justement au CPAS, principalement aux CPAS de Wallonie, d'amortir le choc dans les deux prochaines années à venir.

Donc ça c'était peut-être un petit élément d'information qui permet aussi d'expliquer pourquoi, au niveau du Bureau permanent on envisage cette réforme avec certaines craintes évidemment mais une certaine confiance aussi.

Un deuxième point, je voudrais dire par rapport à ce qu'on a entendu par rapport au choix émis dans les lignes directrices. Le conseil du CPAS de Namur n'a pas touché un centime des allocations familiales des enfants qui les percevaient puisque c'est une compétence wallonne. Ce qui a été modifié, c'est effectivement le montant du "taux cohabitant" qui était octroyé et qui est toujours octroyé aux enfants lorsqu'ils atteignent la majorité. Effectivement, on tient compte aujourd'hui du revenu des ascendants, donc des parents, dans le calcul du taux cohabitant, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Il faut savoir que c'est effectivement tout à fait légitime de pouvoir octroyer des taux cohabitants mais on arrivait aussi à une situation, puisqu'on parle d'équité, qui pouvait légitimement poser des questions, en tout cas qui a posé question à notre administration, puisque lorsque plusieurs enfants d'un ménage devenaient majeurs, ils pouvaient cumuler des taux cohabitants de 870 euros par mois, ce qui arrivait parfois à des revenus du ménage qui dépassaient le revenu d'une famille au travail. On arrivait donc à avoir des calculs de revenus d'une famille qui dépassaient les 5.000 euros d'allocation et donc effectivement il a été proposé de pouvoir revoir ces montants aussi, non seulement par rapport aux finances de notre Centre, mais dans une perspective sociétale.

Voilà, je ne serai pas beaucoup plus long, mais je voulais apporter quand même ces quelques éléments de correction et je cède la parole.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je vous remercie, Monsieur le Conseiller. Je passe la parole à Madame Delphine Blouard.

Mme D. Blouard, Conseillère de l'Action sociale MR:

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Merci.

Je ne serai pas très longue non plus et mon discours portera sur la page 25 du rapport, comme cela vous savez où je suis.

Cette page 25 parle du Plan de Cohésion sociale, plan qui vise à garantir l'accès à tous aux droits fondamentaux, dont notamment le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage et à l'insertion professionnelle mais aussi notamment le droit à l'épanouissement culturel, social et familial.

Nous sommes convaincus que l'épanouissement social passe notamment par le travail.

Alors, évidemment, travailler demande de se former et pour être formé, il faut préalablement avoir été conseillé, il faut avoir été informé. Et pour ce faire, il faut plus que jamais accentuer les synergies à cet égard. Que ce soit avec Synergie Emploi, que ce soit avec la Cité des Métiers, que ce soit avec le Forem et tous les partenaires sociaux qui touchent à cette matière.

L'axe de formation est vital et notre responsabilité, ce n'est pas d'assister les personnes éternellement au CPAS, mais c'est de les accompagner, comme l'a dit Kristel Karler, comme l'a dit Étienne Loriaux, de façon à ne pas les laisser au bord du chemin.

Alors pour ça, il faut mettre l'accent, ou en tout cas accentuer encore plus les synergies qui existent déjà entre les différents partenaires, parce que comme l'a dit Monsieur Martin, effectivement le CPAS ne va pas être épargné, mais ensemble, main dans la main, comme l'a dit Étienne Loriaux, nous allons y arriver.

Les partenaires sociaux sont là, maintenant il faut travailler ensemble et s'épanouir via l'emploi et donc accentuer cette remise à l'emploi et ce, sans traîner.

La remise à l'emploi, je l'ai dit, passe par la formation, mais ne perdons pas de vue que la formation ce n'est pas un bac plus un master, la formation c'est aussi des cours du soir avec des bénéficiaires, en l'occurrence au CPAS, qui peuvent avoir un job à côté mais c'est aussi des formations plus courtes qu'il ne faut pas négliger et qui débouchent aussi sur un emploi.

Le CPAS ne pourra plus, et je pense qu'il n'était déjà pas en capacité, de financer des formations à rallonge qui ne débouchent pas sur un emploi. Donc, il faut accentuer et créer une plateforme hyper poussée en termes de formation.

Je vous remercie pour votre attention.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je vous remercie, Madame Blouard.

Je pense que j'ai un petit peu zappé une petite chose, qui est quand même toujours importante, c'est qu'il y a plusieurs personnes aujourd'hui qui ont pris la parole pour la première fois et donc il y a, je pense, Monsieur Cléda, je crois qu'il y a Madame Galloy et Madame Blouard. Je pense que je ne me trompe pas, les autres ont déjà parlé, donc je propose qu'on les applaudisse. Cela permet aussi de dérouiller un petit peu les membres.

(Applaudissements dans l'assemblée).

Donc je passe la parole maintenant, avec plaisir, à Madame Klein pour ses réponses à des nombreuses questions posées.

Mme D. Klein, Présidente du CPAS:

Merci Monsieur le Président.

Je vois que les prises de parole ont déjà duré 2h20, c'est cela ? Je vais essayer de ne pas être aussi longue quand même.

Au moins il y a un point commun et je remercie toutes les personnes qui ont pris la parole, d'avoir effectivement eu un petit mot de gratitude par rapport au personnel. C'est vrai que c'est

assez impressionnant le nombre de personnes qui, dans cette ville, travaillent pour les personnes les plus vulnérables, puisque grosso modo au CPAS, il y a près de 900 personnes. Bien sûr, là-dedans, je compte le personnel qui est en maisons de repos et à la cohésion sociale, il y en a près de 100, donc c'est important. Effectivement, ce sont souvent des métiers humains qui peuvent être particulièrement éprouvants psychologiquement. Je remercie aussi Monsieur Noël d'avoir ajouté à ses remerciements tous les travailleurs et travailleuses du secteur associatif. Effectivement, ce serait intéressant de faire le décompte, mais cela représente vraiment beaucoup de monde.

Evidemment, on a cité le Relais Social Urbain, mais il y en a beaucoup d'autres, comme Monsieur Di Bari, qui patiemment attend son tour, des associations comme Phoenix. Mais donc voilà, et c'est cela qui fait la richesse aussi de ce secteur, c'est vraiment de travailler en synergie entre la Ville et le CPAS, mais aussi très précieusement avec tous ces secteurs associatifs, ces gens de terrain.

Voilà, je remercie aussi Monsieur Loriaux pour les encouragements et les remerciements détaillés. C'est vrai que j'ai eu une rencontre avec le personnel de l'aide sociale, la semaine dernière, j'en reparlerai un peu plus tard, mais je peux le dire aussi en tant que Présidente de la Fédération des CPAS, c'est par rapport à toutes les conversations que je peux avoir avec le cabinet ministériel, c'est que le CPAS de Namur se distingue. Il a vraiment la réputation d'un grand professionnalisme, il est pris au sérieux, c'est vrai que quand on a aussi, nous, de nos revendications, on est toujours pris au sérieux parce qu'on sait bien que si on met le doigt sur quelque chose qui est un point d'attention, on est entendu.

Et remercier aussi pour les qualités: grand professionnalisme, efficacité, mais aussi un très grand sens de l'humanité, de l'équité et de l'égalité. Un véritable engagement humain.

Merci à Monsieur Xavier Gérard qui a déjà apporté certains correctifs qui me permettront d'être moins longue sur certains points.

Merci à Madame Blouard qui a fortement fait un petit couplet sur la formation et l'emploi. Je partage cette vision que l'accès à l'emploi, le droit à l'emploi est un facteur important d'épanouissement. J'aime aussi le fait d'avoir fait la différence entre l'accompagnement et l'assistance, c'est quelque chose sur lequel j'ai insisté dans ma Déclaration de Politique Sociale; différence entre accompagnement et prise en charge. On est vraiment là au niveau du travail social pour accompagner les gens vers l'autonomie, vers une réinsertion au moins sociale et si possible professionnelle, pour permettre aux gens de reprendre du pouvoir sur leur vie et non pas à faire une prise en charge qui les infantiliserait.

Alors maintenant, je vais en venir au vif du sujet, si je puis dire, et on a bien compris que beaucoup de questions tournaient autour de la réforme du chômage. Je ne vais pas me soustraire à cet exercice et je le fais avec beaucoup de plaisir parce qu'il fera aussi état de tout le travail qui a été réalisé au niveau du CPAS et en collaboration très étroite avec la Ville, depuis de nombreux mois, puisque cela fait depuis le printemps que nous nous mobilisons sur le sujet.

Même avant d'avoir beaucoup de précisions, on sait qu'on n'a pas eu de précisions très rapidement au niveau du Fédéral, mais la première porte à laquelle j'ai frappé, c'est celle de la Ville et la Ville a tout de suite répondu présent. C'est vrai qu'on a déjà parlé beaucoup, dans cette enceinte, de toutes les crises au cours des dernières années qui sont survenues, que ce soit celle du Covid, les inondations, les crises énergétiques l'arrivée des Ukrainiens et des Ukrainiennes, fuyant de la guerre, et chaque fois le CPAS a été aux côtés de la Ville et la Ville a trouvé tout à fait naturel que pour cette crise qui, cette fois-ci, n'était pas inopinée mais annoncée, que la Ville soit aux côtés du CPAS.

Alors, c'est une réforme inédite qui pose beaucoup de questions, pour lesquelles nous avons aussi, nous, posé beaucoup de questions en cherchant à parler vraiment à l'ensemble des interlocuteurs qui étaient à la manœuvre. J'y reviendrai un peu plus tard.

Je vais vous donner des chiffres, puisqu'on m'a réclamé des chiffres. Donc, en fait, il faut savoir, qu'au CPAS, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, on accueille quelques 4.300 bénéficiaires du revenu d'intégration ou aide équivalente. Les chiffres ont parfois fluctué, mais je retiens le dernier chiffre qui m'a été communiqué. Il y aurait à Namur 3.600 personnes qui

seraient menacées d'exclusion du chômage.

Alors on a déjà parlé des trois tiers, comme l'a dit Monsieur Gérard, sur la base d'une expérience précédente d'augmenter plutôt le temps par rapport aux jeunes qui étaient en attente d'une insertion professionnelle, par le Gouvernement Di Rupo. A cette époque-là, on s'était rendu compte qu'il y avait eu trois tiers: un tiers des jeunes qui avaient trouvé du travail, un tiers des jeunes qui étaient arrivés au CPAS et puis un tiers des jeunes, voilà, dont on n'avait plus de nouvelles.

Mais vous vous rendez bien compte qu'en comparaison n'est pas raison et que, par rapport à la réforme inédite, ce sont des balises que l'on peut avoir, mais tout le monde est conscient de la fragilité de ces balises. Comme je le fais régulièrement, à l'initiative d'une analyse très pertinente de la Directrice de l'Action sociale du CPAS, c'est que si un tiers va peut-être bénéficier du revenu d'intégration, il est probable qu'il y ait plus de personnes qui viennent "tenter leur chance", si je puis dire, et au moins pour la première vague, la première vague qui concerne les personnes qui sont depuis plus de 20 ans au chômage. On estime qu'il y aura peut-être quand même au moins deux tiers des personnes qui viendront s'informer, mais je parlerai de la communication et de l'information après.

Donc tout simplement pour vous dire que nous avons fait des estimations sur la base d'un scénario qui est un peu plus pessimiste que ces trois tiers et donc, je l'ai fait d'autant plus facilement qu'en tant que Présidente de la Fédération de CPAS, c'est quelque chose que je répète souvent à mes interlocuteurs et interlocutrices.

Donc, en fait, au 1^{er} janvier, on aurait une première vague de 626 personnes. Ensuite, deux mois plus tard, au 1^{er} mars, on aurait une vague de 736 personnes, donc cela ce sont les personnes qui sont depuis 8 à 19 ans au chômage et puis une troisième vague, au 1^{er} avril de 776 personnes, donc ça ce sont les 2 ans, de 2 ans à 8 ans de chômage. Puis on a des vagues moins importantes, voilà.

On a estimé que les personnes les plus éloignées de l'emploi, c'était un contingent, si je puis dire, d'entre 1.500 et 1.700 personnes.

Alors maintenant, quelles sont les recettes sur lesquelles on peut se baser ?

Ce qui est sûr, c'est que pour 2025, là on a un chiffre très précis, à l'euro près, Monsieur Robin Bruyère, de 425.775 euros en 2025. Cela, c'est l'argent et déjà pour vous dire que – j'y reviendrai un peu, mais – c'est quelque chose que l'on avait demandé, nous CPAS de Namur (mais pour la Fédération cela a été pareil), dès le départ, quand on avait des interlocuteurs au niveau fédéral, c'est de dire: "Il nous faut absolument un montant en 2025 pour pouvoir préparer l'arrivée de 2026". Donc on a été entendu, comme je viens de vous faire l'énumération des vagues. C'est quelque chose qu'on a déjà dit aussi au printemps dernier, pour nous, étaler. Et là aussi, on a été entendu. Même si on aurait aimé avoir un peu plus étalé, mais bon, voilà. Ce sont des choses qui ont été entendues.

Donc, dès à présent, nous recrutons. Nous recrutons et nous avons quand même l'agréable surprise – parce qu'effectivement, par rapport à toutes les voix pessimistes qu'on a entendues ce soir, qu'on a entendues par ailleurs aussi, sur la pénurie des assistants et des assistantes sociales, on est quand même heureux, n'est-ce pas, Monsieur le Directeur général – d'avoir un certain nombre de CV et donc les auditions ont commencé, on est déjà dans une période de recrutement.

Cet argent, on espère aussi pouvoir l'employer pour l'infrastructure, mais je reviendrai un peu après parce qu'effectivement, il faut du personnel en plus, il faut évidemment du mobilier en plus, des PC, etc. Donc cela c'est pour 2025, je vous ai donné un montant à l'euro près.

Maintenant 2026.

Notre Directrice de l'Action sociale s'est lancée dans un savant calcul. Je dois vous avouer que je n'ai pas tous les détails, mais en prenant en compte aussi, d'après le nombre estimé de personnes qui arriveraient, d'après aussi le nombre de PIS (Projet Individualisé d'Intégration Sociale), donc cela ce sont les programmes individuels. Vous avez vu qu'on a beaucoup parlé de bonus-malus, mais c'est surtout les bonus maintenant qu'on a retenu, plus on va faire de programmes individuels pour les bénéficiaires, plus on aura d'argent.

Alors, réalistement, on s'est basé sur le nombre de PIS réalisées actuellement, et le Directeur me corrigera, moi j'ai en tête 40%. Pour le moment le PIS, donc ce programme individuel, était réservé surtout aux jeunes. Donc on se dit: "Ne visons pas trop haut", comme je vous ai dit, on est plutôt dans un scénario réaliste, voire un peu pessimiste. Disons qu'avec les moyens que l'on recevra, on fera le même nombre de PIS.

Sur cette base-là, on a estimé que l'on recevrait, en 2026, 2.256.608 euros et même 61 centimes, Monsieur Bruyère. Vous voyez, on travaille, on essaie, c'est une estimation certes, mais on essaie qu'elle soit la plus précise possible.

On attend 1.268 personnes exclues en plus, là c'est vraiment précis, sur les six premiers mois, soit entre le 1^{er} janvier et le 30 juin, soit presque 30% en plus de notre public actuel. Donc vous voyez, on est tout à fait conscient et on essaye de travailler au plus proche de la réalité.

Alors, cela se traduira en besoin de personnel, un total – je peux vous faire le détail, mais d'abord vous donner le total – donc pour 2026, de 36,5 équivalents temps plein pour la réforme du chômage. J'ai une estimation, l'essentiel ce sont évidemment des assistantes sociales et des assistants sociaux, 13 équivalents temps pleins pour l'aide individuelle. Il y en aura encore 12, Synergie Emploi (merci à la souffleuse), vous voyez qu'on n'oublie pas l'emploi, et là j'ai 12 équivalents temps plein. Il y aura aussi des administratifs, deux agents d'accueil, une juriste. On a prévu aussi 3,5 équivalents temps plein pour les délégués. Donc les délégués, ce sont les assistantes sociales en chef, si je puis dire, qui supervise un certain nombre d'assistantes sociales. On a même prévu aussi une assistante sociale en renfort, volante, une administrative à l'aide individuelle et encore une personne supplémentaire pour les visites à domicile.

Voilà, comme cela on arrive à 36,5 équivalents en plein.

Donc cela, c'est le personnel, j'y reviendrai un petit peu après avec l'aide de la Ville.

Ce que l'on a déjà fait aujourd'hui: notre souci a été vraiment d'assurer la communication la plus transparente et la plus utile pour les personnes, à ce stade puisqu'effectivement c'est seulement après au cas par cas, mais il y a quand même une information générale à donner.

Madame Karler a parlé des fiches qui se trouvent sur le site du CPAS, mais elles se trouvent aussi sur le site de la Ville de Namur. Ce qui est le plus intéressant, c'est qu'on a fait un grand arbre décisionnel, vraiment très clair, en disant dans tel cas, oui, peut-être que j'aurai droit à un revenu d'intégration, mais dans d'autres pas et donc voilà, c'est vraiment un arbre décisionnel avec "oui/non" et puis des sous-divisions.

Ce qui est intéressant aussi, c'est que cela va être diffusé (je ne crois pas que cela l'ait déjà été) au niveau de l'espace citoyen sur l'écran et on prévoit, à différents endroits, un poster géant, si je puis dire, avec cet arbre décisionnel. Donc en plus de l'écran à l'espace citoyen, il y aura aussi cet arbre décisionnel en poster, si je puis dire.

Au CPAS aussi, et j'ai demandé que ces affiches et ce poster soient présents dans les maisons de quartier pour être vraiment au plus près des personnes qui pourraient être intéressées.

Donc là, j'ai quelques chiffres de nouveau: impression folder A4, donc cela, ce sont les fiches, il y en a 2.000 et cela a été imprimé via la Ville.

Très important aussi, depuis le 23 septembre dernier, c'est-à-dire la semaine qui a suivi l'envoi des lettres, qui annonçait aux personnes ayant plus de 20 ans de chômage le fait qu'elles allaient être exclues, on a ouvert un guichet et une ligne téléphonique. Le premier jour, il y a eu, de mémoire, 28 personnes qui ont demandé des informations. Depuis, cela c'est un peu ralenti. Donc j'imagine que c'était un peu le choc de la lettre et depuis, voilà.

Il y aura aussi une explication la plus exhaustive possible dans le Namur Magazine de novembre, où deux pages sont prévues.

La Directrice de l'Action sociale informe très régulièrement ses équipes sur toutes les informations que l'on reçoit et puis il y a ce groupe de travail Ville-CPAS – je vous ai dit que j'ai tout de suite frappé à la porte du Collège – et, depuis le mois de juin, ce groupe de travail Ville-CPAS "Réforme du chômage" s'est réuni quasiment tous les 15 jours.

Alors, quelle est l'aide de la Ville ? Il y a une aide au moins en équipement mobilier, notamment en bureaux. Il y a aussi une aide, un renfort qui est envisagé de 3 équivalents temps plein, dans le cadre du Plan de Mobilité Interne. Et je crois qu'il y en a une qui est déjà quasiment effective, je ne sais pas si elle est déjà dans les murs. mais elle va arriver vraiment dans les semaines qui viennent. Donc, vous voyez qu'on engage déjà très, très concrètement.

En ce qui concerne les infrastructures, oui, là aussi, la Ville peut nous venir en aide. On a identifié un endroit, mais bon c'est toujours en cours donc je ne vais pas trop m'avancer sur le lieu exact.

Ce qui est aussi prévu, c'est qu'on va voir comment cela va évoluer, si on aura vraiment besoin de délocaliser une partie du personnel, parce que cela reste inédit.

Moi, ce que je pense, c'est qu'effectivement maintenant l'information passe. Je ne suis néanmoins pas tout à fait convaincue que toutes les personnes concernées seront vraiment convaincus de cette perte imminente et je crois que c'est vraiment fin janvier, quand justement l'argent n'arrivera plus, que les dernières personnes qui seraient peut-être dans l'ignorance ou dans le déni vont se réveiller.

Je ne sais pas du tout comment cela va aller, mais je me dis que c'est vraiment au mois de février, que je crois que tout le monde aura compris et que c'est sans doute à ce moment-là que le choc va arriver.

Mais en tout cas, comme je l'ai dit aussi au personnel, on sait que l'accord de l'été a permis d'augmenter les moyens octroyés au CPAS et dans cet accord de l'été, il y a aussi cette phrase qui parle de "monitoring de la réforme" et comme on l'a fait jusqu'à présent, chaque fois en disant: "Oui mais attention, il faudrait avoir plusieurs vagues, il faudrait avoir de l'argent en 2025", on continuera, aussi bien au niveau de notre CPAS que de la Fédération, à faire part des points d'attention qui méritent d'être relayés.

Je voulais revenir et en même temps j'en profite tout de suite pour répondre déjà à une question de Madame Karler: ce qui a été prévu aussi, c'est d'organiser les choses, avec un partage de bureaux pour deux assistantes sociales, mais il y a toujours un moment où on doit avoir du face-à-face. Le télétravail, qui augmentera de manière au moins provisoire après on verra, permettra que les entretiens soient toujours confidentiels. On l'a expliqué: les assistantes sociales ne font pas que du travail en face-à-face. Elles ont aussi beaucoup de contraintes administratives et elles ont bien besoin de deux jours par semaine en travail administratif. Elles le feront chez elles de façon à, comme je l'ai dit, permettre chaque fois la confidentialité des entretiens.

J'ai déjà parlé du monitoring, de l'augmentation s'il le faut, de moyens que l'on réclamera.

Donc, oui, dire que le lobbying s'est poursuivi depuis le début. Nous avons évidemment rencontré certains Ministres fédéraux. Personnellement je me suis rendue au cabinet du Ministre Jeholet. Cela me permet aussi de répondre à un point qui a été évoqué et qui concerne la réforme du marché de l'emploi.

Parallèlement à cette réforme du chômage, il y a quand même aussi une réforme du marché de l'emploi qui est étudiée, qui devrait intervenir plus ou moins au même moment, avec une mise en commun et des synergies développées entre tous les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et professionnelle; que ce soit de l'ALE, du Forem, de la Maison de l'Emploi et de tous les acteurs, très nombreux, sur le secteur.

Le Ministre a comme idée d'avoir un guichet unique. Maintenant, très concrètement, comment cela va se concrétiser ? Il s'est dit ouvert et il y a des réflexions qui vont un petit peu dans des sens divers. Pour nous (quand je dis "pour nous" c'est le CPAS), ce qui est intéressant quand même c'est qu'à un moment donné, il y ait ce guichet unique vers lequel les CPAS puissent renvoyer les personnes. D'après ce que l'on sait de la réforme de l'emploi, ce serait un des rôles aussi du CPAS, de juger des personnes qui sont les plus proches de l'emploi et qui pourraient directement être orientées vers ce parcours d'insertion professionnelle. Donc c'est de bien remettre finalement les responsabilités là où elles se trouvent. Les CPAS, leur premier job, cela reste l'insertion sociale et finalement la responsabilité de la remise à l'emploi, même si nous jouons aussi un rôle, mais ce sera quand même prioritairement aux acteurs et actrices et aux opérateurs qui sont dans l'insertion socioprofessionnelle et aussi professionnelle.

Voilà, je crois que j'ai un peu tout dit. Pour la réforme du chômage, j'ai quand même déjà beaucoup dit et j'espère avoir été claire et au moins montrer que cette réforme nous occupe depuis longtemps et qu'on est en mesure quand même d'arriver à donner des chiffres précis.

Pour le moment, en aide individuelle, on est plus ou moins à une assistance sociale pour 95 ou 100 dossiers. Par exemple, on a un service qui est plutôt orienté vers les personnes sans-chez-soi et là, on tombe à une assistante sociale pour 50 dossiers. Avec les chiffres que je vous donne, on restera dans les mêmes rapports. Donc, il ne sera pas question d'avoir une assistante sociale pour 120 ou 130 dossiers. Là aussi, c'est un point sur lequel on a insisté dans tous nos contacts, en disant : "Au-delà ce sera difficile de réussir l'objectif de la réforme qui est la remise au travail".

On a eu tout un temps la crainte de devoir déformer la deuxième ligne, justement qui s'occupe de logement, d'insertion socioprofessionnelle, etc., pour venir en renfort à la première ligne, mais avec les chiffres que je vous donne, on n'y touche pas.

On sait bien, au CPAS de Namur, oui, les assistantes sociales travaillent beaucoup, peut-être plus que dans d'autres CPAS. La diversité est telle entre les CPAS, franchement, que c'est très difficile de comparer. Donc, quand on dit, oui, dans un autre CPAS, il y aura une inégalité entre les enfants, franchement, moi, je ne me lancerais pas dans des comparaisons aussi hasardeuses.

Mais cela a été quand même pour nous un soulagement de savoir que, même avec un scénario réaliste/pessimiste, on arrivait au moins à maintenir une qualité de travail comme actuellement. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'inquiétude et du stress chez les assistantes sociales.

Le 2 octobre dernier, voilà, on avait interpellé sur le sujet et donc j'avais proposé qu'on rencontre. On a fait vraiment une invitation à tout le personnel concerné, puisqu'il y a eu des assistantes sociales et du personnel vraiment de l'aide individuelle ou directement concerné par la réforme du chômage mais aussi des personnes du DUS, de l'abri de nuit qui, intéressées sont venues. Je remercie encore la Bourgmestre d'avoir été présente pour montrer, vraiment très concrètement, qu'effectivement on n'était pas seul au CPAS face à ce défi. Cela a été une réunion très constructive, assez émouvante aussi. On a essayé, avec cet exposé, de répondre à de nombreuses questions, même si comme je vous l'ai dit la Direction de l'Action sociale le fait très régulièrement par des mails, mais c'est vrai que de parler et d'échanger, c'est important.

J'en profite pour répondre aussi à une autre question concernant la sécurité et les violences, c'est effectivement un sujet sur lequel on est très préoccupé et moi la première. Pour répondre à une question très pointue de Madame Karler, concernant, comment je vais dire, un épisode totalement inacceptable et intolérable qui est survenu à un dernier Comité spécial où effectivement un bénéficiaire a montré un couteau. Sachez qu'une plainte a été déposée parce que c'est le genre d'épisode que l'on ne peut tolérer.

Déjà du temps de Monsieur Noël, il y avait eu un arrêt de travail concernant la violence. Après, il y a toute une campagne de violence qui a été menée. Il y a un garde, il y aura un deuxième garde, à la faveur de cette réforme. Des consignes claires, effectivement. On ne peut abaisser le seuil de l'intolérance face à la violence. Il y aura aussi un système de parloir qui sera mis en place pour vraiment assurer la sécurité des assistantes sociales et des assistants sociaux. Parallèlement, le CPAS a interpellé la Bourgmestre, la Ville, pour parler de la sécurité. Nous avons eu une réunion avec la Police et nous continuerons ce travail.

Plus tard – j'espère, pas trop tard dans cette soirée – nous parlerons d'une politique globale de lutte contre les assuétudes. Mais ce sont des thématiques qui sont vraiment liées avec tous les acteurs du social, de la santé, mais aussi de la Police et du Parquet. C'est vraiment une politique globale concertée. On y est vraiment attentif et on y travaille déjà depuis quelques semaines.

Voilà, cela, c'est pour la réforme du chômage, mais je resterai évidemment à votre disposition ultérieurement parce que je crois que c'est vraiment un dossier au cours des semaines sur lequel on va devoir revenir régulièrement.

Alors, je vais parler des Sauverdias.

On en a déjà parlé longuement le 2 septembre dernier, où je répondais à une question de Madame Tillieux.

Effectivement, Monsieur Pierrard, depuis le 13 mai dernier, lors de la remise du prix Blondeau aux Frères Henri et Nico des Sauverdias, et l'annonce officielle, puisque c'est ce jour-là que les Frères ont annoncé cette fermeture, qui à l'époque n'était pas datée. Depuis, on sait qu'on doit se pencher sur ce restaurant social, qui avait la particularité par rapport à d'autres restaurants sociaux ici à Namur, d'être ouvert le week-end.

Je ne vais pas revenir en détail sur tout ce qui a été dit le 2 septembre dernier, mais il me semble utile de rappeler que c'était le 19 août, le rendez-vous aux Sauverdias, en présence du Frère régional responsable des décisions patrimoniales à Gand, le Frère Luc Lemmens, qui est venu de Gand, à Namur. J'étais en compagnie de mon collègue Tanguy Auspert, pour vous montrer que là non plus, là je ne suis pas seule, je suis soutenue par le Collège.

Le Frère Lemmens nous a effectivement dit que les Frères de la Charité avaient pris la décision irrévocable de cesser les activités du restaurant social, à partir du 31/2025, avec l'obligation, pour les Frères Henri et Nico de rejoindre la maison mère à Gand, en mars prochain, donc en mars 2026.

Nous avons bien essayé de venir avec nos solutions et, dans l'esprit de dialogue, nous avons fait la proposition d'un bail emphytéotique qui nous aura permis, nous la Ville, au moins de préserver ce bâtiment, mais cela a été rejeté par la Congrégation et nous avons compris que la décision de vendre le bâtiment, dont le prix de vente est affiché, avait été annoncé de 490.000 euros et de faire revenir les Frères sur leur terre natale était vraiment dicté par des difficultés internes à la Congrégation, qui souhaite désormais concentrer ses forces vives en Flandre.

La Ville a depuis, dans le courant de septembre, fait savoir officiellement à la Congrégation qu'elle n'était pas en mesure d'acheter le bâtiment. A notre connaissance et aux dernières nouvelles, le Frère Nico, qui espérait l'intervention d'un mécène (il avait toujours dit: "Une fois que j'aurai la réponse de la Ville, j'essaierai lui de contacter un mécène"), apparemment, n'a pas non plus pu aboutir.

Le 1^{er} septembre, mon cabinet a participé à une réunion qui a été organisée, mise en place par le Relais Social Urbain Namurois, une première concertation accueil de jour et aide alimentaire où il y avait vraiment l'ensemble des partenaires namurois. Je vais quand même prendre la peine de les citer, parce qu'ils sont tous très importants: la Croix-Rouge, une Main Tendue, les Restos du Coeur, les Sauverdias évidemment, Li Vi Clotchi, le CPAS et son DUS (Dispositif d'Urgence Sociale), mais aussi la Province, la Fédération des services sociaux et plus particulièrement leur service "concertation aide alimentaire", Phénix, Li P'tite Buwée, etc.

Cela a été une première réunion, d'abord d'information, où il avait été demandé à chacun des participants de réfléchir à des pistes de solutions. Le 2 octobre, j'ai participé moi-même à une nouvelle réunion du Réseau Social Urbain, à laquelle le Frère Nico était présent. Chacun est venu avec ses suggestions et franchement, merci, c'est vraiment c'est la pertinence de l'intelligence collective, parce qu'on réfléchit "out of the box", comme on dit, et on vient avec des prises très intéressantes.

Parallèlement, moi-même et surtout mon cabinet, nous avons tenu au moins une demi-douzaine de réunions bilatérales avec certains de ces opérateurs, les plus impliqués en matière de restauration sociale ou même avec des opérateurs qui ne se sont pas encore investis à Namur mais soit, dont on avait entendu parler qui pourraient s'investir à Namur ou des expériences inspirantes en dehors de Namur.

Nous n'avons pas encore trouvé la solution, mais nous entrevoyons des pistes concrètes. Nous poursuivons toujours le double objectif de répondre d'une part à une nécessité alimentaire, d'avoir un repas par jour aussi le week-end, mais aussi d'autre part de procurer un moment de répit, de pause, d'accueil chaleureux et aussi une proposition sociale à ce public précaire, qui vient au resto social pendant le week-end.

Néanmoins, à brève échéance, c'est l'accueil du week-end, surtout jusqu'à la fin du Plan hiver, qui nous semble le plus urgent et mobilise toute notre attention. Le défi, c'est qu'il nous faut à la fois trouver un lieu et une équipe pour l'assurer. Nous progressons et on élabore différents

scénarios, comme je l'ai dit, le A, B, C, D. Nous avons tous et toutes la volonté d'aboutir avec la meilleure solution possible, en dépit des nombreuses difficultés, notamment face à l'ampleur de la demande, qui est grandissante et déjà évoquée. Les questions de violence, qui ne doivent pas être un tabou.

Comme je suis plutôt déterminée et optimiste de nature, je retiens surtout la force de mobilisation de l'ensemble des acteurs et des actrices de terrain qui plus que jamais déploient et imaginent des synergies et des collaborations – c'est décidément la thématique de ce soir – inédites et créatives. Avec l'ensemble des partenaires du réseau social urbain, nous devons nous retrouver le 17 octobre prochain. Chaque fois, chacun a, si je puis dire, une liste de courses, une to-do liste avec laquelle nous allons revenir et faire le point.

Donc je ne vais pas vous donner toutes les suggestions, idées qui ont été débattues, mais je peux vous assurer que je mettrai tout en œuvre, avec la Ville, pour que la solidarité et l'aide aux plus vulnérables restent une priorité absolue pour notre commune.

Voilà, cela, c'était pour les deux premiers points.

On en était au plan hiver. A différentes occasions, différentes prises d'intervention, je ne sais plus exactement lesquelles, on a parlé des subventions du Plan hiver qui seraient supprimées au niveau fédéral. Je crois que les personnes qui ont fait cette allusion font référence à la subvention de l'accueil hivernal.

Ce sont des subventions au niveau fédéral du SPP intégration sociale. Mais en fait, ces subventions concernaient les cinq plus grandes villes du pays, à savoir Bruxelles, Liège, Gand, Charleroi et Anvers. Donc Namur n'est pas concernée. On ne perd pas des subventions dans ce cadre-là, même si par ailleurs, il y a toute une série de subventions fédérales – on a parlé du PASSE déjà – et donc il y en a d'autres.

M. S. Pierrard, Conseiller de l'Action sociale PTB:

Mais c'était les subventions du Régional en fait, les 130.000 ou les 150.000 euros, je ne sais plus, c'est du Régional. Cela, c'est le Relais Social Urbain Namurois qui le dit.

Mme D. Klein, Présidente du CPAS:

Il fait peut-être allusion à ses subventions à lui. Je ne vais pas entrer dans la polémique, je voulais juste faire le point parce que cela a été fortement médiatisé avec des reportages à Liège et à Charleroi ou à Bruxelles. Mais donc, cette subvention-là, on ne la perd pas.

Pour cela aussi, on a fait le décompte en disant: "Oui, ok, on a 300 millions en plus pour la réforme du chômage, mais il faut être attentif qu'il y avait une série de subventions qui avaient parfois été annoncées comme limitées dans le temps". Donc, quand on fait l'addition, cela peut représenter des montants importants. Mais même avec ces montants importants – je reviens à ce que j'ai dit avant et qu'on regrette, les chiffres que j'ai donnés – cela tient compte aussi du décompte et des montants annoncés. Donc on reste avec un encadrement qui sera comparable à celui que l'on a actuellement.

Qu'est-ce que je pourrais dire par ailleurs ?

Sur les autres points: la thématique (puisque'on a un peu parlé de la thématique), effectivement on avait aussi pensé parler de la réforme du chômage, puis il y a eu un débat et l'idée c'était que de toute façon la réforme du chômage, on n'y couperait pas et qu'elle s'imposerait que ce soit aujourd'hui ou un autre Conseil communal.

Quand on a débattu de la thématique, on n'était pas non plus, à cette époque-là, sûr qu'on aurait suffisamment de données aussi pour être très précis, comme je le fais aujourd'hui, sur les montants puisque c'est une thématique qu'on a décidé quand même, voici un petit temps. Il nous a fallu, par rapport à l'annonce de l'été, avoir aussi plus d'informations pour que la Direction générale soit aussi précise dans son estimation.

Par contre, je pense que la thématique qui est abordée, concernant les assuétudes, est un défi pour moi majeur des six ans qui nous occupent. On a beaucoup parlé de violence. On a beaucoup parlé de santé mentale, on a parlé du dénombrement, ce sont des questions que j'aurai l'occasion d'aborder justement, parce qu'on a le plaisir d'entendre Leonardo Di Bari (et je m'excuse vraiment pour le temps, sa patience), mais après je mettrai un peu en contexte et

je reviendrai sur ces questions, mais franchement je ne crois pas que ce soit du tout un sujet périphérique, par rapport à toutes les questions qui ont été abordées ici.

Bon, effectivement, vous l'avez bien dit, Monsieur Martin, on n'aura plus d'obligation de faire un rapport de synergies. Cela ne veut pas dire pour autant que le Conseil communal conjoint va disparaître. Le Collège ne s'est pas encore prononcé sur la question mais en tout cas, ce qui est sûr, c'est que le social restera toujours au cœur de notre action, aussi bien au CPAS que à la Ville de Namur.

J'ai déjà parlé succinctement de la réforme du marché de l'emploi. On a parlé à plusieurs reprises des articles 60. Il n'y a certainement pas une volonté du CPAS d'en mettre moins. Cela reste toujours pour nous, un outil central de notre action en matière d'emploi et c'est effectivement un point sur lequel nous avons insisté, dès le printemps dernier, auprès de nos interlocuteurs au niveau fédéral. On en a reparlé aussi au cabinet Jeholet et tout le monde est bien conscient que cet outil, il va falloir le préserver. C'est un point d'attention dans la réforme du chômage.

On a parlé aussi succinctement des ALE, mais il y a une question qui a été reportée au prochain Conseil communal et vous aurez plus de précisions sur l'impact au niveau de la commune. Ce sera Julien Lemoine qui y répondra. Donc je vous demanderai d'être un peu patient pour avoir plus d'informations sur le sujet.

Les lignes directrices, on en a un peu parlé. Effectivement, il y a eu des lignes directrices qui ont été votées au Conseil de l'Action sociale. C'était une clarification. On est toujours dans l'application de la législation. Donc on a parfois eu ici des interventions avec des cas dramatiques. Je ne suis pas à tous les comités de services spéciaux, ni tous les comités jeunes, mais par rapport à l'application de nos lignes directrices, je crois que toutes les personnes qui reçoivent une décision avec laquelle ils ne sont pas d'accord – on le dit toujours – ont la possibilité de se faire entendre par ces comités. On a vraiment une possibilité de recours. Personnellement, pour avoir assisté, je pense que les décisions qui sont prises (et il y a des débats) sont toujours faites avec le souci de la dignité des personnes. Je crois que cette dignité reste au cœur de la démarche. Je crois que c'était Madame Karler: vous savez à quel point les assistantes sociales, avec leurs lignes directrices, prennent la peine au niveau des budgets de voir s'il y a toujours un solde disponible suffisant. Je crois que tous ces calculs sont faits vraiment avec beaucoup de sérieux de rigueur et toujours avec, au centre des préoccupations, la dignité de la personne. Franchement, je ne comprends pas les tableaux tout à fait, je dirais, tragiques ou dramatiques qui sont parfois dressés ici. Je crois que, quelque part, ce n'est pas très sympathique pour le travail des assistantes sociales et des assistants sociaux pour ne pas dire autre chose.

De quoi faut parler d'autres? Réformes, article 60.

Logement, cela, je laisserai à ma collègue la primeur si je puis dire, puisqu'elle est en charge du logement. Je continuerai par la suite.

Au niveau des expulsions, je crois qu'on a déjà fortement abordé la question en Commission pour les personnes qui s'y trouvaient. Moi, je voudrais redire que cela m'étonne un peu quand on parle là aussi des synergies. On a parlé du groupe liaison-voisinage. Je n'assiste pas à tout, mais j'ai quand même assisté à plusieurs réunions aussi dans le cabinet de la Bourgmestre. Quand les questions se posent vraiment de façon très importante, aussi bien le service de la cohésion sociale, que du se coupent en 4 pour trouver des solutions aux personnes qui effectivement risquent l'expulsion. Parfois, cela ne rencontre pas tout à fait les desiderata des personnes. Je pense à des grands groupes familiaux: effectivement, on ne sait pas loger tout un groupe familial au même endroit, mais pour les sous-groupes familiaux, les familles nucléaires, on essaye parfois de faire des propositions, mais qui n'agrément pas. Je ne connais pas tout, parfois c'est les mailles du filet, mais franchement je peux dire que le travail au niveau de la prévention des expulsions existe. On en a parlé aussi au niveau de la Maison de l'Habitat. Parfois, il y a des expulsions qui sont liées à des conflits de voisinage, à des phénomènes de Diogène, etc. Ce sont des ateliers qui sont travaillés aussi au niveau de la Maison de l'Habitat par l'équipe du CPAS. Donc voilà, on travaille à la prévention.

La remise d'un emploi, on en a parlé un petit peu avec le bichet unique.

Ah oui, il y avait toute une série de questions concernant la Maison communautaire, Les Trieux. Cela concerne le logement mais je vais peut-être déjà y répondre maintenant parce que c'était aussi lié au terrain Acina.

Donc, effectivement, à la fin de la législature dernière, la législature s'était terminée avec l'idée d'occuper le terrain qui se trouve derrière le CPAS, dit "terrain Acina", avec un projet de réunir Les Trieux, mais aussi l'abri de nuit et avec une idée d'évoluer vers le projet Terrebonne, avec des logements de transit. Cela pouvait être un projet intéressant mais qui ne tenait pas la route au niveau des timings. Surtout qu'à l'époque, c'était à la fin de l'année, qu'on aurait peut-être dû déménager. Donc la première question, cela a été de voir avec Thomas & Piron jusqu'à quand on pouvait occuper la caserne du Génie. Maintenant, on a eu la réponse: jusqu'à mars 2027, ce qui nous laisse un peu de latitude, Mais le problème avec le terrain Acina, c'est qu'il est pollué. L'idée à la fin de la législature, c'était à la fois de dépolluer et de commencer la construction, avec une demande de permis d'urbanisme groupé. Bref, à l'étude, il était très très difficile de tenir les délais de cette façon-là. Donc il a été décidé de scinder et de faire d'abord la dépollution et d'imaginer d'autres sites pour les projets qu'il y avait sur Acina. A partir du moment où on a scindé le problème de la dépollution avec la construction de tout ce qu'on voulait faire sur le terrain d'Acina, on a pu aboutir plus rapidement. On a eu une réunion d'information avec les riverains. Là, la dépollution c'est bien parti. On garde les subsides, parce que quelqu'un a posé la question de la perte des subsides. Mais non, on ne perd pas les subventions, au moins de ce que l'on en sait pour le moment. On est quand même content qu'au moins cette dépollution soit engagée.

On a cherché d'autres solutions. Pour Les Trieux, on a été très content que nous puissions être logés sur le parc d'Enhaive. Je n'ai pas pu m'y rendre à la pause de lundi dernier mais franchement, je crois que Les Trieux seront bien logés là. C'est bien dans l'idée aussi de Terrebonne finalement d'intégrer ce type de projet, au cœur d'un projet résidentiel plus global, avec une vingtaine de places supplémentaires. Par rapport aux besoins, cela ne répond pas évidemment aux grands besoins, mais ce sera quand même une petite avancée.

Pour l'Alpha-FLE – on n'oublie pas évidemment l'Alpha-FLE – l'optique serait de le loger dans l'école Saint-Joseph à Saint-Servais, puisque c'est une école qui fonctionnait jusqu'à fin juin, c'est une école donc c'est plus facile aussi pour loger l'Alpha-FLE. Donc on ne l'oublie pas.

Les agressions, j'en ai parlé. Là, ce sont des points après un peu plus particuliers concernant la cuisine centrale. On recherche toujours des clients supplémentaires et effectivement cela constitue des recettes supplémentaires. Je crois que ma collègue me rappelait à l'oreille qu'il y avait une opération cantine et collations durables qui pouvait répondre à une préoccupation – est-ce que ce n'était pas – de Monsieur Martin? L'intervention 70%, 100% du risque, je crois que Monsieur Gérard y a répondu.

Qu'est-ce que j'oublie d'important ? Je vais laisser de la place pour le logement.

Ah oui, la fin du sans-abrisme. Juste une incise et je reprendrai la parole après Madame Barzin concernant le logement et Housing First. Monsieur Noël, vous avez vraiment attisé mais non, je n'oublie pas le Housing First et je n'ai pas tous mes papiers sur moi. Je n'avais pas ma Déclaration de Politique Sociale, et je veux bien vous croire, mais dans la Déclaration de Politique du Logement que j'avais sous la main, en page 37, je parle bien de Housing First. Donc soyez rassuré, et on en a parlé, il y a eu une réunion sur Tosa où on a fait un peu le point et où il y aurait d'ailleurs une prolongation d'un an qui devrait aboutir, après les travaux budgétaires de la Région Wallonne. On croise les doigts, mais il y aurait au moins cette prolongation d'un an. On a travaillé sur le sujet et on n'oublie pas le Housing First.

Un petit mot sur le dénombrement, j'en parlerai un petit peu aussi dans le cadre des assuétudes. Ce que je voudrais dire, je crois que c'était Monsieur Noël qui posait la question, c'est que le modèle Terrebonne nous inspire toujours. Comme vous le savez, ils sont venus au printemps dernier. On a signé un protocole de collaboration où on définit les choses de façon un peu précise – j'en reparlerai aussi tout à l'heure, mais succinctement – avec des échanges réguliers. On a continué à travailler en visio, vous savez que je me suis rendue sur place et non seulement j'ai été voir les modèles de Terrebonne, mais aussi de Saint-Jérôme et je me suis intéressée toujours aussi à la question des assuétudes. Donc on travaille sur le sujet. J'en parlerai à un moment. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'équipe revient déjà

le 15 décembre et que nous continuerons à travailler sur le sujet. Mais effectivement, je n'ai pas encore, là non plus, la solution prête à vous annoncer, vous savez que c'est compliqué.

Voilà, mais je crois que je vais laisser la parole à ma collègue Anne Barzin.

Je vous remercie pour votre écoute et vos questions qui témoignent de l'intérêt que vous portez au social et de votre inquiétude légitime, que nous partageons.

Merci.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci, Madame. Vous souhaitez reprendre la parole après Madame Barzin, si j'ai bien compris ?

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Bon, éventuellement, cela va dépendre de ce que Madame Barzin dit.

(Rires dans l'assemblée).

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je voudrais juste vous demander quelque chose. Donc Madame Barzin va répondre, mais je voulais votre avis, un peu par respect pour monsieur Di Bari. Est-ce que, quand Madame Barzin a répondu, vous seriez éventuellement d'accord qu'il fasse sa présentation, puis que nous terminions nous nos répliques après. C'est une question, mais je trouve cela un peu dommage. On aurait peut-être dû commencer par lui.

Non, tout à fait, mais je ne pensais pas que ça durerait si longtemps. Voilà. Les choses sont faites comme cela. On ne reviendra pas en arrière.

Donc est-ce que vous êtes ok que, quand on a terminé Madame Barzin...

(Rires dans l'assemblée).

Enfin oui, bon, faites un effort. La journée a été longue.

Donc vous êtes ok tout le monde ? Oui. Merci pour lui.

Donc quand Madame Barzin aura terminé et éventuellement Madame Klein, vous aurez la parole, Monsieur Di Bari.

Mme A. Barzin, Première Echevine:

Merci Monsieur le Président.

Je vais être brève parce que ma collègue, en charge de la présidence du CPAS, a déjà évoqué beaucoup d'éléments et le Conseil du mois dernier a été l'occasion de discuter longuement, et de manière très intéressante je pense, de la Déclaration de Politique Communale du Logement. Je ne vais pas redire tous les éléments qui avaient été évoqués à ce moment-là. moment-là, mais juste pointer quelques réponses à certaines questions qui ont été formulées.

Il y a un élément évoqué par Monsieur Martin en ce qui concerne la plateforme logement. C'est vrai qu'elle se réunit une fois par an, avec une thématique particulière. Il y a d'ailleurs un projet de réunion pour la fin de l'année encore avec les différents partenaires, mais les collaborations ne s'arrêtent évidemment pas à cela. On voit les partenaires à bon nombre d'autres occasions. Ce n'est pas du tout une blague. Il y a effectivement la plateforme du logement qui se réunit une fois par an, mais des concertations avec les partenaires, on en a au niveau de la Maison d'Habitat et on a de multiples réunions avec différents partenaires actifs au niveau du logement. Vous savez, tout comme moi, qu'ils sont nombreux dans le secteur public, dans le secteur associatif, dans le secteur privé également. Donc c'est en fait une réunion qui permet de mettre le focus sur une thématique particulière mais les concertations entre partenaires ne s'arrêtent évidemment pas à cela. Ce serait anormal, malheureux et ce n'est pas le souhait du tout.

Alors, vous avez évoqué, c'était le cas aussi de Madame Léonard, l'action menée au sein du GLL, le groupe liaison logement. Alors même s'il n'y a pas nécessairement d'éléments chiffrés par rapport à cette action-là, cela fait quelques années que les services travaillent de manière collective et, je pense, ont une action vraiment très efficace qui porte sur différents points qui

sont importants pour les citoyens et on essaye de détecter, par exemple, des situations d'insalubrité, des personnes qui logent dans des hébergements et qui sont victimes de marchands de sommeil. Il y a vraiment un travail de fond de manière très transversale qui est réalisé là-bas. Alors tout ne sait pas nécessairement être chiffré, mais je voudrais vraiment remercier les personnes qui s'impliquent dans ce groupe de liaison qui, je pense, est vraiment très efficace.

Je voudrais, comme tous les intervenants l'ont fait déjà auparavant, remercier toutes les équipes du CPAS pour leur travail quotidien au service de la population, de même que les équipes de la cohésion sociale.

Je voudrais aussi saluer leur Chef de département qui est présente aussi parmi nous aujourd'hui.

On a évoqué la Maison de l'Habitat qui avait déjà été un sujet de discussion le mois dernier. Comme on l'a dit, il y a différents éléments d'information, de guidage qui sont donnés là, des permanences de différents acteurs. La volonté, et c'est repris d'ailleurs dans une des fiches du PST qu'on avait abordée le mois dernier également, c'est de diversifier aussi l'activité de la Maison d'Habitat. C'est vraiment un exemple de synergie entre la ville et le CPAS, parce qu'on a une partie de l'équipe du CPAS qui s'occupe du logement, qui travaille là-bas en parfaite collaboration avec les services de la Ville et d'autres partenaires. La volonté est vraiment de renforcer cette Maison et les activités qui y sont menées.

Alors on a, dans la Déclaration de Politique Communale du Logement, différents axes, je ne vais pas tous les passer en revue, mais il y en avait un qui portait de manière très spécifique sur le logement solidaire et qui mettait l'accent sur différents éléments en lien avec la politique sociale que nous voulons mener. Monsieur Noël, je vous remercie d'avoir évoqué le fait que, dans la Déclaration Politique du Logement, on parlait du Housing First. Alors je n'ai pas été compter le nombre de fois que cette mention pouvait se trouver dans d'autres documents. Sachez que ma collègue, Dorothée Klein, est pleinement mobilisée aussi dans cette thématique. C'est vrai que la lutte contre le sans-abrisme c'est quelque chose qui retient notre attention quotidienne et de nombreuses personnes, tant au niveau du CPAS, que de la Ville ou d'autres acteurs associatifs travaillent sur le sujet. Il faut évidemment toujours faire plus et essayer d'aller plus loin. Vous savez les projets qui avaient été développés au cours des dernières années, notamment à Saint-Servais, à Namur, on a le projet aussi de tiny house au Sart Hulet. J'étais encore en réunion avec la présidente du CPAS sur le sujet et d'autres acteurs il y a quelques jours. On essaye d'avancer sur une série de dossiers mais donc il ne faut vraiment pas, en regardant les noms ou en faisant une recherche informatique sur le nombre de fois que certains mots peuvent être repris dans un document, faire une conclusion d'un désintérêt. Au contraire, et la collaboration avec ma collègue Dorothée Klein est excellente. C'est vrai, je l'avais évoqué et vous le saviez, on n'a plus le logement, la cohésion sociale et le CPAS entre les mains du même membre du Collège, mais la volonté est vraiment de travailler en parfaite synergie ensemble et de continuer à avancer sur cette thématique, qui est évidemment fort importante pour une partie de plus en plus grande de la population. Le dénombrement que vous avez évoqué à plusieurs le montre bien et le rappelle. C'est un fait dont nous devons tenir compte et nous devons travailler à des actions à développer davantage encore dans cette thématique-là.

Sachez aussi, je l'ai évoqué longuement le mois dernier, qu'il y a tout le travail qui est effectué sur les logements vides, les éléments qui sont travaillés aussi au niveau de la Ville et qui avaient fait l'objet d'une décision au mois de mai de l'année dernière (sur proposition de ma collègue, Stéphanie Scailquin, en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire) par rapport aux charges d'urbanisme, qui ont pour éléments prioritaires le logement.

Ces éléments-là montrent qu'on veut avoir une action dynamique pour l'ensemble de la population. Mais dans toutes ces actions, on vise aussi les personnes qui sont plus précarisées. Cela faisait l'objet d'un chapitre particulier qui était travaillé par ma collègue également. Donc, on avait fait cela au niveau de la DPL ensemble.

Je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendus par rapport à cela. C'est vraiment un des objectifs majeurs aussi de ma collègue. On va y travailler ensemble avec beaucoup de détermination.

Madame Léonard avait évoqué le sujet aussi: "A quand des synergies entre l'échevinat du Logement et le CPAS?"

Par le passé, c'était le même membre du Collège, Monsieur Noël, qui avait ses attributions ici. Même si les porteurs des matières sont des personnes différentes, la collaboration va exister, on a vraiment le souhait de le faire de la manière la plus volontariste possible. Pour moi l'important n'est pas le titulaire d'une matière ou d'une autre mais la volonté collégiale, que nous avons, de vouloir agir sur ces différents sujets.

On sait que le logement est une des priorités pour la population namuroise, on a la question de l'offre du logement, de la diversité du logement, de son accessibilité. J'évoquais les questions d'insalubrité, c'est un vrai problème aussi pour certains locataires. Donc on essaie de travailler ensemble sur différents éléments. J'espère aussi avec la compétence que j'ai aussi en matière de politique foncière et la charge de la Régie foncière, qu'on pourra développer certains projets de logement. Il y en a déjà qui sont en cours, vous avez déjà eu l'occasion de les voir au Conseil communal. On va travailler sur d'autres projets, bien entendu, et on aura une attention sur le volet social aussi à cette occasion-là.

Donc, soyez assurés de notre détermination et de notre volonté à pouvoir améliorer la situation, par rapport à cela et à tenir compte des personnes qui sont dans des situations beaucoup plus précaires.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Barzin.

Madame Klein, vous souhaitez reprendre la parole ? Non.

→ **Le point 2 est abordé.**

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Donc, je vais réouvrir le débat initial et nous en étions aux répliques. Je propose de refaire l'ordre de tout à l'heure et donc je donnerai la parole à Monsieur Martin s'il la souhaite.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Naturellement, Monsieur le Président.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

C'est avec plaisir, Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Vous avez essayé de m'enfumer, mais ne vous en faites pas, je reste attentif.

Merci en tout cas, Monsieur Di Bari, pour votre patience et ne vous excusez pas, c'est nous qui devons nous excuser, en effet.

A vous entendre, Madame la Présidente, nous sommes les esprits chagrins et vous voyez dans la réforme un certain plaisir et une satisfaction, c'est ce que nous avons dit, à trouver des solutions.

Heureusement que votre conclusion a été plus nuancée, où vous compreniez nos questionnements légitime. Force est de constater qu'on n'est pas les seuls ici, à 47 dans cette instance, à avoir du mal à comprendre cette réforme et surtout à craindre ces réformes qui s'opposent à nous.

Sur vos interventions et vos réponses, vous dites que la première porte à laquelle vous avez frappé, c'est celle de la Ville. J'ai envie de dire que c'est bien dommage que ce soit auprès de la Ville, de nouveau, que nous soyons venus frapper pour résoudre un problème qui a été généré bien ailleurs, à savoir au niveau du Fédéral.

Je ne rejoins naturellement pas les chiffres qui ont été énoncés ici: sur les 70 et 100% puisque ce n'est pas du tout le cas. La réforme coûtera énormément d'argent et jusqu'à aujourd'hui, sauf à imaginer que le Fédéral se soit totalement revu dans l'aide qu'il apportera demain, la Ville aujourd'hui n'est aidée dès qu'à 70% du RIS.

Donc vous avez frappé à la porte de la Ville, qui a répondu présente et c'est vrai qu'on peut toujours compter sur la Ville pour donner un coup de main, sauf que le problème c'est que la Ville est l'une des principales structures touchées par cette réforme. Ce n'est pas moi qui le dis, pas du tout. Ce sont des chiffres qui sont aujourd'hui exposés clairement dans un cahier du pouvoir local du SPW, qui est d'ailleurs édité par un certain Monsieur Dethier et j'imagine que vous ne contestez pas les éléments qui sont repris dans ce cahier et surtout les éléments chiffrés, argumentés, qui ne sont pas du tout ceux que vous nous exposez.

Venir nous dire que finalement tout cela n'est jamais qu'une redite de ce qui a été fait il y a quelques années, sous le gouvernement Di Rupo: heureusement que vous n'avez pas cru vous-même à cette comparaison, parce que vous l'avez dit vous-même, ce n'est pas comparable. Mais naturellement que ce n'est pas comparable. Les mesures ne sont pas les mêmes et les publics ne sont pas les mêmes.

Donc, on a en effet des suppositions, et vous l'avez exposé vous-même, des chiffres qui sont interpellants sur ceux ou celles qui viendront frapper à notre porte. Vous réjouissez des premières recettes de 425.000 euros en 2025. On peut se réjouir, mais c'est tout à fait normal que les mesures transitoires aient été couvertes. Je ne suis pas sûr que ces chiffres, qu'on analysera au niveau du compte Monsieur Sorée, en tout cas que cette enveloppe sera suffisante pour pouvoir nous aider à assurer cette transition.

Et puis, j'ai envie de dire que, dans la réforme qui est proposée, ce qui est totalement aberrant, et vous l'avez souligné vous-même, pas que c'est aberrant, mais vous avez souligné que finalement dans les calculs, ce sont CPAS qui concluront le plus de pistes ou parviendront à remettre au travail de manière durable des personnes qui seront récompensées. Plus la facture sera élevée pour le Fédéral et faible pour le CPAS. Mais on va où là ?

Ce n'est pas moi qui le dis, je pense que plusieurs directeurs de CPAS le disent: il faut arrêter de vouloir donner des rôles aux CPAS qu'ils ne doivent plus avoir aujourd'hui. On charge la barque et à un moment donné, on leur demande même finalement de mettre en place les réformes qui sont pensées en haut pour les exercer en bas. Ici en insertion sociale professionnelle, c'est vraiment l'hôpital qui se fout de la charité.

Donc c'est très interpellant sur la méthode avec laquelle on oblige les CPAS à être les plus productifs possibles, alors que leur métier premier, vous l'avez dit, est d'abord et avant tout l'insertion sociale.

Sur les chiffres que vous avancez, de nouveau excusez-moi, je me penche sur la référence d'aujourd'hui, à savoir le cahier du pouvoir local, comme je l'ai dit tout à l'heure, qui en fait est une analyse assez nette du coût et de la progression que la Ville, chez qui vous avez frappé à la porte, devra digérer.

Donc la première dotation en 2026, on le verra lors d'un prochain Conseil, c'est 3% minimum. En 2027, 10%. On y va et on progresse comme cela jusqu'à 16%.

Je ne suis pas sûr qu'à l'heure actuelle, toute chose restant égale par ailleurs, même si on suppose que le Fédéral interviendra, si on suppose qu'il y aura un renfort, que la Ville sera assez forte – mais surtout pour éliminer finalement tous les autres projets qui sont là pour assurer son PST – que pour pouvoir venir uniquement en renfort au CPAS.

Sur la question des ressources humaines, vous avez été rassurante et fort heureusement. On parle déjà d'un AS pour 95 dossiers. J'imagine qu'on ne va pas leur bourrer un maximum de dossiers à traiter. On a aussi entendu, fort heureusement, le chiffre plus réduit pour les personnes sans-chez-soi. Cela étant, si les premiers recrutements ont lieu, c'est le cas pour l'ensemble de tous les CPAS. Je ne suis pas sûr qu'à l'horizon 2030, nous pourrions compter sur des ressources humaines stables, fixes, pour pouvoir faire en sorte d'avoir finalement des traitements dignes de dossier des personnes concernées.

Sur les thématiques que nous avons abordées ce soir, je pense qu'on ne s'est pas bien compris. Je n'ai pas, d'abord, jamais dit que les assuétudes n'étaient pas intéressantes ni préoccupantes, bien au contraire, mais nous avons passé une importante partie de cette soirée à faire ce qui nous semblait essentiel: parler de votre déclaration de politique sociale (mais qu'on n'a pas abordée puisque vous ne l'aviez même pas sous les yeux). On a évoqué quelque peu le PST, on a tenté d'essayer d'y voir plus clair, mais on n'a pas eu les chiffres (je parlais

de l'ISADF tout à l'heure), qui auraient sans doute pu nous aider à mieux comprendre les contours et alentours des personnes qui, aujourd'hui, composent Namur, en fonction de chiffres concrets et réels et sans doute d'apporter des priorités à votre politique.

Donc, naturellement, le sens de mon intervention, était celui-là. D'ailleurs, vous ne nous en voudrez pas que chacun autour de la table ici ce soir ait été préoccupé par une matière qui est essentielle, à savoir le social. Vous l'avez dit vous-même, donc ne nous en veuillez pas de prendre du temps et d'accorder du temps à cette matière.

Sur les articles 60, vous voulez rassurante, on peut vous croire. Malheureusement, de nouveau les mesures qui seront impactées demain nous empêchent de croire que tout ira bien dans le meilleur des mondes à long terme. Nous le souhaitons, mais nous nous engageons à suivre cela de près et nous verrons dans les prochaines semaines et prochains mois ce qu'il en est, en espérant que cela reste d'abord une aide première auprès des services concernés, mais surtout un tremplin précieux pour celles et ceux qui devront immanquablement se saisir d'un vrai travail pour pouvoir ne pas être totalement exclus.

Sur la question des expulsions, je vous ai entendu, je n'ai pas dit qu'il n'y avait rien qui était fait. Bien au contraire, je pense qu'en termes de prévention, on est un peu juste puisque le personnel qu'on a ne peut pas assouvir toutes les demandes et surtout les solutions que nous avons à offrir ne peuvent pas assouvir toutes les demandes. 36 logements sur 154, ce sont les chiffres, donc on peut toujours vouloir plus, mais le fort c'est de constater que dans le plan logement, l'attention qui doit être recentrée sur l'après et sur la prévention doit être accentuée.

Sur la cuisine centrale, vous nous avez dit aussi que vous étiez plus en phase avec la question des recettes, mais vous ne m'avez pas répondu sur la question socio-sanitaire des enfants, qui pour nous est une priorité, et j'espère en tout cas que vous pourrez très rapidement y répondre, ou lors d'un prochain Conseil, et si vous ne le faites pas, vous pouvez compter sur moi pour que je puisse y revenir, en tout cas déjà pour les prochains budgets.

Sur la question du logement, je remercie Madame Barzin qui en effet nous a épargné de nous refaire la DPL puisqu'on a eu en long et en large. Là aussi un beau catalogue, mais naturellement on attendra de voir quels sont les moyens qui viendront renforcer cette politique essentielle, non seulement pour le public qui nous concerne aujourd'hui, mais je tiens à insister: un accès au logement pour toutes et tous et pas nécessairement celles et ceux qui sont en situation précaire. C'est une action naturellement importante et concrète, et qui est le fer de lance de notre priorité, et soi-disant des vôtres dans votre PST.

Nous attendons donc des chiffres et du concret.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je vous remercie également, Monsieur Martin. Madame Karler souhaite répliquer. Je vous en prie.

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

Merci beaucoup.

Je serai très courte, juste quelques réactions par rapport à vos réponses.

D'abord, merci pour vos éléments de réponse.

Alors, j'avais évoqué avec vous la question du télétravail et l'augmentation du télétravail chez les travailleurs sociaux du CPAS. Vous me rassurez à moitié, vous m'indiquez qu'effectivement, il est prévu que ceci passerait à deux jours, semaines pour forcer, contraindre, en raison de l'infrastructure qui s'impose à vous, et donc du manque de locaux. En me rassurant et me disant de toute façon les travailleurs sociaux ont effectivement une charge administrative importante, ce qui est évidemment le cas, une charge administrative bien importante qui justifie pleinement le télétravail.

Cela dit, cette charge administrative, elle n'a pas évolué entre hier et aujourd'hui. Le risque que je vois et que je ressens, c'est que cela risque de dénaturer, je me répète, la nature même du travail social qui est un travail de proximité de face à face et d'accompagnement des

personnes et des nouveaux arrivants, en particulier qui vont se manifester avec pour la plupart des situations complexes. Donc pour moi le risque il est vraiment là.

Alors comment optimiser cet accompagnement au moment où on a le plus besoin ? Est-ce que vraiment le télétravail est une solution pertinente ?

Vous nous indiquiez également que le CPAS va se consacrer à ses missions premières et je vous rejoins que c'est bien sa mission première, l'insertion sociale et que pour le surplus, à savoir l'insertion socioprofessionnelle, on laisserait cela dans les mains des acteurs.

Alors oui et non, j'ai envie de vous répondre, si cela avait fonctionné, ce public n'arriverait pas dans les bras du CPAS, donc attention aussi à cet accompagnement qui pour moi va rester vraiment l'enjeu phare: "Comment accompagner au mieux ces personnes vers l'emploi autant que possible?".

On a abordé la quantité et la charge de travail des AS, vous indiquiez, on dépassera tout cela, de toute façon pas le cap des 100 dossiers par travailleur social. Il est vrai qu'il existe un service qui s'occupe des personnes sans-abri et qui a moins de dossiers par personne, et fort heureusement, parce que ce sont des situations hyper complexes, mais c'est un petit service. Au-delà de cela, vous nous dites: "pas plus de 100 dossiers", et de fait ces 100 dossiers, c'est 100 situations de vie. Ce que j'ai envie de vous répondre, c'est qu'au jour d'aujourd'hui, les AS n'ont pas ce nombre-là par personne et que pour en avoir parlé à plusieurs reprises récemment, il y a quelques années encore, une moyenne de 70 à 80 dossiers était gérable. Au-delà, cela ne devenait plus gérable.

Alors voilà, je pense que vraiment, cette quantité, cette charge de travail est à sens discutable.

Vous m'avez répondu par rapport à la question de la sécurité et de la situation dans le cadre d'une audition d'une personne qui avait effectivement exhibé son couteau. Vous nous avez rassurés en nous disant "Evidemment, nous avons déposé plainte" et je vous remercie pour cela. Au moins il y a un acte qui a été posé et qui s'en est suivi.

Mais moi ce que je vous demandais c'est: qu'est-ce que vous envisagez comme collaboration de façon concrète avec la Ville pour tendre vers une diminution de cette violence, qui tend à s'accroître et qui va nécessairement s'accroître pour protéger les travailleurs, pour protéger les bénéficiaires?

Je pense qu'il y a lieu d'avoir un dialogue ouvert et franc aussi avec la Police et de mettre en branle une procédure claire.

Vous avez parlé des Sauverdias. Juste pour la petite information: ce n'est ni un restaurant social au sens strict n'est pas agréé comme tel, ce n'est pas un accueil de jour non plus puisqu'il n'est pas agréé comme tel donc cela vaut peut-être la peine aussi de creuser de ce côté-là et de voir un petit peu, au niveau régional, s'il n'y a pas quelque chose à creuser en termes d'agrément, justement, en qualité de reste social ou justement en termes d'accueil de jour puisque ce cadre légal est tout nouveau et entrera en vigueur en 2026.

En ce qui concerne aussi (cela, c'est juste pour le compte rendu): je pense que vous avez fait référence à moi lorsqu'il était question des lignes directrices et de la question d'élaboration des budgets.

Pour une fois, je n'ai pas parlé d'élaboration des budgets par rapport aux assistants sociaux. Je pense qu'il y a confusion dans votre chef: un collègue a évoqué la question des lignes directrices et il a remis en cause le fait qu'au jour d'aujourd'hui, le CPAS prend en considération un montant de 6 euros par jour, pour tout ce qui est de l'alimentation et donc cela veut dire que, concrètement, on valorise 6 fois tant, 180 euros par mois.

Je pense que la question qui nous a été posée à toutes et tous, c'est comment est-il possible aujourd'hui de se nourrir avec ce montant ? C'est un forfait qui a été calculé il y a plusieurs années. Depuis, l'inflation est passée par là et ce chiffre est aussi, je partage également, à revoir. Aucunement, le travail des assistances sociales n'a été critiqué par rapport à l'élaboration des budgets.

Je pense que j'ai un peu fait le tour par rapport aux réactions.

Oui, vous avez évoqué aussi les territoires "Zéro sans-abrisme", mais en évoquant la bonne nouvelle, à savoir la probable reconduction de la période de subvention. Comme son nom l'indique, cela veut juste dire que la période pendant laquelle les opérateurs peuvent dépenser la subvention, qu'ils ont reçue, s'allonge, mais cela ne veut pas dire qu'ils vont avoir des sous plus longtemps. Donc l'expérience prend fin et là il y a aussi à voir ce qu'on fait des enseignements qu'on aura pu en tirer.

Je vous remercie en tout cas pour vos réponses et je ne doute pas que nous aurons l'occasion de reparler de tout cela.

Merci beaucoup.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Karler. Je passe la parole à Monsieur Pierrard, si je ne m'abuse, qui a souhaité répliquer.

M. S. Pierrard, Conseiller de l'Action sociale PTB:

Merci Madame la Présidente pour vos réponses, merci pour les réponses pour les Sauverdias.

Je vois que vous êtes à la tâche et j'espère vraiment qu'on trouvera une solution parce que cela va être quand même critique à partir du 31 décembre. J'espère vraiment que vous trouverez une solution.

Pour le plan grand froid, vous me dites qu'il n'y a pas de perte de subsides rien du tout donc j'ose imaginer qu'aucune personne sans domicile ne dormira dehors cet hiver.

En troisième lieu, je vais reparler des Trieux parce que, malgré ce que vous dites, vous serez en effet hors délai pour recevoir le subside qui est alloué par l'Europe puisque les travaux doivent être terminés là où cela va se faire par Thomas & Piron. Quand je parle d'argent public dépensé, il faut savoir qu'on a déjà dépensé des centaines de milliers d'euros dans des frais d'architecte et autres pour un projet qui n'aura pas lieu et donc cet argent il a déjà été dépensé. Donc c'est de l'argent public qui a été dépensé alors que c'est un projet où vous saviez que cela allait être difficile de rentrer dans les délais. J'espère que vous avez pris toutes vos assurances avec Thomas & Piron pour que le projet soit fait. Quand on voit, pour l'école qui aurait normalement dû se trouver sur place, comment cela a été géré, j'espère que cette fois-ci, le projet est bien ficelé et qu'il sera bien en ordre.

Voilà, c'est tout pour moi.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je vous remercie Monsieur Pierrard. Monsieur Bruyère, c'est à vous.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Merci Monsieur le Président, merci Madame la Présidente pour la première salve de réponse.

Alors plusieurs éléments.

D'abord pour réinsister, pour avoir des précisions sur les chiffres fournis. Merci pour les chiffres qui sont enfin effectivement un peu plus concrets, au centime près même, en tout cas pour l'un d'entre eux. Donc cela c'est effectivement plus que concret.

Mais il reste encore un petit flou, donc j'y reviendrai, c'est une de mes questions.

La toute première chose qui n'est pas une question qui est une mise en perspective de votre méthode de calcul qui dit: "La dernière fois où il y a eu une grande chasse aux chômeurs de plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de milliers de gens, c'était donc l'époque de Di Rupo, en 2013, un truc comme cela, entamé en 2013 de mémoire, on a pris plus ou moins les mêmes chiffres, c'est-à-dire un tiers des gens qui vont se débrouiller trouver du travail, un tiers de gens dans la nature (je pense même qu'à l'époque, si je ne m'abuse, un Ministre de votre parti avait dit "Probablement que ce sont des gens qui finiront par faire du black" mais bon ce n'est pas très grave) et un troisième tiers qui, du coup, rentrerait dans les critères pour avoir le revenu d'intégration.

Sauf que la situation est complètement différente.

Je me suis permis de faire un petit calcul, parce que cela fait quand même trois heures qu'on débat, donc cela donne l'occasion d'un peu aussi faire des petites recherches.

Il y a donc un peu plus de douze ans, à l'époque de la réforme Di Rupo, les services publics en Belgique engageait 100.000 personnes de plus. Donc depuis lors, on a perdu, on a détruit (parce que cela ne tombe pas du ciel, cela a été une destruction systématique du service public), 100.000 emplois.

Évidemment qu'une partie de ces gens, qui à l'époque se sont débrouillés, il y avait une manne d'œufs dans le panier plus importante, donc on pouvait piocher un emploi. À l'époque, Caterpillar, cela existait encore, Audi, cela existait encore. GSK, Cora, Delhaize, Carrefour, plein de ces entreprises-là. Il y avait même encore la sidérurgie qui employait des milliers de gens à Liège. J'ai fait le petit calcul, on a perdu sur la même période dans le secteur privé, plus de 20.000 emplois, dont la très grande majorité en Wallonie.

L'année passée, on a perdu 33.000 emplois. C'est une des pires années en termes de faillite depuis, justement, coïncidence je ne sais pas, depuis 2013.

À l'heure actuelle, 450.000 personnes plus ou moins, en tout cas d'après les chiffres que j'ai vite regardés, sont sans emploi pour 170.000 emplois vacants.

Donc la situation de l'emploi est évidemment largement moins bonne maintenant qu'à l'époque. Compter qu'il y aura autant de débrouillards aujourd'hui qu'hier, ce n'est pas une question d'être optimiste ou pessimiste, c'est une question de faire l'autruche ou d'avoir les yeux en face des trous. Plus que probablement, oui, vous aurez plus de gens que ce que vous pensez, ils vont toquer à votre porte, puisque la situation de l'emploi, puisque la situation sociale est pire qu'à l'époque.

Deuxième chose, par rapport à la question de "Qui est chômeur en Belgique?". La situation de l'emploi est tellement devenue dramatique – avec aussi la flexibilisation du marché du travail – qu'aujourd'hui, sont repris dans les statistiques du chômage, des gens qui en fait bossent, mais qui sont dans la galère et qui n'accumulent pas assez de jours de travail accumulés sur une certaine période. Souvent cela se calcule sur le trimestre, je pense, de X semaines de travail à temps plein d'affilée et donc puisqu'ils font de l'intérim, qu'ils font des petits boulots, qu'ils font du black, qu'ils se débrouillent, ce sont des gens qui, dans la pratique, sont des gens courageux, qui souvent se lèvent tôt, vont dormir tard, qui essayent de se débrouiller mais qui sont quand même considérés comme chômeurs et qui vont quand même se faire sanctionner. Les gens qui, à l'époque, probablement avaient un emploi plus décent que maintenant puisque depuis l'intérim et la flexibilisation, les flexi jobs ont largement cassé le marché du travail et contribuent en fait à créer en fait des chômeurs. Tout est un paradoxe.

Dans ce cadre-là, même si on garde vos chiffres à vous – que je répète probablement ne sont pas bons, en tout cas beaucoup trop optimistes – d'après vos propres chiffres, pour revenir sur les questions que j'avais posées, donc 626 dossiers au 1^{er} janvier, 600 ou 700 après en mars, puis encore 600 ou 700, 3, 4 mois après, donc cela fait, au total sur une grosse demi première année de 2026, un peu plus de 2.000 dossiers.

D'après vos chiffres, au 1^{er} janvier, il faudrait donc, pour que la charge de travail des assistants sociaux reste à l'équilibre actuel – qui est donc, je le répète déjà, trop important d'après eux, d'après les syndicats, pour faire un travail correct à l'heure actuelle – pour qu'on reste dans une logique de 95-100 dossiers par travailleur, il faudrait déjà une petite dizaine d'assistants sociaux en première ligne au 1^{er} janvier.

Vous nous avez dit: "On est dans une situation là où on a fait des auditions", ce qui a l'air d'être une réponse mais qui n'en est pas vraiment une. Donc je vais reposer la question. Alors combien d'auditions ? Combien de gens ont déjà signé un contrat ? Quand doivent être signés les prochains contrats ? Quand ces gens vont-ils effectivement commencer à travailler ? Venir de dire "on fait des auditions", si cela se trouve, il y a 30 CV qui ont été pris, sur les 30, il y en a 10 qui sont bons, sur les 10 en fait il y en a 8 qui vont venir, sur le 8, vous estimez qu'il y en a 5 qui sont bons et puis là le processus fait qu'on est déjà au 15 décembre. Le 15 décembre ce sera déjà en partie trop tard, le temps qu'ils soient réellement sur le terrain, engagés depuis suffisamment de semaines que pour se familiariser, etc. En fait, cette dizaine de gens devraient déjà signer un contrat d'ici 15 jours, 15 jours, 3 semaines. Donc je vous repose la question,

parce que je vous laisse le bénéfice du doute, ce n'est pas une accusation, peut-être que votre réponse rapide cache en fait une réalité qui est très bien.

Je serai le premier à être content, parce que quand je pose des questions ici, ce n'est pas d'abord et avant tout pour vous embêter, c'est parce que je me préoccupe de la charge de travail des travailleurs. Pour eux, ce serait bien en fait que les réponses maintenant que vous allez apporter, c'est: "Oui, Monsieur Bruyère, vous avez raison, c'est une bonne chose que vous ayez un peu creusé le truc. Cela me permet d'être un peu plus clair qu'il y a deux heures. Oui, je vous confirme qu'on a eu X dossiers. Sur les X, on pense vraiment qu'on va en prendre X parce que c'est des très bons dossiers. Les auditions sont terminées dans deux semaines et en fait, dans un mois et demi, ils sont bons". Cela, c'est déjà ce que moi, j'appellerais un plan plus précis. Sinon vous pouvez vous douter qu'on ne sera pas rassuré avec des "on est aux auditions"

Face à cela je n'ai pas très bien compris votre chiffre. Là non plus, ce n'est pas une accusation, je vous laisse le bénéfice du doute. Peut-être que c'est moi-même qui n'ai pas compris.

En tout cas j'ai bien compris qu'il y avait un chiffre, que vous avez sorti, c'est qu'il y aura un soutien de la part de l'Etat fédéral de 2.250.000 €. Peut-être pas de l'Etat mais en tout cas le chiffre de 2.250.000. Vous avez été beaucoup plus précise que cela mais je vous avoue que je n'ai pas noté au centime près. Donc un soutien de 2,25 millions. Ce n'est pas très clair pour moi, parce que cela n'a pas été précisé, si c'est pour compenser (un peu dans la lignée de ce que Monsieur Gérard avait expliqué), les pertes, le manque à gagner pour le CPAS, des revenus d'intégration supplémentaires qu'il faudra octroyer. Auquel cas ce chiffre ne correspond pas à ce que cela va effectivement vous coûter, parce qu'en reprenant vos chiffres, en reprenant le coût-plancher, vraiment le moins possible, si tout le monde recevait le revenu d'intégration minimum (ce qui ne sera pas le cas, parce qu'il y a des gens qui vont gagner plus que ce que j'ai calculé), un minima, cela va coûter, en 2026 à l'autorité communale, 3,5 millions d'euros. Ce sont les données que vous nous avez dites, donc je répète, sur base de vos estimations qui, je pense, sont des estimations trop optimistes par rapport à ceux qui, effectivement, vont venir à votre porte et qui auront le droit d'avoir un revenu d'intégration.

Mais gardons quand même vos chiffres à vous. Cela va coûter 3,5 millions d'euros à la Ville, à l'autorité communale en 2026, au CPAS en fait. Du coup, est-ce que les 2,25 millions doivent combler cela ? C'est cela. Donc heureusement que j'ai mal compris, parce que sinon il y aurait un décalage.

Donc ma question est, ces 3,5 millions, est-ce que vous confirmez que vous allez les avoir sonnante et trébuchant ? Moi j'ai plutôt entendu, c'est que le Fédéral allait couvrir seulement pour une moitié de l'année, pour 6 mois, 100% du RIS et puis après que le CPAS devrait, comme c'est le cas à l'heure actuelle, payer 30%.

Là encore, j'espère que vous allez me dire: "Oui Mnsieur Bruyère, ne vous inquiétez pas, j'ai oublié de vous dire qu'on aura 3,5 millions en plus cette année, et qu'ad vitam aeternam, les 30% de RIS qu'on est censé fournir pour ces 2.000 personnes, on ne les payera jamais". J'espère que c'est cela que vous allez me dire. Sinon, cela va confirmer ce que nous on dit depuis des mois. Très paradoxalement, non content de ne pas du tout remettre les gens au travail – mais cela, je ne veux pas jouer Madame Irma, je vous donne rendez-vous dans 5 ans, on verra, mais a priori, cela ne va pas créer de l'emploi – non content que la chasse aux chômeurs ne va pas remettre les gens au travail, en fait, en plus d'appauvrir les chômeurs, vous allez aussi appauvrir le reste des travailleurs. Parce que ce trou de 3,5 millions d'euros, juste pour la Ville de Namur, vous allez le répertorier en augmentation de taxes diverses et variées et de prestations pour l'ensemble des gens, y compris ceux qui travaillent, pour les ménages. Ce que vous allez d'ailleurs faire la semaine prochaine. Sans vouloir trop vous embêter en mettant l'éléphant dans la pièce, ce qu'on nous a annoncé, l'augmentation d'une septantaine de taxes-redevances et prestations, sur la question du stationnement, des frais de garderie scolaire, des frais de repas scolaires, des frais de piscine et tout cela, tout cela c'est une manière évidemment d'aller prendre l'argent dans la poche, y compris des travailleurs et des ménages, notamment de cette réforme qui risque de vous coûter de l'argent. Mais je répète, j'espère que vous allez me dire: "Rassurez-vous, Monsieur Bruyère. On a un accord de la part de Monsieur De Wever, il va payer 100% des RIS de ces 2.000 personnes ad vitam aeternam".

Donc j'aimerais bien une clarification par rapport à ce trou potentiel de 3,5 millions.

Et alors ce 2,25 millions que vous avez cité va servir à quoi ? Est-ce que c'est pour l'engagement du personnel que vous avez cité, c'est-à-dire les 36,5 équivalents en temps plein ? Auquel cas, c'est une très bonne nouvelle parce que ces 36,5 équivalents de temps plein (si tout le monde est payé plus ou moins un barème classique de travailleurs de la fonction publique), ne coûteraient "que" 1,5 million d'euros structurels par an. Cela voudrait dire qu'il y a un petit rab en plus et si c'est le cas, tant mieux. Peut-être que j'ai mal calculé parce qu'en fait vous payez les gens 20 ou 30.000 euros en plus que ce que je crois et tant mieux ou alors il y a des coûts que je ne vois pas. Mais si Les 2,25 millions sont pour combler les 36,5 équivalents en temps plein, cela serait bien que cela soit clarifié.

Dernière chose, mais ce n'est vraiment pas vous, c'est moi parce que vous avez été vraiment vite sur l'explication de vos différents chiffres et des différents postes et prestations. Est-ce que dans les 36,5 équivalents en temps plein de gens qui vont travailler pour le CPAS demain, pour absorber cette réforme, est-ce que vous confirmez, (parce que je n'ai pas compris, mais ce serait bien de confirmer) qu'au moins 20 à 25 d'entre eux sont des assistants sociaux de première ligne?

Auquel cas alors la Ville va avoir en fait, pour synthétiser le problème, 100% de son effort en termes de nouveaux travailleurs, pour absorber ces exclus du chômage qui vont toquer à la porte du CPAS. Non seulement, il n'y aura pas d'augmentation de charges de travail pour les autres, parce que vous allez augmenter de 20 à 25 AS, ce qu'il faudrait et que cela serait payé 100% par le Fédéral.

J'espère que c'est cela que vous allez me dire, vraiment.

Merci d'avance pour vos réponses.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Bruyère. Monsieur Noël, sauf erreur de ma part, vous souhaitez la parole et je pense que vous êtes le dernier dans la réplique.

M. Ph. Noël Chef de groupe Ecolo:

Je ne sais pas si je suis le dernier, mais je vais être concis.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je pense.

M. Ph Noël Chef de groupe Ecolo:

Intervention en trois points.

Mesures d'exclusion du chômage

J'attire comme l'attention que cela reste un processus de rupture. C'est une rupture entre un processus de paiement via une caisse d'allocation de chômage et le CPAS. On sait que ces processus de rupture vont avoir plusieurs phénomènes. On va perdre des gens. On ne l'a pas évoqué ici, je pense que c'est comme un élément auquel on est très attentif et je crois que tous les acteurs sociaux sont bien conscients.

Il va y avoir aussi, et dans votre communication, je ne sais pas si c'est le cas, une nécessité d'avoir un processus d'anticipation. Tout le monde le sait, je pense, ici. Il faut 30 jours pour pouvoir avoir une réponse de la part du CPAS dans un dossier social. Donc il faut vraiment que les gens aient un processus d'anticipation, qu'ils s'adressent bien avant leur dernier paiement de la Caisse de chômage, au CPAS. J'insiste, puisque vous avez évoqué tout un certain nombre d'éléments en termes de communication, pour que dans votre communication, ces éléments-là soient vraiment exprimés, parce que sinon, il va y avoir un trou dans les ressources pour les personnes. Mon inquiétude c'est que cela génère en fait un arriéré, notamment un arriéré par rapport au loyer. Je pense qu'il faut en tout cas, à tout le moins, éviter que les personnes ne soient sujettes à une problématique d'arriérés de loyers.

Cela a été évoqué par plusieurs: je suis aussi inquiet sur la perception que les gens pourraient avoir de l'enquête sociale. Je pense que c'est quelque chose pour beaucoup de personnes qui va être tout à fait nouveau et qui va générer une certaine forme d'inquiétude ou d'anxiété.

Concernant Les Trieux, merci pour vos réponses. J'imagine que cela que le marché concept and build qui avait été engagé a été annulé. J'imagine aussi que les entreprises qui avaient répondu ont été dédommagées. Je vois que Monsieur le Directeur général adjoint hoche la tête, je vois que vous aussi, Madame la Présidente, vous hochez la tête donc vous avez déjà répondu à mes questions.

Et puis troisième et dernier point je souhaite quand même réagir sur le propos de Monsieur Gérard, qui en habile connaisseur de la politique a répondu pour 2026-2027. Il a volontairement oublié de parler de 2028-2029 et 2030 et donc nous ferons les comptes en fin de législature où on verra que ce processus d'exploitation du chômage coûtera, in fine, très cher aux entités locales. Je souhaitais juste ne pas laisser les choses passer. Il a volontairement bien pointé ce dont il était sûr, en oubliant volontairement aussi d'évoquer la trajectoire sur le long terme.

Merci beaucoup.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Noël. Madame Klein.

Mme D. Klein, Présidente du CPAS:

Très succinctement, pour ne pas refaire tous les débats, mais pour répondre à des questions précises

Pour Les Trieux, Monsieur Pierrard (ah, il est parti, Monsieur Pierrard) je crois qu'on en aura l'occasion encore d'en reparler si vous voulez – on se voit souvent, nous – pour vous rassurer au niveau des subventions.

Alors, pour Monsieur Bruyère,

Juste deux petites précisions (et franchement, après, si vous voulez encore des explications plus techniques et plus précises, on peut peut-être continuer par écrit): moi, ce que je donne ici, ce sont les estimations pour 2026, sur base des calculs que l'on a faits sur le nombre de personnes qui pourraient arriver. C'est l'argent que le Fédéral devrait nous donner.

Effectivement, cet argent-là, aussi bien déjà l'argent qui sera donné en 2025, en 2026, cela sert à payer le personnel et cela doit aussi couvrir les coûts d'équipement un (PC et des choses comme cela) mais cela, ce serait plutôt l'argent de 2025.

Je ne fais pas les auditions des personnes donc je ne peux pas vous dire qui a été, quelle personne, combien etc. mais cela aussi si vous voulez on peut vous faire un petit point.

J'ai oublié de le dire, mais effectivement, on a eu beaucoup de candidatures, mais on a aussi des emplois "Collignon" parce qu'effectivement, s'ils ne sont pas reconduits, ce qui semble être le cas, on les garde bien au chaud. Ceux-là sont déjà prêts à l'emploi directement, parce qu'ils se connaissent bien. Vraiment, le souci, c'est vraiment d'engager un certain nombre de personnes le plus tôt possible, parce qu'il faut aussi former les personnes qui viendrait de l'extérieur, mais tout cela a été prévu. Donc il ne s'agit pas d'un trou budgétaire en plus pour la Ville, c'est vraiment de l'argent qui doit nous venir du Fédéral.

Voilà.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Klein. Je peux clôturer le point, Monsieur Bruyère ?

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Désolé, je me permets, c'est clair sur la question de l'embauche. En tout cas, ce qui est clair c'est que je n'aurai pas de réponse mais en même temps je peux comprendre parce que ce n'est pas vous qui allez me dire ici: "On a vu Pierre aujourd'hui, il est très bien, on verra si on va engager Jacques". J'ai compris qu'il n'y aura pas de réponse là-dessus maintenant. Cela ne veut pas forcément dire, cela j'ai compris aussi, que c'est parce que vous le cachez, c'est

juste qu'on ne va pas en parler maintenant, qu'on n'a pas d'élément plus probant par rapport à cela.

Mais juste quand même pour clarifier cet élément-là qui est en fait l'élément le plus important: l'argent que cela va coûter, les revenus d'intégration supplémentaires qu'on va devoir payer à ces gens (qui vont toquer à la porte du CPAS) et qui vont avoir droit parce qu'ils vont être dans les critères. Est-ce que vous confirmez ? Oui, parce que Monsieur Gérard a dit "On va payer 100%". Donc est-ce que vous confirmez bien que 100% du RIS toute l'année 2026 et toutes les années suivantes?

Ah non, ah non.

Mme D. Klein, Présidente du CPAS:

Intervention hors micro.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Mais c'est déjà mieux que ce que j'avais compris. Moi j'avais compris que la proposition gouvernementale, c'était de ne payer que 6 mois de 2026. Donc si vous me dites 12 mois sur 2026, 12 mois sur 12, c'est déjà mieux. On va dans le bon sens.

C'est seulement les 6 premiers mois. Je me permets de répéter, Madame, puisque vous n'avez pas votre micro, c'est normal, c'est moi qui tiens le crachoir.

Donc je confirme pour tout le monde qui n'est pas dans la pièce: c'est seulement les 6 premiers mois. Donc, si on divise 3,5 par 2, on est quand même au-dessus du 1,5 million, (plutôt 1,750 million si je fais des bons calculs) de coûts à charge du CPAS. Donc il y a évidemment un lien. Nous, on fait ce lien-là: vous allez faire payer cela à tous les gens. La semaine prochaine vous allez dire que vous allez augmenter le prix des piscines, des frais de repas scolaires, des frais de garderie scolaire, de stationnement, les sacs poubelles, la taxe égout, la taxe poubelle, les sépultures, plein de choses.

En 2026, vous avez prévu que vous alliez augmenter de plus ou moins 2 millions d'euros les rentrées de prestations. Je ne parle même pas encore des taxes et redevances.

Donc vous allez faire payer la réforme du Fédéral qui ne va pas remettre les gens à l'emploi, parce que je l'ai dit: 170 emplois vacants pour 450.000 demandeurs, tout le monde ne trouvera pas un emploi. Loin de là. Un, cela ne va pas créer de l'emploi. Deux, cela va créer des trous dans les caisses communales que nous, Namurois, ménages et travailleurs, on va payer. Cela, il faut que les gens le sachent. En plus, cela ne va pas résoudre le problème de la pauvreté qui va, au contraire, augmenter, puisqu'entre le chômage et le CPAS, beaucoup de gens vont perdre des sous. La pauvreté va augmenter.

Dans ce cas-là, en plus, aujourd'hui, on a entendu qu'il n'y aurait pas de plan d'urgence par rapport au logement. Je me permets de revenir là-dessus. Il n'y a pas tellement eu de réponse non plus, de la part de Madame Barzin, sur la question de "Que va-t-on faire pour avoir un logement pour tout le monde demain?". Je rappelle que la Ville, quand elle reçoit 800 demandes de logements, elle ne sait fournir que 7,5% de réponses. En voyant ces divers éléments, clairement, vous n'êtes pas en train de lutter contre l'augmentation de la pauvreté et c'est un réel problème, surtout quand on fait payer cela par les ménages et les travailleurs.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Bruyère.

Est-ce que je peux clôturer le point ? Merci beaucoup.

2. Prévention des assuétudes: présentation de M. Leonardo Di Bari, Directeur de l'ASBL Phenix

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Voilà, puisque vous avez tous donné votre accord, je propose – nonobstant le fait que vous avez certainement appris énormément de choses sur le fonctionnement – Monsieur Di Bari, de vous installer à votre aise et de prendre la parole.

Vous avez de l'eau, vous avez tout ce qu'il vous faut?

Donc c'est une intervention sur la prévention des assuétudes et Monsieur Di Bari est le directeur de l'asbl Phénix.

Vous avez la parole.

M. L. Di Bari, Directeur de l'asbl Phénix:

Merci.

Tout d'un coup, une bouffée de chaleur, un peu de stress, parce qu'à la différence de vous qui étiez assis pour prendre la parole, moi je vais me mettre debout devant vous. Mais cela va aller. Comme je dis aux patients et aux bénéficiaires de Phénix, quand ils sont devant un événement, un obstacle, de prendre la parole dans un groupe thérapeutique, j'ai tendance à souvent à leur dire: "Tu prends une bonne bouffée de respiration, tu fonces et cela ira". C'est ce que je prône et j'espère que je le fais moi-même.

Tout d'abord, je voulais vous remercier parce que, depuis tout à l'heure, je ne sens que de la bienveillance, des regards, des clins d'œil, une demande "Est-ce que tu as besoin de quelque chose?", je trouve cela chouette parce que, perdu dans cette assemblée, c'est gai de se sentir moins seul.

Et je voulais vous dire, non, ne vous excusez pas, Madame Klein, pour deux raisons.

La première, c'est une belle expérience pour moi en tant que citoyen de venir vivre ce à quoi j'assiste aujourd'hui.

Deuxièmement, en tant que Directeur de Phénix, je trouve que c'est mon job. C'est mon job d'être là, surtout dans des lieux où je peux parler de mon travail, de cette souffrance. que je vois tous les jours, par les récits de ces patients qui fréquentent Phénix.

C'est en plus aujourd'hui un moment très important parce qu'on va aborder un sujet qui me touche énormément, c'est la prévention, la sensibilisation pour ces jeunes qui seront demain les adultes. Comme le secteur est au courant, je suis quelqu'un qui crie depuis très longtemps cette inquiétude, pas seulement parce que j'ai deux grands ados mais parce que j'entends ces récits de ces jeunes filles, demoiselles ou jeunes hommes qui ont entre 14 et 18 ans et qui fréquentent mon centre de jour ados. Donc j'ai envie de dire, voilà, c'est l'opportunité pour moi de vous. de vous parler de cela et surtout de vous faire entendre leur parole à eux, parce que je n'avais pas envie de m'étaler trop et parler de moi, de mon métier, de ce que fait Phénix, même si je vais le faire un peu, c'est important mais leur donner la parole, à eux et de nous dire ce qu'ils ont à nous dire, eux ados, à nous, adultes.

Vous allez entendre ce témoignage de cette jeune fille de 14 ans qui dit: "Moi j'attends des adultes responsables. Moi j'ai besoin que vous me mettiez le cadre, les limites, parce que moi je n'y arrive pas". Vous entendrez également la deuxième capsule qui va être un adulte qui est en traitement chez nous depuis, et il le dira, depuis plus de douze mois, qui est en train de faire son projet de vie et qui va parler également de ce qu'il aurait eu besoin, lui, plus jeune, pour peut-être éviter ce qu'il est en train de vivre aujourd'hui.

C'est cela qui m'intéresse de partager avec vous.

On verra au niveau des questions que vous aurez mais je peux seulement déjà vous dire que ce beau projet, que tout le monde pensait que c'était encore un côté idéal de Léo, quelque chose d'irréalisable, aujourd'hui il a vu le jour depuis le mois d'avril. On vient de contacter seulement quelques écoles. On a déjà 52 classes qui veulent participer au visionnage de ces 10 capsules. Ma collègue doit encore rencontrer une dizaine d'écoles dans le namurois prochainement. Donc, ce que je craignais va se réaliser: c'est que, très vite, nous allons être saturés, parce que ces témoignages portent la parole de ce qu'attendent nos ados, de nous, adultes. Voilà.

Alors, en quelques mots, moi je suis Directeur de l'asbl Phénix. J'ai eu la chance d'être un des quatre bénévoles qui, en 1996, ont décidé de vouloir faire quelque chose sur Namur, de différent que ce que Namur offrait. Nous sommes partis dans cette idée folle, grâce à l'appui précisément du CNP Saint-Martin à Dave et de l'asbl Trampoline à Châtelet, mais également avec le soutien de De Sleutel à Gand, qui a voulu aussi participer à ce projet d'ouvrir sur Namur un centre de jour ambulatoire. De ces quatre bénévoles, on est parti dans l'idée de démarrer

62 jours en février 1996. Donc nous allons fêter nos 30 ans en 2026, et moi d'office alors mes 30 ans à Phénix. Je pense que ce sera une très belle année, une très grande année pour nous.

Aujourd'hui, Phénix c'est quoi ? De ces quatre bénévoles, c'est une asbl, c'est un centre de jour en rééducation fonctionnelle et également un service d'aide et de soins spécialisés en assuétudes, donc qui est reconnu officiellement par la Région, par la Ville de Namur, vu que depuis le départ, la Ville de Namur a investi dans cette asbl, dans le cadre des mesures judiciaires alternatives, mais également dans le cadre du PSSP et depuis 2025, également dans cette idée de sensibiliser les jeunes dans les écoles ou dans les maisons de quartier.

Alors, notre philosophie, elle est claire. Elle est d'accompagner les personnes toxicomanes dans une approche globale et intégrée, par un processus d'apprentissage basé sur le modèle de l'approche communautaire comme méthode, l'entraide et l'expérimentation d'abstinence, afin qu'elles puissent devenir autonomes et s'insérer dans notre société. Nous proposons aux personnes dépendantes un environnement sans drogue de 8h30 à 17h. Sur base de la méthode de l'approche communautaire, où elles vivent ensemble de façon structurée et organisée, afin de promouvoir le changement et le rétablissement. L'auto-aide et l'entraide sont les piliers du processus thérapeutique que nous proposons, dans lequel le bénéficiaire est le protagoniste principal.

Je terminerai par les deux objectifs que Phénix, dès son initiative, a mis en avant. C'est d'une part relever ces personnes et d'autre part de les aider à se reconstruire elles-mêmes un avenir, y compris sur le plan professionnel, par cette spécificité de mixer les soins et le travail dans l'idée du rétablissement.

Voilà, pour l'asbl Phénix, je souhaiterais quand même citer – parce que j'ai entendu et j'apprécie cela, beaucoup d'entre vous ont cité les travailleurs de la Ville, du CPAS – moi c'est l'occasion aussi de mettre en avant mes différents services qui font partie de cette œuvre qui est Phénix.

Nous avons plusieurs services.

Un premier qui est un service de mesures judiciaires alternatives. Nous avons fait le choix, depuis le départ, d'accueillir des personnes qui étaient avec des gros soucis de justice où la prison n'est pas la solution, où, en accord avec la justice et le bénéficiaire, nous leur avons proposé un programme thérapeutique pour éviter peut-être un jour la prison et surtout apprendre à vivre autrement et se réinsérer dans une société.

Deuxième projet dont j'ai envie de vous parler, c'est ce projet de travail de rue que nous faisons avec l'équipe Salamandre, parce que nous avons décidé aussi d'aller toucher un public qui n'arrivait pas facilement à Phénix, vu les exigences et le cadre très strict qu'on propose. Et donc, nous avons, dans le cadre de Salamandre et du Relais Social Urbain Namurois, une équipe de rue qui va en rue rencontrer ces personnes en grande précarité, non pas pour leur parler d'un projet de vie sans drogue, qui est le but de Phénix, mais déjà leur dire: "Comment pouvons-nous vous aider au stade où vous êtes?". On se rend compte, de cette manière-là, que beaucoup de personnes aujourd'hui ont accès au service de Phénix comme tous les autres citoyens. Je suis très content de pouvoir le souligner.

Vous parler de notre service d'aide et de soins spécialisés en quatre étapes. Donc cet accueil inconditionnel du lundi au vendredi de 9h à 12h, tout le monde peut pousser la porte. Nous avons beaucoup de personnes dépendantes, demandeuses ou pas, mais nous avons également beaucoup de familles qui poussent cette porte à Phénix, des familles et des proches, qui viennent nous demander de l'aide sur "Comment pouvez-vous nous aider à aider notre enfant ou notre conjoint?".

Depuis 2015, ce que je ne voulais pas faire à Phénix (donc vous voyez, je m'annule, ou j'ose dire aussi les erreurs que j'ai faites), la Ville de Namur et la Région Wallonne m'avaient interpellé en disant: "Il faut faire quelque chose pour ces ados". Moi, j'étais réticent à cela, je disais: "Non, moi je n'ai pas envie de mélanger des ados avec mes adultes", connaissant mes adultes qui étaient majoritairement des héroïnomanes, des personnes fort abîmées de la vie et j'avais tellement peur de faire du mal à ces ados.

Mais avec cette demande incessante de ces parents qui poussaient la porte, on a décidé de faire le pari, de dire "ok on va essayer". Aujourd'hui, en 2025, je regrette d'avoir mis des freins à cela, quand je vois le nombre de jeunes qui fréquentent l'asbl Phénix, ils montent à l'étage. Mais en attendant, c'est tellement interpellant pour moi de voir ces petites têtes de 14, 15 ans qui viennent déjà dans un centre de désintoxication. C'est pour cela que je me dis, voilà, il faut continuer sur ce chemin.

J'ai envie de parler du service famille, comme je vous ai dit, parce que c'est important, c'est pour cela aussi que c'est une opportunité pour moi, beaucoup de personnes entendent cela. Vous rencontrez cette problématique? Venez rencontrer, non pas Leonardo Di Bari, venez rencontrer Monsieur et Madame qui vivent la même chose que vous, parce que je pense qu'eux, avec nous, ils nous aident à mieux vous comprendre et vous accompagner dans cette souffrance et peut-être permettre à votre enfant ou votre conjoint de pousser la porte de Phénix un jour. Donc c'est important la famille.

Ce service insertion, de nouveau, c'est assez interpellant. Désintoxication: on parle toujours de soins, de médication, et nous on leur dit "Non, non, il n'y a pas que cela. On va t'apprendre aussi à travailler, on va t'apprendre aussi à bêcher, on va t'apprendre à entretenir un jardin, à faire un potager". On s'est rendu compte que, pour une partie de ces personnes toxicomanes, qui avaient déjà essayé différents services de soins, c'était l'opportunité d'une journée complète où elles pouvaient de nouveau vivre normalement ou à nouveau ressentir des choses, qu'ils ne sentent pas quand ils sont dans cette poursuite de consommation ou de chercher cette consommation.

Donc, nous avons notre centre de jour en rééducation fonctionnelle qui est une grosse étape de Phénix et là, bien sûr, les soins sont mis en place. Nous avons un psychiatre, un médecin. A la différence, c'est que de nouveau, notre spécificité, c'est que notre médecin ne prescrit aucun médicament. Non. On ne donne pas de médicaments à Phénix. Alors, si la personne en a besoin, on va l'aider à réinstaurer un contact avec son médecin traitant, à aller dans une maison médicale, parce que ce n'est pas parce qu'il est toxicomane qu'il doit être à part. Donc on essaye de nouveau de motiver cela. On ne donne pas de médicaments, si, je mens, on a une infirmière, mais par exemple quelqu'un qui n'est pas bien, qui a mal à la tête, on ne va pas lui donner d'office un Dafalgan. On va lui proposer tellement d'alternatives, avant de lui donner ce médicament s'il en a vraiment besoin. On n'est pas contre la méthadone. Pas du tout. Même si, à mon discours personnel, il est "attention". Mais, durant son programme, on va lui dire que cela a été une étape, qu'il faut arriver aussi, comme tout le monde, à essayer de vivre sans produit, sans aucun produit qui va anesthésier ce que tu vis au fond de toi.

Le dernier petit service qui vient de s'ouvrir c'est, de nouveau, le Fédéral et la Région qui nous ont interpellés en disant: "Vous devez faire quelque chose pour toutes ces personnes qu'on interne en prison". Eh bien, on a été encore fous: à Namur, on est le premier service qui a dit: "Ok, on va les accueillir, on va accueillir ce public que personne ne veut, qu'on ne veut seulement qu'à Saint-Martin, en psychiatrie, on va leur donner cette même possibilité, à eux, d'intégrer un centre de jour avec un programme adapté, qui va être moins thérapeutique". Mais, comme je vous disais, adapté au travail, qui va leur permettre, à eux aussi peut-être, d'envisager cette sortie de l'annexe psychiatrique de la prison ou de l'hôpital psychiatrique pour essayer de s'insérer dans notre société comme c'est Monsieur et Madame Tout-le-Monde.

Voilà en gros l'asbl. Phénix, qui a 30 ans.

Alors, le sujet qui nous importe aujourd'hui, ce sont ces capsules. Moi je me souviens, en octobre 2022, Madame Bazelaire nous a invité à son cabinet de la Jeunesse, en présence du service NES et du service Sésame, en nous disant: "Voilà, j'ai la possibilité de vous donner l'opportunité de faire quelque chose, parce qu'on a beaucoup d'écoles qui appellent, on a le monde de l'horeca qui commence à se questionner, on va faire quelque chose". C'est vrai que j'ai eu une position un peu radicale, j'ai dit: "Ce que je ne veux pas, moi, c'est faire un truc en one-shot". Vu que j'avais tellement cette inquiétude, que je vivais depuis pas mal d'années, sur ce phénomène chez nos ados, j'avais dit "Non, moi je veux quelque chose qui doit rester. Si on investit de l'argent, il doit rester et je ne veux pas non plus me retrouver à une estrade, avec mes deux confrères partenaires, qui sont importants dans le processus des personnes de structure normale parce que je n'ai plus envie de rejouer qui fait mieux que l'autre, non".

Donc Madame Bazelaire nous a dit: "Ok, proposez chacun de vous, quelque chose". Il s'est avéré que j'avais rencontré Les Grignoux et le monde du cinéma, qui étaient venus filmer à Phénix des événements, et on s'est dit, et pourquoi pas faire des capsules, que j'allais diffuser sur Internet pour essayer de sensibiliser le plus possible de monde à Namur, parce que je n'ai pas la prétention d'aller plus loin, moi c'est Namur qui m'intéresse, pour dire qu'il faut qu'on parle de Phénix, il faut qu'on parle de ses ados.

Alors, avec Les Grignoux et la tv locale Namur, on a fait ces capsules, 3. Au visionnage de ces 3 capsules, Madame Bazelaire nous a dit: "J'augmente et je vous donne les moyens d'en faire un peu plus". On est arrivé à 10 capsules. Avec, malheureusement, la Ville qui me dit: "Vous n'allez pas pouvoir diffuser ces vidéos sur Internet parce qu'on trouve qu'elles sont tellement pertinentes, ces capsules, qu'on va essayer de trouver des solutions pour vous donner les moyens que ces capsules, lors des passages dans les écoles, soient accompagnées d'un thérapeute de Phénix, pour vraiment aller un peu une étape supplémentaire." Bingo. De ce projet pour lequel on me disait, dans mon équipe, "Tu es parti dans un truc de folie, Léo", en moins de deux ans il aboutit à un mi-temps, qui nous est mis à disposition et 10 capsules de 3 minutes, qui mélangent deux ados.

Vous allez voir une ado qui va présenter son parcours, 4 capsules où ce sont des adultes qui parlent de cette problématique de consommation et 2 travailleurs de Phénix dont moi, mais celle-là on ne la passera pas, parce que je suis très critique sur plein de choses. Je veux dénoncer la publicité de l'alcool, je veux dénoncer le fait que dans les pompes à essence on vend encore de l'alcool aujourd'hui, je veux dénoncer ces supermarchés qui m'obligent à passer par le rayon vin pour aller acheter ma viande et donc je me suis dit: "Non, ce n'est pas le but aujourd'hui, je veux que cela reste positif, constructif, et donc on va s'arrêter".

Et ce nouveau challenge en plus qui a été, à ma grande surprise, deux horécaïstes connus sur Namur qui ont décidé de faire partie du projet et donc, dans deux capsules, ils parlent de leur côté, eux, horécaïstes, qui voient cette détresse et cette problématique qui commence à augmenter, malgré que ce soit leur business. Je n'y aurais jamais cru.

Alors, comment on les a séduits ? On leur a dit, vous allez passer une journée avec nous, dans notre communauté, avec mes 30 patients, que je suis sûr que vous ne souhaiteriez pas passer une demi-journée avec eux en dehors de Phénix et vous allez voir c'est quoi la dépendance, vous allez voir c'est quoi cette souffrance et vous allez voir ce que nous, la société, on laisse passer. Ils sont sortis de cette journée en me disant: "Monsieur Di Bari, waouh. On veut participer à ce projet, on veut aussi changer nos rituels et notre méthode de vente de l'alcool, on veut insuffler à nos travailleurs cette sensibilité de voir que ce n'est pas qu'une personne qui va nous rapporter de l'argent, mais c'est peut-être délicat de le laisser consommer".

Donc je me suis dit, quel beau projet et j'espère qu'on y arrivera bientôt.

Voilà en gros sur les capsules.

Je peux répondre à vos questions si vous le souhaitez. J'ai été long.

Vous êtes d'accord de voir la suite qui est pour moi la plus importante?

Donc voilà, je propose qu'on lance la première capsule de Camille.

(Applaudissements dans l'assemblée).

→ **Diffusion de capsules vidéo en séance.**

M. L. Di Bari, Directeur de l'asbl Phénix:

Malheureusement, on m'a dit "Deux capsules, Léo". Sinon, j'étais prêt à vous passer les 10, plus celle de 27 minutes qu'on va utiliser dans les écoles, parce que c'est un jeune et une jeune fille qui nous parlent de cette problématique, mais alors plus en détail.

Et lors de ce débat, comme dans un journal, il y a une maman qui a accepté, elle a osé, (parce que c'est une institutrice assez connue à Namur), elle a osé parler de ce qu'elle vit avec sa fille. Donc, c'est une super capsule mais peut-être qu'à une prochaine occasion ou vous allez en entendre parler, parce que ces capsules vont circuler très prochainement sur Namur.

Donc, voilà.

(Applaudissements dans l'assemblée).

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Juste d'abord, bravo Léo, parce que je sais que le travail que tu fais est extraordinaire depuis des années. Je ne peux pas parler, je sais, mais j'ai quand même envie de te dire que c'est très touchant.

Le travail que tu fais, parce que c'est pour notre jeunesse, c'est notre jeunesse à toutes et à tous.

Je voulais savoir, dans les écoles, cela va être les écoles publiques et toutes les écoles ? On parle de toutes les écoles de Namur ou uniquement les écoles communales ?

M. L. Di Bari, Directeur de l'asbl Phénix:

Oui, moi je ne fais aucune restriction. Le projet va élargir aux maisons de quartier, parce que là aussi on veut avoir un impact, parce que là aussi on veut sensibiliser ces jeunes, via la parole d'autres jeunes, que c'est dangereux de risquer de prendre des produits à leur âge.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci. Voilà, désolé pour mon petit insert. Qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci.

On a eu la chance, lors de la dernière législature, d'avoir fait une visite dans ton centre et avoir toutes les explications. Je trouve que c'était très riche en soi et on l'avait fait avec Philippe Noël.

Alors, c'est bien de voir les capsules, les réalisations qui permettent en effet d'avoir une vraie pédagogie et de pouvoir capter les jeunes.

Ma question, elle va aller vers un fléau qu'on connaît aujourd'hui, qu'on connaît de plus en plus dans la rue, surtout. C'est la question de la drogue, qui nous touche de plus en plus. C'est quelque chose qui, aujourd'hui, saute aux yeux, ce qui n'était pas le cas hier et c'est sans doute quelque chose qui est naturellement lié à une pratique de plus en plus jeune, comme tu le sais.

J'ai envie de t'entendre par rapport à ce phénomène qu'on voit aussi et de plus en plus chez nous. Avec une volonté qu'on avait placée, en tout cas nos vœux pendant la campagne électorale, et une volonté sans doute de la majorité actuelle de mettre en place des choses.

Quel est l'outil qui pourrait finalement être utile en termes de prévention des assuétudes au sein même de la ville, dans les rues, à quel moment, avec quels moyens ? Je pense qu'aujourd'hui, on peut parler en termes de moyens. Quel est ton regard par rapport à cela et quelles sont les pistes de solutions qu'on devrait mettre en œuvre pour faire en sorte de juguler le phénomène ?

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Martin.

Je propose peut-être de prendre quelques questions et puis que tu répondes.

Ah, vas-y alors, tu peux répondre directement sur cette question-ci, oui. Vas-y, quand tu n'as pas la... Oui, bien sûr. Vas-y Léo, tu peux.

Comme tu préfères. Tu préfères quoi ?

M. L. Di Bari, Directeur de l'asbl Phénix:

Quelle bienveillance avec moi, hein ?

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

C'est normal.

M. L. Di Bari, Directeur de l'asbl Phénix:

Non, attention, je pas la prétention de dire ce qu'il faut.

Je peux me permettre, c'est l'occasion pour moi, de vous dire: souvenons-nous des trains Phoenix dans les années 90, qui étaient un outil qui a cartonné et qui, malheureusement, par un manque de financement, a été abandonné.

Mais on réunissait 800 jeunes, on partait en train, dans chaque wagon, je trouvais la solution de mettre un témoin, une personne qui a vécu la problématique, qui parlait à ces jeunes. Le trajet était d'une heure. L'objectif, ce n'était pas du tout de leur parler de la cam. Ils sont plus forts que nous, les jeunes. Ils savent avec Internet, c'est quoi de l'héro, de la coke. Mais c'était leur parler de ce qu'on avait perdu, nous, à cause de cette consommation. Au début, ils sont un peu frustrés. Mais après, je vous assure qu'on entendait les mouches voler dans chaque wagon parce qu'ils étaient emballés d'entendre un adulte qui leur parlait d'émotions, de peurs, de sentiments, de doutes et de besoins. C'était top.

Puis après, arrivés sur place, vu qu'on devait faire un trajet d'une heure, l'objectif c'était, de nouveau: "Attention, qu'est-ce que je veux leur donner à ces jeunes ?". On avait pris le pli de dire: "On va faire un circuit où aucun jeune n'arrivera à le boucler seul". Il était obligé de demander le soutien et la solidarité de sa classe. Il devait faire un radeau pour traverser une petite rivière, traverser un pont de singe, où les gens pouvaient dire "J'ai peur" et nous, on leur disait: "Voilà, tu prends ton pair par la main et tu l'aides à traverser parce que c'est comme cela que tu vas l'aider". Cela a abouti à la fin, à ce que ces élèves nous disaient "Mais on a un rôle aussi en classe, on va aussi oser interpellier ces élèves qui nous montrent des signes de déclin, des décrochages, pas seulement ceux qui se mettent près du radiateur, (parce que moi j'étais quelqu'un de très frileux, donc j'étais toujours à côté du radiateur), mais tous ceux qui sont en train de décrocher et que ce n'est pas le prof qui va seulement intervenir, mais moi en tant que pair, de nouveau, en tant qu'élève dans la classe, interpellier ce jeune que je vois en difficulté". Et cela, c'était bingo, on avait gagné notre pari de remettre au centre la solidarité.

Au niveau prévention à ce vécu, je suis désolé de vous dire cela, moi je trouve qu'on n'est nulle part en Belgique. Quand j'entends mes confrères européens, c'est très pauvre, c'est très pauvre. Je dénonce cela depuis longtemps, pour ceux qui me connaissent. Et je dénonce aussi le fait de dire stop, stop. On est en train de parler de nos ados. Ce n'est pas de la prévention en leur montrant c'est quoi de l'héroïne, c'est quoi les effets de la cocaïne. Non, moi je ne suis pas partant là-dedans. Je ne suis pas partant, parce que malheureusement, à leur âge, bien sûr qu'ils vont retenir seulement ce qu'ils veulent. Donc, moi, je suis quelqu'un plutôt qui va prôner: "Oui, faisons parler ces jeunes qui ont traversé ce parcours" parce que, du coup, je pense qu'eux vont être beaucoup plus interpellants pour cette génération. Faisons parler ces gens qui ont eu une expérience dans la consommation pour vraiment leur dire: "Oh les gars, bien sûr qu'au début c'est gai, mais la lune de miel elle ne dure pas longtemps". N'oublions pas, attendez, on est en train de parler de jeunes de 14-16 ans qui sont déjà dans un centre comme Phénix. Ce n'est pas dans un film, ce n'est pas DiCaprio dans les films où on le voit défoncé. Non, non, ce sont des gamins namurois qui viennent chez nous. Donc je me dis: "Non, ils doivent entendre des jeunes de leur âge leur dire, moi aussi je pensais que je contrôlais, moi aussi je pensais que c'était pour faire la fête, moi aussi je pensais qu'un pétard, ce n'était pas grave. Regarde où j'en suis". Vous voyez ce que je veux faire passer comme message ? Je veux vraiment qu'on soit attentif. On est responsable de ce qu'on donne comme action de prévention à nos enfants.

Je vais faire une dernière parenthèse, qui n'était pas prévue dans mon discours. Ma collègue Caroline, qui est engagée par la Ville, qui est détachée, elle me dit que la semaine passée, elle a rencontré une directrice d'école assez importante sur Namur. Peu importe quelle école, peu importe. Cette directrice, quand elle a vu arriver Caroline présenter son projet de capsule, elle lui a dit: "Non, vous ne rentrerez pas dans mes classes". "Ah bon, pourquoi ?" Vous êtes venue il y a deux ans d'ici, et de ce que mes enseignants ont observé et de ce que j'ai observé, moi, c'est que les jeunes avaient plutôt pris des notes des effets des drogues, pas ce que je pensais comme message qui allait passer dans la classe". Donc Caroline a dit: "Ecoutez

Madame, je suis vraiment désolée je pense que vous faites erreur, Phénix n'a jamais présenté des produits. Phénix vous propose des capsules pour parler des dangers des drogues". Cette directrice a dit: "Ok, je vois que cette école a déjà réservé X séances de sensibilisation".

C'est quand même parlant, c'est une directrice d'école. Moi, je ne sais pas si certains d'entre vous, certains étaient à une réunion où Madame Targos avait réuni le monde des enseignants, le monde des assuétudes et d'autres. Moi, j'étais stupéfait d'entendre, non pas une, mais pas mal de directrices nous dire: "On est impuissant par rapport à cette consommation".

Quand j'entends ce directeur d'école qui me dit: "Monsieur Di Bari, je baisse la tête quand je rentre à l'école, quand je vois tous ces jeunes déjà avec des canettes de bière, déjà avec des yeux complètement pétés, je n'y crois plus". C'est tout cela qui me fait dire non, non, il faut bousculer, il faut qu'on fasse quelque chose, il faut qu'on y aille et en y mettant vraiment des moyens.

Alors j'ai appris que des projets ont été acceptés pour faire de la prévention. Ce que moi j'espère, et je serai attentif à cela, c'est que cet argent ne soit pas donner pour faire, ce que j'appelle moi, une mauvaise prévention chez nos ados et je me battrais pour essayer de dire: "Non, attention, arrêtons de passer des messages qui ne sont pas compris, comme nous on croit qu'ils vont le comprendre. Donnons la parole à nos gamins et à nos jeunes par rapport à cela".

Je ne sais pas, Fabien, si je réponds à ta question. Je voulais être sûr.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci pour cette réponse complète.

Madame Bernard, je pense, a demandé la parole je pense et puis ce sera Monsieur Cléda.

Mme A. Bernard, Conseillère de l'Action sociale Ecolo:

Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur Di Bari, pour ces deux capsules que vous nous avez présentées. Je tiens d'abord à vous féliciter, vous, votre équipe et vos partenaires, pour avoir conçu ce matériel de qualité. Je suis aussi sincèrement convaincue qu'il est nécessaire que ce soit diffusé et présenté au plus grand nombre de jeunes de notre ville.

Pour certaines personnes, anesthésier ce qui est vécu est la seule manière de supporter le réel. Comme beaucoup, il m'est arrivé de passer à côté de ces hommes, de ces femmes, en détournant le regard. Ce simple geste, anodin en apparence, participe pourtant à l'invisibilisation d'une frange de notre population, recluse dans les recoins de notre ville.

Pourquoi je dis avoir honte ?

Mais parce qu'en fait ces personnes, elles illustrent notre échec collectif. Celui d'une société qui n'a pas su offrir à chacune et à chacun une place pour s'épanouir. Honte, car la seule réponse qu'elles et qu'ils ont pu trouver réside dans la consommation d'alcool ou de drogue.

Oui, les assuétudes ont une fonction, là où le système a échoué. On peut le regretter, mais fermer les yeux sur cette réalité ne l'efface pas et le fait que ce point soit aujourd'hui mis à l'ordre du jour démontre notre volonté commune à lever les voiles.

Alors, construisons ensemble une réponse pragmatique et humaine.

Madame la Bourgmestre,

Madame la Présidente du CPAS,

Chers membres du Collège,

Chères Conseillères, chers Conseillers,

Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

Les personnes souffrant d'assuétudes ne sont pas des criminels, mais nous le savons: l'assuétude aux stupéfiants induit parfois des comportements qui enfreignent la loi. A Namur,

les faits liés à la détention ou à l'usage de stupéfiants sont en hausse constante depuis 2021. Si vous consultez les rapports annuels de la Police locale de Namur, ils peuvent interpellier. Mais au-delà des pourcentages, ils illustrent un phénomène social qu'on ne peut pas ignorer.

Et si nous nous inspirions des initiatives qui fonctionnent ? Vous en avez évoqué quelques-unes, Monsieur Di Bari, et moi je voudrais vous parler d'une autre.

L'Agence de l'Union européenne sur les drogues dresse un constat d'efficacité sur les salles de consommation, à moindre risque, quant à leur capacité à réduire les usages dans les lieux publics, à prévenir les maladies infectieuses et à sauver des vies. Elles offrent aussi une porte d'entrée vers les soins en recréant du lien entre des personnes très précarisées et le monde social et médical.

A Bruxelles, la salle de consommation du dispositif GATE, qui a été ouverte en 2022, a permis d'éviter plus de 16.000 consommations dans l'espace public en seulement 2 ans. 7 bénéficiaires sur 10 affirment que, sans ce dispositif, ils auraient été contraints de consommer dans l'espace public. C'est une réussite qui est reconnue par Iris Kerr dans son communiqué du 31 mars 2025: "Les objectifs sont atteints grâce à un encadrement rigoureux et à une collaboration étroite avec les acteurs et actrices de terrain".

La prévention, surtout auprès des jeunes, est bien sûr nécessaire. Mais elle ne peut pas tout. Il est essentiel de travailler à une société plus solidaire et inclusive, ce qui signifie inclure également les usagers de drogue qui sont très éloignés des soins de santé.

À Namur, ce sont souvent ces personnes qui consomment dans l'espace public, dans des conditions souvent indignes. Oui, des initiatives existent, mais elles demeurent encore insuffisantes. C'est pourquoi, chers et chères Collègues, il est temps d'ajouter un dispositif complémentaire à notre politique locale. Un dispositif intégré de réduction des risques proposant un espace de consommation supervisé. Si nous prenons un peu de recul, les expériences menées à Liège, à Bruxelles, mais aussi à Paris, à Genève ou à Barcelone le démontrent: diminution des overdoses et des infections, baisse de la consommation visible dans l'espace public, amélioration de la tranquillité des quartiers et, l'élément le plus important, la criminalité n'augmente pas. Chaque consommation au sein de ce dispositif, dans un lieu sûr et encadré par des professionnels, est une consommation qui ne se fera pas dans la rue. Si vous êtes sensible à l'argument économique, selon l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), les salles de consommation à moindre risque permettent d'éviter plus de 11 millions d'euros de coûts médicaux sur 10 ans. Investir dans la réduction des risques, c'est donc investir dans la santé publique et dans la cohérence budgétaire.

Enfin, au-delà du cadre médical, il faut voir ce lieu comme un lieu de lien. Pour beaucoup d'usagers, c'est parfois le seul endroit où ils se sentent accueillis, sans jugement et c'est souvent à partir de ce premier contact que naît la possibilité d'une demande de suivi psychologique, médical ou social.

Chers et chères Collègues,

La stigmatisation isole. Elle pousse la consommation d'un acte clandestinité, là où elle échappe à toute prévention.

Nous, groupe Ecolo, soutenons la création de ce dispositif intégré parce qu'au-delà du soin, c'est de dignité, de cohérence et de responsabilité collective dont il s'agit. Parce qu'au-delà du cadre, c'est dans la relation que s'enracine la possibilité d'un changement.

Je profite également de mon temps de parole pour remercier ces travailleuses, ces travailleurs, ces bénévoles et toutes ces personnes qui gravitent dans le domaine de la prévention, de l'accompagnement et dans les soins apportés aux usagers.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je vous remercie Madame Bernard.

Monsieur Cléda.

M. E. Cléda, Conseiller de l'Action sociale Ecolo:

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame la Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs,

Monsieur Di Bari, merci. Merci pour cette introduction stimulante, mais aussi pour le fait d'avoir réintégré et considéré l'alcool parmi les produits qui sont source d'assuétudes. Je trouve que cette manière, dans les vidéos, d'aborder d'abord ce produit, cette drogue, qui est l'alcool et qui la plus répandue finalement dans notre société, est déjà quelque chose d'assez innovant et intéressant.

Mais aussi, je souhaite prolonger un peu notre réflexion en évoquant l'approche complémentaire, qu'a déjà évoqué ma collègue, de la réduction des risques comme moyen complémentaire au travail que mènent des structures comme Phénix. La prévention consiste à comprendre les pratiques réelles et à accompagner les personnes là où elles sont. Elle doit s'adresser aux jeunes, bien sûr, mais aussi aux autres composantes, aux autres âges de la société parce que ces jeunes, ils les voient, ils les observent et souvent on dit que les jeunes ne font pas ce que disent les adultes, ils font ce que font les adultes.

Les politiques les plus efficaces, c'est celles qui partent des pratiques réelles, des personnes, que cette pratique de consommation soit occasionnelle, régulière ou problématique et d'en viser la réduction des dommages plutôt qu'en nier les usages. Autrement dit, il y a des usagers non problématiques et cela relève de la liberté individuelle tant qu'ils ne portent pas atteinte à autrui. Et puis il y a des usagers en difficulté qui ont besoin d'un accompagnement médico-social, d'un accès à un espace sécurisé, d'un suivi individualisé, non d'une stigmatisation supplémentaire et je pense que Phénix est un des services qui offre ce type d'accompagnement et d'aide brillamment tel que vous l'avez exposé, il y a quelques minutes.

La réduction des risques, telle que portée par la Charte belge de la réduction des risques, repose précisément sur ces distinctions: prévenir les dommages plutôt que les usages, accompagner plutôt que stigmatiser, sécuriser les lieux et les produits, plutôt que de les laisser aux marges.

Ce n'est pas une posture permissive, mais elle est lucide et humaine. C'est une posture pour une ville qui cherche à protéger sans exclure. Souvent, les positions sont caricaturées, d'un côté les tenants de la rigueur, de l'abstinence, de la prohibition, et de l'autre ceux de l'accueil, du soin, de la tolérance. Il me semble plus important de regarder ces démarches comme complémentaires et nous avons la chance à Namur d'avoir des services qui en cela sont complémentaires, même si, je vous l'accorde, étonnamment, Namur n'a pas été une ville où un service de prévention s'est développé au cours des années, contrairement à Liège ou à Bruxelles, où Infodrogue, Prospective Jeunesse, Nadja, Modus Vivendi, sont des services qui proposent, depuis longtemps, une certaine expertise dans le domaine de la prévention.

Il semble important de regarder cette démarche comme complémentaire et adaptée à la diversité des personnes et des situations.

Bien sûr, il faut de l'information et de la sensibilisation, et de la sensibilisation sur les effets, sur les motivations à l'usage, pas sur les produits, de la réduction des risques, de l'accès aux soins et à la médiation sociale mais aussi des sanctions lorsque des dommages ont lieu et, pour certains publics, comme Akoeley vient de le dire, la possibilité d'une consommation encadrée.

Le PST, adopté par le Conseil communal en septembre dernier, prévoit – et je ne vais pas citer le point exactement – "une étude de la possibilité, de la faisabilité d'un plan transversal, local, intersectoriel en matière de gestion des assuétudes". Je pense que Madame la Bourgmestre y a fait allusion lors de son discours sur la place des Arts le samedi des Fêtes de Wallonie.

Cette perspective me paraît essentielle. Elle invite à inscrire la prévention, les dispositifs de prévention, dans une logique de santé publique intégrée, en lien avec les politiques de jeunesse, de santé mentale, de cohésion sociale et de sécurité. Ce plan pourrait devenir un

cadre commun de référence pour la Cille et le CPAS, associant les associations spécialisées, les maisons médicales, les écoles, les maisons de jeunes, les services de Police, autour d'un même diagnostic et d'un objectif partagé. La Ville de Namur pourrait, dans ce sens, devenir un laboratoire local de santé publique et de solidarité.

Plusieurs pistes mentionnées dans le PST illustrent cette volonté d'intégration. Pardon, j'aborde un paragraphe qui ne devait pas être abordé.

Plus largement, l'ambition du PST est claire: "être une ville qui améliore la sécurité et la propreté dans les quartiers et ses rues". Mais la sécurité dans une société démocratique ne se réduit pas à l'ordre public. Elle repose aussi sur la confiance, la proximité, la prise en compte des fragilités humaines. En soutenant des dispositifs de prévention, la réduction des risques et la collaboration intersectorielle, Namur renforcerait à la fois sa cohésion sociale et sa capacité à l'action collective.

En somme, le PST, tel qu'il a été approuvé par les composantes de la majorité, comprend déjà des balises d'une politique adaptée aux situations complexes auxquelles nous sommes confrontés, une politique préventive plutôt que répressive, transversale plutôt que sectorielle, humaine et pragmatique plutôt qu'idéologique. La prévention n'est pas une affaire de morale, c'est une affaire de soins collectifs. Une ville qui prend soin des plus fragiles renforce aussi la sécurité de tous. Cela suppose de continuer à soutenir le travail de rue, la médiation sociale, les services de santé mentale de proximité et d'envisager des dispositifs innovants, comme par exemple celui qui a été initié par Phénix avec ses vidéos, mais d'autres des campagnes de prévention qui pourraient être co-construites avec les jeunes.

En somme, la prévention ne se réduit pas à une ligne de partage entre abstinence et usage. Elle consiste à reconnaître la complexité des trajectoires humaines, à renforcer le pouvoir d'agir des personnes et préserver le lien social. Et je crois avoir entendu ces mots dans les propos de Monsieur Di Bari. Prévenir, ce n'est pas contrôler, c'est relier. Relier les acteurs, relier les parcours, relier les habitants à leur ville. Prévenir, c'est écouter et accompagner. Et comme le dit la charte de réduction des risques: "Mieux vaut une société qui prend soin de ses vulnérabilités qu'une société qui les cache" et c'est dans cette voie que Namur peut continuer à être pionnière.

Je vous remercie.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Cléda. Madame Hambenne, vous avez la parole.

Mme I. Hambenne, Conseillère communale Les Engagés:

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame la Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Chers Collègues,

Je souhaite juste rebondir en fait sur la prévention des assuétudes en soulignant ses bénéfices directs pour l'action sociale menée par le CPAS et la Ville de Namur.

La prévention n'est pas une dépense, c'est l'outil le plus puissant dont nous disposons pour garantir la mobilisation et la réinsertion socio-professionnelle de nos grands citoyens les plus fragiles. Une mission qui est au cœur des missions du CPAS.

La prévention est un impératif social et de santé publique. Une politique globale en matière d'assuétudes est définie comme une stratégie intégrée et coordonnée. Elle doit être centrée sur l'axe de la santé publique et celui du social.

On sait qu'au niveau des pouvoirs locaux, les leviers en matière de santé sont très limités. Le rapprochement social-santé, la sensibilisation des secteurs, les secteurs du social et de la santé doivent travailler ensemble et c'est urgent. Le CPAS accompagne chaque jour des personnes en situation de précarité. Dans ce travail, les addictions, les problèmes de santé et

de santé mentale, les difficultés de logement ainsi que les situations complexes se croisent inévitablement.

Renforcer la collaboration entre ces secteurs n'est pas un choix. C'est la clé pour offrir un accompagnement global et efficace à chacun. Créer un protocole de collaboration entre le social, la santé, la Police et le Parquet ne sert pas seulement à améliorer les procédures, cela transforme concrètement l'accompagnement des personnes. Grâce à cette coordination, nous pouvons résoudre des situations complexes, apporter une réponse globale et adaptée, éviter les doublons et rendre les interventions plus efficaces et améliorer aussi la qualité de chaque accompagnement. Ce travail en réseau donne aux équipes les moyens de prendre en charge chaque situation dans sa globalité, avec efficacité et humanité. Parce qu'au final, c'est bien cela notre objectif: accompagner chaque personne pleinement et dignement.

La prévention, ce n'est pas juste un mot, c'est agir concrètement pour améliorer la vie des personnes, suivie par nos services sociaux. Tout commence par la détection: les travailleurs de proximité sont en première ligne, grâce à des outils simples, ils peuvent repérer rapidement une consommation problématique chez les adolescents. Et comme pour les violences intrafamiliales, il est essentiel que nos équipes soient formées pour identifier et agir face aux premiers signes d'addiction.

La prévention ne s'arrête pas là. Il faut garantir que personne ne se perd dans le système. Les personnes orientées vers Phénix, entre autres celles sortant de prison, bénéficient d'un suivi coordonné et continu. Cela permet d'assurer un accompagnement stable et efficace.

En conclusion, il est nécessaire de soutenir une politique globale concertée de prévention et de lutte contre les assuétudes. Soutenir ce protocole, c'est maximiser l'action de la Ville et de ses partenaires, ajouter à la logique de réparation et de soins, une dimension de prévention et permettre à chacun de construire un projet de vie sans drogue et une réinsertion durable. C'est cette approche collaborative où le social se place au cœur de la santé publique que nous, Les Engagés, souhaitons pleinement nous investir.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Hambenne. Monsieur Pierrard, vous avez demandé la parole.

M. S. Pierrard, Conseiller de l'Action sociale PTB:

Monsieur Di Bari,

D'abord merci beaucoup pour cette présentation qui, moi personnellement, me touche énormément puisque je suis soignant au CNP Saint-Martin à Dave. Donc c'est une problématique qui me touche de près, du fait de mes patients.

Donc, oui, l'importance de la prévention, surtout chez les jeunes, parce qu'on a un service d'adolescence et un service de jeunes adultes et là, je pense que vraiment c'est extrêmement pertinent, la prévention, parce qu'on en voit quand même beaucoup arriver avec des addictions déjà fortes, même à l'âge de 14 ans en effet. C'est problématique. Je trouve que c'est vraiment important. J'espère qu'on a encore beaucoup de spectateurs à cette heure-ci sur YouTube qui nous écoutent parce que votre présentation, elle met en lumière et elle doit être portée parce qu'on a trop souvent tendance à cacher les addictions en disant que, finalement, on ne va pas trop en parler, que c'est encore un sujet assez tabou. Je trouve que vous faites de ce côté-là un travail vraiment essentiel, que ce soit par la prévention et dans vos groupes à Phénix.

Je vois en effet les patients aller chez vous et revenir et je vois vraiment une différence par le travail qui est fourni par vos services. Donc voilà, cela, c'était vraiment pour clarifier les choses.

Alors, je rejoins quand même mes collègues Ecolo sur le dispositif de réduction des risques. Il y a un projet qui est entamé avec le Relais Social Urbain Namurois, avec des associations dont vous faites partie, je pense. Je pense que c'est en effet une base de réflexion essentielle parce qu'il y a une partie du public qui est "perdue", je dirais. Enfin, on a l'impression qu'il est perdu puisqu'il n'est pas dans le soin, il n'est plus dans la prévention puisqu'il a déjà des comportements problématiques et des assuétudes importantes. A un moment donné, il faut essayer, ces personnes qui sont très vulnérables, très loin du soin, de pouvoir les remettre

dans un circuit de soins. C'est pour cela que cela me paraît important, en fait, de continuer ce travail et que ce projet puisse aboutir, surtout qu'il est spécifique au Namurois, puisque c'est un travail qui est fait par des associations namuroises pour les Namurois.

Donc là, je m'adresse plutôt à la majorité, je pense que ce serait important d'y mettre les moyens et de rentrer dans ce genre de processus, ce qui est, comme l'ont dit mes collègues, non seulement une autre valeur ajoutée pour la santé publique, mais aussi pour la sécurité.

Voilà. Je vous remercie.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Pierrard. Est-ce que personne ne souhaite la parole ?

Monsieur Di Bari, vous pouvez répondre alors, dans l'ordre que vous souhaitez.

M. L. Di Bari, Directeur de l'asbl Phénix:

Oui, je veux bien répondre parce qu'en fin de compte, je voudrais préciser quelque chose.

Même si j'ai dû vous présenter Phénix, c'est parce que c'était important pour moi de présenter l'asbl Phénix mais à la base, moi il m'a été proposé de parler de ce que peut faire Phénix au niveau de la prévention, ce n'était pas pour aborder la question de l'accompagnement des personnes toxicomanes, avec salle de consommation ou pas.

C'est pour cela que j'ai été un peu surpris et je me suis dit c'est comme cela que cela fonctionne, un sujet, mais on utilise ce sujet pour aborder d'autres points, mais ce n'est pas grave. C'est le jeu. Je voulais être sûr que vous ne me voyiez pas un peu perdu ou vouloir éviter le sujet. Non, je n'ai pas peur. Je ne veux pas éviter le sujet. Mais alors, il faut me le présenter dès le départ pour que je sois correct.

Parce que de toute manière, et cela a été le but dans ma présentation de la prévention, mais moi, j'ai la chance de ne pas devoir avoir cette censure. Moi, je me suis permis de vous dire ce que moi je vois sur plus de 30 ans de métier. Donc c'est à prendre ou à ne pas prendre. Si d'autres projets ont des outils en prévention plus pertinents, comme vous avez cité Infordrogue ou Prospective Jeunesse, ok, moi, je n'ai aucun souci.

Moi, je vous ai montré un projet, je vous ai dit ce que je propose, moi, vous prenez, vous ne prenez pas. Donc, vous voyez, je voulais être clair, je ne suis pas là avec la prétention de dire, moi je sais ce qu'il faut faire, pas du tout. Mais ne mélangeons pas.

Concernant les assuétudes, bien entendu, moi je veux bien, peut-être à un autre moment, qu'on discute de cette place, de ces personnes qui sont vraiment dans cette grande précarité, qui n'arrivent pas à Phénix. Mais bien sûr, je suis quelqu'un qui dit: "Il faut les aider aussi". Vous l'avez cité, et j'insiste là-dessus: je suis partenaire, dans cette réflexion, avec NES, avec Sésame, mais à une condition, et je l'ai dit clairement: si ensemble, on est quand même dans une vision et un objectif d'expérimenter, à un moment donné, l'abstinence pour que même ces personnes qui sont au fond du puits aient la possibilité et la chance aussi de pouvoir envisager une vie sans came. Je vous assure que mon expérience de 30 ans à Phénix, mon expérience de 10 années dans la consommation, le fait d'avoir rencontré des milliers et des milliers de toxicomanes, je vous assure, cette parole, il faut l'entendre aussi. Tous sont heureux aujourd'hui d'avoir pu expérimenter cette abstinence. Donc c'est cela que je prône, je ne veux faire de la rivalité avec personne, mais au moins être clair avec tout le monde.

Désolé. Cela va ? Vous êtes fâché après moi ?

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Di Bari. Est-ce que quelqu'un souhaite répliquer ? Ou est-ce que je peux... Oui, je vous en prie.

M. E. Cléda, Conseiller de l'Action sociale, Ecolo:

Oui, mon propos n'était pas de mettre en cause.

En fait, j'ai deux éléments dans votre réaction.

Nous, ce qu'on nous a présenté, c'est la question de la prévention assuétudes et pas spécifiquement la prévention à destination des publics jeunes.

Il est clair que les dispositifs de prévention sont de nature très différente, multiple et s'adressent à des situations très différentes. Je trouve vraiment intéressant ce que vous avez mis en place et proposé.

Notre propos était d'aborder d'autres aspects de la prévention. Il ne s'agissait pas de dire c'est l'un ou l'autre, mais je pense que c'est l'un et l'autre, et voir encore d'autres choses. et c'est bien cela l'enjeu: c'est d'amener de la complémentarité de ne pas voir les différences différentes approches, à la fois en prévention mais aussi en aide et en accompagnement, comme concurrentes mais comme complémentaires et adaptées à la diversité des profils et des parcours de vie des usagers et des utilisateurs de produits.

Phénix propose un chemin qui vise l'abstinence et c'est formidable et cela va être très utile et performant pour un très grand nombre d'usagers et d'autres services proposent d'autres chemins de consommation gérée. C'est aussi une manière qui fonctionne pour un certain nombre d'usagers.

Ce sont deux approches complémentaires. Je pense intéressant de pouvoir se dire que, y compris dans une logique de prévention, de prévention des dommages, ce qu'on appelle plutôt la prévention tertiaire, c'est-à-dire la prévention des risques lorsqu'on utilise un produit, il faut aussi aborder ces questions-là lorsqu'on aborde les questions de prévention.

Voilà. Donc je continue à dire que je trouve le travail de Phénix formidable et complémentaire aux autres acteurs qui sont présents sur la place Namur.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci beaucoup, Monsieur Cléda.

Je vais aussi vous demander peut-être d'applaudir Madame Bernard, puisque c'était aussi sa première intervention.

(Applaudissements dans l'assemblée).

Voilà. Je ne sais pas si quelqu'un souhaite encore prendre la parole, si je peux.

Oui. Excusez-moi, Madame.

Mme D. Klein, Présidente du CPAS:

Monsieur le Président,

Par rapport à l'intervention de Monsieur Di Bari, j'avais envie de remettre en contexte, parce que c'est vrai que c'est la prévention par rapport aux jeunes mais depuis le début que je suis ici, je parle d'un plan de prévention assuétudes et de détection précoce.

J'avais préparé un petit PowerPoint. Donc, si c'était possible que j'ai un peu la parole pour présenter dans quel cadre, on parle de prévention des assuétudes.

à Un PowerPoint est diffusé en séance.

Donc en fait, j'avais envie de commencer par quelques chiffres. J'avais demandé des chiffres Police et Sanctions Administratives, mais ils me sont arrivés un peu tard, donc je ne crois pas qu'on ait un slide sur le sujet, mais je vais les donner, même si, comme je dis, il n'y a pas besoin d'avoir beaucoup de chiffres, vous l'avez déjà dit vous-même, pour noter cela se voit, l'augmentation de la consommation dans nos rues.

Puisqu'on en a déjà un peu parlé ici, donc ce sont des données qui viennent de la Police de Namur, des données sur la période de 2015-2024.

Si on prend les infractions stup's, donc sur la Zone de Police Namur-Capital, on se rend compte (donc on est vraiment dans les stup's), on se rend compte qu'il y a une hausse qui est constante depuis 2015 et que, malheureusement, entre 2015 et 2024, l'augmentation constatée est de 190 %.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre faisant fonction:

Je vais juste intervenir, parce que je ne vais quand même pas laisser dire n'importe quoi avant qu'on ne puisse imaginer quoi que ce soit.

Oui, mais je tiens à le dire avant qu'on ne joue avec les chiffres.

Depuis 2015, il y a une prévention évidemment sur les assuétudes et une attention de plus en plus importante par rapport à la Police. Si le nombre augmente aussi considérablement, c'est parce que nous avons doublé les effectifs de Police, attachés à la prévention des assuétudes sur le territoire communal. Donc forcément, les interpellations policières sont beaucoup plus nombreuses.

Je ne dis pas pour autant qu'on a diminué ou qu'il n'y a pas de consommation, qu'il n'y a pas d'augmentation. Je tiens juste à relativiser les 192 %.

Mme D. Klein, Présidente du CPAS:

Madame la Bourgmestre fait très bien et c'est ce que j'allais dire juste après.

Donc effectivement et il y a notamment le projet Urban en 2022 où il y a une présence policière accrue sur le territoire et donc effectivement, c'est logique aussi. MC'est toujours la même chose, en matière de données policières, on ne sait jamais vraiment avoir une représentation exacte mais c'est un phénomène que l'on ne peut pas nier.

On revient là sur le dénombrement, on l'a déjà dit, on avait une augmentation de plus ou moins 8% entre le dénombrement de 2021 et 2024. On voit un peu des hausses à différents niveaux et notamment, ce que j'aime bien de noter, c'est qu'entre les deux dénombrements c'est que la part d'inconnus s'est fortement réduite, ce qui montre vraiment un investissement des travailleurs sociaux dans le dénombrement (donc vraiment savoir, une telle nuit d'octobre, combien de personnes se trouvaient en rue, dans des squats ou, le plus souvent, dans des institutions ou chez des tiers).

Ce qui m'avait toujours frappée, et j'ai insisté à l'époque, c'est: si on voit une augmentation, elle est toujours légère, donc les masses restent les mêmes et ce qui est toujours aussi préoccupant évidemment, c'est de se rendre compte qu'il y a trois personnes mal logées ou sans-chez-soi, qui souffrent de problèmes de santé en général. Donc vous voyez, on passe de 24% à 26,8%. Mais là où l'augmentation est la plus forte, c'est vraiment au niveau de la consommation des assuétudes. Là, on passe de 26,8% à 31,6%, donc d'un quart à un tiers et c'est vraiment l'augmentation la plus sensible; qui justifie notamment que l'on passe une partie de la soirée aujourd'hui sur cette problématique.

Cela, c'est quelque chose avec lequel, même si quand je suis allée à Terrebonne et Saint-Jérôme, c'est une pyramide qui a trouvé mon intérêt parce que, personnellement je ne la connaissais pas – et comme j'aurai encore l'occasion de le répéter, c'est déjà arrivé dans vos interventions – et ce qui me semble très important, c'est de travailler beaucoup plus ensemble, social et santé. On a l'habitude ici de travailler le social et le logement, et c'est tout à fait pertinent évidemment, avec des associations (je vais les citer, comme Phénix, Sésame et NES). Là, il y a un travail déjà entre social et santé mais je crois que cela devrait être pratiqué beaucoup plus largement qu'au niveau de seules trois associations.

Que nous montre la pyramide de Skyner? Donc de Skyner, c'est un psychologue qui travaille au niveau de la consommation de produits, que cela soit de l'alcool (et on a bien parlé de l'importance de l'alcool, souvent comme porte d'entrée) ou de drogues diverses. J'ai mis plusieurs pyramides, il y en aura même une troisième parce que soit il n'y a pas de pourcentages, soit il y a des pourcentages, ils sont un peu différents mais en fait c'est une catégorisation de 5 types de consommateurs.

Alors, en bas de la pyramide, on trouve un nombre, dans la population adulte, de personnes qui ne consomment pas, soit parce qu'ils n'ont peut-être pas encore commencé à consommer ou soit parce qu'ils sont devenus abstinents – on a déjà parlé un peu de l'abstinence – et puis on a une grosse partie de la population qui, heureusement, comme vous et moi, a une consommation qui peut être récréative, festive, conviviale, etc. Donc, on a une personne sur deux finalement, qui soit ne consomme pas, soit a une consommation qui n'est pas problématique. Donc, c'est non-usage ou usage. Et puis, plus on remonte, plus le tiers suivant

est assez intéressant, parce que là, on a une consommation qui pourrait être à risque. Finalement, parmi cette population-là, on ne sait pas très bien comment cela va évoluer. Soit finalement, cela va toujours rester une consommation parfois un peu excessive mais seulement avec des pics, donc ce n'est pas vraiment problématique, soit on bascule alors vers les deux types de consommation beaucoup plus problématiques, où on a une dépendance inquiétante, voire tout à fait forte.

Quand moi je parle de "prévention" et le travail ici des capsules, c'est vraiment pour l'ensemble de la population, qu'elle ne soit pas encore consommatrice mais qui risque peut-être de l'être (ce sera un modéré et tant mieux), soit cela va dévier vers quelque chose de plus inquiétant. Donc la prévention s'adresse à tout le monde.

Vous voyez dans les deux premiers usage là et le deuxième, voire parfois le troisième mais surtout dans le deuxième, on a une consommation modérée, parfois il y aura un excès ou l'autre mais là cela ne nécessite pas des soins ou des traitements. Si on pense à des jeunes, ce sera peut-être un éducateur un professeur ou un parent qui à un moment donné va poser en cadre en disant: "Attention". On a entendu un jeune qui disait que c'était dommage qu'on n'ait pas mis des limites. Cela peut être une intervention tout à fait ponctuelle d'un éducateur ou d'un parent avec un peu de bon sens.

Et puis, quand on arrive aux trois autres types d'usagers, on arrive vraiment alors à une problématique plutôt de soins et de traitements. Plus on avance, plus les soins seront spécialisés de psychiatres, etc.

Ici – malheureusement on ne voit pas toujours très bien – ce que je trouve intéressant, parce que c'est un travail que l'on pourrait faire, c'est un travail qui a été fait dans la région de Normandie et là, c'est uniquement l'alcool. Vous voyez qu'on arrive toujours plus ou moins à la moitié de la population qui a une consommation festive, etc., non problématique et puis, au-dessus, il y a la part de dépendance profonde de mémoire, qui est de 10%. Vous voyez qu'en fait là, ce sont des données de 2014, donc on peut moduler cette pyramide en fonction de données plus précises que l'on aurait, soit sur l'une ou l'autre substance, mais d'après nos données locales.

Ce que je voulais dire aussi, comme on l'a dit, il y a trois associations qui travaillent sur le terrain. Phénix dont on vous a longuement présenté le travail, il y a aussi Sésame qui fait plutôt de l'accompagnement individuel de traitement et puis, on a NES, que vous connaissez bien, qui est plus dans une approche de réduction des risques et qui est connue aussi pour le comptoir de l'échange et le ramassage des seringues.

C'est ce que je voulais expliquer (malheureusement je n'aurai pas toujours l'image), en revenant sur la pyramide de Skyner, c'est que finalement nos associations – à part ce dont on vous parle aujourd'hui et qui est tout à fait neuf, puisque cela date de la fin de la législature passée – c'est vraiment de la prévention large publique et ici plutôt spécialisée jeune. Sinon, nos deux autres associations, mais y compris Phénix, se trouve plutôt dans le 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} usage. Donc on est déjà plus dans les soins, la détection précoce et vraiment le soin, le traitement à la dépendance.

Tout simplement pour expliquer que finalement – et cela a été dit, je ne sais plus si c'était par Monsieur Cléda – qu'à Namur, jusqu'à présent, on était plus dans le traitement de la dépendance que vraiment dans la prévention.

J'en profite pour dire, et je trouvais cela intéressant, l'importance de la diversité des approches et l'importance aussi de la non-stigmatisation. C'est quelque chose que je trouve vraiment important.

Ce je voulais expliquer (je le ferai sans images), c'est que de ma réflexion à la fois sur l'absence de la prévention et sur le travail, dans le cadre du protocole de collaboration avec Terrebonne et par rapport aux données du dénombrement, la volonté est vraiment, - je l'ai tout de suite dit – de mettre un plan assuétudes, un rapprochement entre le social et la santé.

C'est compliqué, parce qu'au niveau santé, vous le savez bien, on n'a pas beaucoup de compétences, au niveau communal, donc j'ai un peu l'obligation de travailler avec d'autres niveaux de pouvoir, le niveau de pouvoir le plus proche étant la promotion. Ce que j'ai fait dans les mois écoulés, c'est que j'ai surtout fait un travail de prospection en rencontrant une série

d'acteurs et d'actrices de terrain, que ce soit le centre local de promotion de la santé, le réseau 107 et des médecins, comme le docteur Lafontaine, je crois qu'il est assez connu, qui a beaucoup travaillé avec la méthadone, mais aussi avec Adrien Dufour, le Directeur de la Clinique Saint-Luc-à-Bouges, mais aussi Monsieur Dognes, qui est le doyen de la faculté de médecine. Voilà, ce sont les premières approches que j'ai essayé de cerner.

Comme je l'ai dit, en avril dernier, on a signé un protocole de collaboration avec la UTE. Je me suis rendue là-bas au Québec. J'ai vu notamment le travail qui est fait par le Centre de prévention des assuétudes. On m'a beaucoup parlé aussi d'un autre outil, avec lequel j'aimerais bien travailler ici, avec les acteurs que je vais rencontrer, et qui s'appelle le DEPADO. C'est un outil de dépistage pour adolescents. C'est vraiment un questionnaire, là-bas au Québec (cela a été élaboré dans un centre universitaire, une université de médecine) et qui désormais est mis à la disposition des écoles, où il y a un référent assuétudes. Ce questionnaire permet de situer justement le degré de consommation et de voir si c'est un degré de consommation modéré, récréatif ou si on passe dans une consommation beaucoup plus problématique.

C'est de nouveau le type du 3^{ème} profil de consommateur et c'est le genre d'outil qui serait peut-être intéressant d'étudier chez nous. Je sais bien qu'en Suisse, ils l'utilisent aussi.

Avec mon bâton de pèlerin, que j'ai l'habitude d'utiliser, hier j'étais au cabinet Coppieters et j'en ai parlé, nous avons parlé aussi beaucoup de ce rapprochement social-santé et, comme j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de le dire, ce qui m'inspirait aussi au niveau de Terrebonne – et je reprends un petit peu les questions qui ont été posées précédemment – c'est vraiment que, dans leur expérience d'hébergement transitoire des sans-chez-soi, ils travaillent directement 4 dimensions: le social et le logement, comme nous, mais en plus, la santé et l'emploi.

Donc, on a travaillé au niveau du cabinet Coppieters et on a promis de se revoir. Comme je vous l'ai déjà dit, l'équipe de Terrebonne revient le 15 décembre. Nous avons convenu d'échanger nos expériences et nos pratiques. Il y aura un ou deux rendez-vous qui seront fixés, dans le cadre de cette nouvelle visite, avec le cabinet du ministre Coppieters.

Le 4 novembre – c'est prévu de longue date et cela ne me concerne pas uniquement – il y a une rencontre, entre le Collège communal et la Province et j'ai mis à l'ordre du jour aussi cette prévention des assuétudes et l'analyse de possibilités de co-construction de projets. Tout cela pour vous montrer qu'on essaie peu à peu de baliser le terrain et d'avoir un échéancier.

La dernière date sur laquelle j'aimerais bien attirer votre attention, c'est la plénière extraordinaire de la Plateforme namuroise du social. Donc c'est une plateforme qui existe depuis longtemps, qui réunit près de 150 associations, dont celles dont on a parlé longuement aujourd'hui et qui a l'habitude de faire une plénière. Elle sera un peu extraordinaire dans la mesure où on essaye, cette fois d'inviter – et c'est un moment de réseautage et d'échange d'expérience –, d'associer le secteur de la santé et donc les personnes précitées, comme le Doyen de la faculté de médecine de Namur ou Adrien Dufour, qui seront aussi présents ainsi que ceux de Terrebonne, vraiment pour avoir un échange et une tentative de rapprochement entre la santé et le social.

Je sais bien que Philippe Noël avait déjà initié le mouvement donc on va de nouveau taper sur le clou parce qu'on pense que c'est vraiment un outil, une façon de fonctionner dont on ne peut se priver vu les problèmes rencontrés actuellement.

Alors, "une politique globale concertée de prévention et de lutte contre les assuétudes": Monsieur Cléda et d'autres y ont déjà fait allusion. On n'a pas seulement l'intention de travailler au niveau de la prévention et du rapprochement social-santé, on vise vraiment une politique globale avec l'accord du Collège et de la Bourgmestre, donc qui partirait de cette prévention du travail social/santé mais jusqu'à une visée aussi, quand elle s'impose, de répression – on a parlé beaucoup de problèmes de violence aujourd'hui, de répression et de sanctions – avec la Police et le Parquet. Je crois que c'est Monsieur Di Bari qui y a fait allusion.

Le travail avait déjà été initié sous la précédente législature, où il y avait eu une rencontre dans le cadre du comité de pilotage du PSSP, qui avait été élargi alors à la thématique des assuétudes, le 8 mars 2024, où tous ces acteurs du social, de la santé, de la Police et du

Parquet avaient eu la possibilité d'échanger. C'est vraiment ce travail-là que l'on veut poursuivre avec, comme objectif final – et là je sais qu'il y a des fans – des protocoles de collaboration entre les différents acteurs et actrices à la fois de la prévention du social, de la santé, de la Police et du Parquet. C'est un travail qui va courir toute la législature.

On va peut-être passer encore cette dia-là. Alors, par rapport au travail qui a été fait en 2024: il y a eu un échange, une concrétisation bien précise puisqu'effectivement (Monsieur Di Bari y a fait allusion) Phénix travaille aussi dans le cadre des mesures judiciaires alternatives pour des personnes qui ont commis des infractions en matière d'assuétudes. Ces mesures de justice alternatives sont concluantes et c'est un exemple de collaboration importante entre le travail social, santé et aussi au niveau répression et sanctions, mais avec des mesures alternatives.

Je voulais juste préciser un peu la mise en contexte de ce travail très précieux qui sera fait avec ces capsules et que vous avez un peu anticipé dans vos questions, réflexions, etc.

Merci pour votre écoute. Je laisse la parole au Président.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Klein, pour cet exposé très intéressant. Monsieur Gérard d'abord a demandé la parole et puis ce sera Madame Karler.

M. Gérard, Conseiller de l'Action sociale MR:

Merci Monsieur le Président.

Merci Monsieur Di Bari pour votre exposé.

Merci Madame la Présidente du CPAS pour votre exposé également ,qui témoigne de l'ambition que vous avez en la matière et cette volonté de table ronde.

Si je peux juste amener peut-être une proposition, par rapport à l'expertise que vous allez aller chercher, c'est peut-être aussi de s'inspirer de l'exemple portugais qui, au niveau de l'Europe est peut-être le pays qui a eu les politiques les plus avant-gardistes en matière de lutte contre la toxicomanie et d'encadrement des assuétudes, avec une vision très sanitariste. de considérer que l'addiction est une maladie, qu'une maladie cela se guérit et donc d'orienter la prise en charge des toxicomanes vers un encadrement médical, tout en intégrant aussi la prévention des risques mais sans mettre en place, par exemple, les mécanismes de salle de consommation mais avec une vision beaucoup plus intégrée au système de santé du pays. Ils ont connu des excellents résultats, en tout cas pendant les 10-15 premières années de leur politique. Il y a une littérature sur le sujet qui est assez intéressante. Cela a été accompagné en tout cas par une vision de dépénalisation qui a ramené du tourisme de la drogue et puis voilà, les chiffres sont moins bons ces dernières années. Mais les 15 premières années des années 2000 du Portugal sont très inspirantes, en tout cas dans la ligne que vous essayez de défendre.

Voilà, c'était une proposition.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Gérard. Madame Karler ?

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

Oui, mais simplement une petite réaction par rapport à ce que vous venez de dire, Mme la Présidente.

D'abord, merci de nous avoir précisé un peu vos intentions, après nous avoir donné vos lignes théoriques et les enseignements que vous tirez de vos visites, etc.

Moi, je retiens deux choses.

C'est qu'aujourd'hui, vous vous engagez à l'élaboration d'un plan d'action qui mettra autour de la table toutes les parties prenantes, en l'occurrence les acteurs du social, de la santé, si j'ai bien compris, de l'emploi et du logement; vraiment 4 pôles d'acteurs que vous allez réunir.

Vous vous engagez à l'élaboration d'un plan d'action dans une dynamique d'approche globale et intégrée. Cela veut dire qu'aujourd'hui, j'entends que la majorité namuroise a bien fait le choix d'investir dans la lutte contre les assuétudes. Cela, c'est une promesse que vous nous faites ici et je trouve que c'est une excellente idée, par ailleurs.

Partant de cela, il ne faut pas omettre non plus – parce que quand je vous entends sur les alliances entre les acteurs du social et de la santé – que depuis des décennies, il existe des tas d'instances qui les réunissent déjà. Le Réseau 107 est le meilleur exemple, cela fait des années qu'il est en marche, qu'il est en place et que sa vocation première, c'est de réunir les acteurs de l'ambulatoire, issus du monde de la santé et du social et j'en passe. Donc il ne faut pas hésiter à se servir des instances déjà existantes pour enfin sceller des procédures. On a la chance, sur le terrain namurois, d'avoir une multitude d'acteurs et pas que trois. Il y a aussi tous nos hôpitaux qui sont disponibles sur le territoire, dont deux gros hôpitaux psychiatriques, dont un hôpital qui développe aussi une approche particulière en matière d'assuétudes. Donc franchement, ce sont tous des acteurs essentiels qui sont là et diverses instances qui sont bien existantes, pour parvenir à ce plan d'action.

On l'attendra avec impatience, et j'imagine que là, des moyens leur seront alors alloués.

Comme deuxième élément, au-delà de ce plan d'action qui serait le produit fini, je retiens aussi que le soutien apporté, notamment ici à l'asbl Phénix pour ses actions de prévention, est un soutien indéterminé, un soutien pérenne – c'est ce que j'ai compris, entendu, c'est là que je voudrais votre confirmation – d'autant plus que c'est une action qui est maintenant en marche depuis deux ans. J'entends qu'elle fonctionne et je n'en doute pas. Merci Monsieur Di Bari, pour cette présentation et pour avoir été le relais de cette action nouvelle sur le terrain namurois. Je ne doute pas que cette action est évaluée. Je ne doute pas qu'elle va remporter un franc succès et que c'est déjà le cas.

Donc est-ce que vous nous confirmez au jour d'aujourd'hui que ce soutien est bien pérenne à l'égard de cette action de prévention à Namur ?

Merci beaucoup.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Karler. Madame Klein, vous souhaitez confirmer ?

Mme D. Klein, Présidente du CPAS:

Je vais quand même un peu répondre, oui.

Monsieur Gérard,

Je suis toute ouïe, si je puis dire, ou toute prête à investiguer cette piste portugaise et donc à faire des recherches.

Madame Karler,

Vous avez déjà contribué à cette élaboration et cette gestation de ce plan global. Mais merci quand même pour votre appréciation. C'est sûr que les hôpitaux psychiatriques ne seront pas oubliés, le Réseau 107 non plus.

Donc peux confirmer que le soutien de la Ville aux associations assuétudes, Phénix, etc., cela a été assimilé à la grande précarité, donc malgré tous les efforts que la Ville doit faire, ce secteur-là a été préservé.

Merci.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Klein.

Je pense que nous pouvons, sauf si Monsieur Di Bari souhaite encore intervenir, sinon nous pouvons, je pense, vous libérer, sauf si vous avez envie de rester encore avec nous et profiter de la suite des débats.

Mais en tout cas, je vous félicite encore pour les 30 ans qui vont arriver et je pourrais presque espérer qu'on ne doive pas fêter les 60, qu'on n'en ait plus besoin.

Mais en tout cas, encore bravo pour votre investissement et pour tout ce que vous faites.

(Applaudissements dans l'assemblée).

3. Violences intrafamiliales

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

On peut passer au point 3, qui concerne les violences intrafamiliales.

Mme Klein, vous avez la parole.

Mme D. Klein, Présidente du CPAS:

Merci Monsieur le Président.

J'espère que le PowerPoint va arriver très rapidement.

Comme je le disais, c'est un petit point qui a été demandé quant à l'état d'avancement.

Une partie de l'exposé se trouvait déjà, pour 2024, dans le rapport des synergies. Donc ce qui a marqué l'année 2024, c'est effectivement l'ouverture officielle de l'Espace VIF, (Violence Intra-Familiales). C'est un projet qui était en gestation déjà depuis la précédente législature et même avant. Mais donc en mars 2024, il y a eu l'ouverture de l'Espace VIF, qui était destiné aux professionnels. C'était vraiment d'abord pour les professionnels et puis en septembre 2024, c'était l'ouverture pour les victimes.

Rappeler très rapidement le principe de l'Espace VIF: c'est vraiment de trouver, au même endroit, l'ensemble des services sociaux, santé, Police et un lien direct avec la Magistrature en charge au tribunal, au Parquet, pour que la personne, la victime, n'ait pas à répéter son histoire.

Donc, cela c'était en septembre 2024. Cette ouverture a été marquée par un colloque sur la question, afin de vraiment bien faire connaître le lancement de cet outil tout à fait novateur et rare aux différents partenaires.

En décembre 2024, signature de l'ordonnance 458 ter qui permettent de lever le secret professionnel et de judiciariser un dossier en cas de situation critique afin de lutter, par exemple, contre les féminicides puisque cet Espace VIF est quand même conçu pour les situations les plus graves.

C'est dommage qu'on n'ait pas le slide suivant, mais vous avez sur votre bureau toute une série de flyers et notamment ce flyer qui est le plus important sur l'Espace VIF, concernant ce numéro d'appel le 081/20.54.29, c'est le numéro de l'Espace VIF et ce numéro est accessible 24h sur 24, 7 jours sur 7 donc qu'il s'agisse d'un professionnel, d'un médecin qui s'inquiète pour la situation d'une patiente ou de la victime elle-même ou de son entourage, c'est vraiment tout à fait exceptionnel d'avoir dans une commune un service comme celui-là.

Il y a d'autres actions, comme toujours la participation à la campagne Ruban au Blanc autour du 25 novembre. Il y a eu des campagnes d'information, focus, affichage, etc., dont la thématique était "Cela commence comme cela". Et puis surtout, ce qui était précieux et qui a été réalisé l'année dernière, c'est une série de petites vidéos. Sachez que cette année-ci, on va justement travailler fortement à la diffusion de ces vidéos qui parlent aussi bien des violence psychologique, que du cyberharcèlement, de l'impact sur les enfants. Une fois que la personne a réalisé qu'elle était victime de violence, qu'elle a fait toutes les démarches et que cela conduit à une séparation, ce n'est pas encore tout à fait fini parce qu'on sait aussi que, dans les violences faites aux femmes, il y a encore 25% de violences qui sont commises par les ex-conjoints.

Juste quelques chiffres – je vous parle beaucoup de l'Espace VIF parce que c'est ce qui est le plus récent mais – il y a aussi tout le travail d'Une Rive à l'Autre, où là c'est un service qui s'occupe des violences intrafamiliales de façon plus large, qui concerne aussi les enfants et qui ne s'occupe pas de féminicide. Quand on est sur un féminicide, on sera à l'Espace VIF et pas à d'Une Rive à l'Autre.

Au point suivant, a commencé en 2024, tout un travail au niveau des formations, des formation du personnel de première ligne, qui se trouve soit à la Ville, soit au CPAS, soit dans les maisons

de quartier, soit au niveau des associations, donc formation en matière de violences intrafamiliales, les phénomènes d'emprise et la domination conjugale.

Donc cela c'était pour le travail initié en 2025, travail qui va évidemment se prolonger en 2025 et comme je vous l'ai déjà un petit peu dit, un des premiers objectifs ce sera vraiment (puisque l'on a eu ces clips qui ont été réalisés, qui sont vraiment touchants, on en avait vu un sur la violence faite aux enfants à la Commission) d'œuvrer à une diffusion large.

Là aussi, ils seront notamment projetés dans l'Espace citoyen et on essaiera aussi de diffuser beaucoup plus largement sur les réseaux sociaux. Là aussi, on compte sur vous: partager ce genre de clips, vous contribuer à la prévention et la détection des violences.

Vous avez déjà vu, c'était une très chouette campagne avec ces gros cubes qui se trouvent dans l'espace public, que vous retrouverez cette année-ci. Ce qui était très précieux aussi, c'est le flochage des bus TEC avec, en gros, ce numéro de l'Espace VIF. On continuera la distribution des pin's et rubans blancs sur les marchés. D'ailleurs, c'est le 22 novembre à Jambes et le 27 novembre sur le marché de Namur et vous êtes tout à fait invités à venir faire une distribution avec nous.

On vous a mis d'autres flyers sur vos bancs. Il y a ceci, Read the Science, et vraiment cela c'est un autocollant que vous avez peut-être déjà vu. On fera de nouveau une campagne de collage, si je puis dire, dans les magasins, dans les cabines d'essayage, dans les WC publics ou de magasins ou de bistrot, etc. vraiment avec une information. Cela avait été mené par les Sœurs Optimistes qui font partie de la plateforme Namur'Elles. Effectivement, c'est toujours un travail à recommencer de sensibilisation.

Vous trouverez aussi, cela c'est le petit flyer d'Une Rive à l'Autre, avec toujours des indications sur le phénomène de violence et aussi tous les acteurs qui peuvent intervenir.

Encore plus (cela c'est vraiment tout à fait didactique) c'est le violentomètre qui a été réalisé par la Province (c'est pour vous dire qu'on travaille toujours en synergie). Ce sont quelques petites questions, quelques petits signes qui permettent à chaque personne qui se dit "Mais là est-ce que c'est vraiment de l'amour ou c'est un petit peu plus que cela, cela devient du contrôle et des phénomènes d'emprise?". Voilà, c'est quelques questions qui permettent vraiment de se situer dans sa relation de couple, "Est-ce que c'est une relation de couple saine ou est-ce qu'il y a quelques indices préoccupants?".

On peut passer à la suivante. J'ai parlé de l'Espace citoyen. J'aimerais bien intensifier aussi la sensibilisation et l'information au niveau des maisons de quartier, avec une diffusion des petites vidéos, qu'on n'aura pas vues, mais qui permettent un peu comme pour les assuétudes, un travail au niveau de l'expression, un groupe de paroles, un échange, avec des personnes comme de Durala ou de l'Espace VIF, qui sont formées et prêtes à réagir à ces paroles de jeunes ou de moins jeunes.

Il y aura toujours la formation du personnel de première ligne.

On peut passer aux projets de 2026, qui seront évidemment dans la prolongation.

Ce que j'ai oublié de dire, c'est qu'en 2025, il y aura aussi une conférence avec des acteurs et actrices sur les questions des violences, mais on vous en reparlera plus tard.

Dans les projets 2026, j'aimerais attirer l'attention sur les démarches que l'on fait vis-à-vis de la Région wallonne pour avoir des moyens structurels. J'ai parlé de l'Espace VIF et d'Une Rive à l'Autre qui sont financés essentiellement par des fonds propres.

Ici, l'idée c'est que d'Une Rive à l'Autre, s'intègre dans la politique de la Région wallonne, des services ambulatoires de lutte contre les violences, ce qui permettra d'avoir des soutiens financiers structurels mais aussi de s'intégrer dans un dispositif, qui existe sur toute la région wallonne. Je crois que c'est important d'avoir cet échange, que ce ne soit pas un service uniquement namurois mais qu'il y ait l'occasion de discuter de ces problématiques-là avec des associations. qui même travaillent à d'autres endroits de Wallonie.

Et c'est la même chose, on travaille avec la Province sur l'Espace VIF et d'avoir une reconnaissance, dans le cadre du dispositif interdisciplinaire provincial, sur le modèle d'IVICO, dispositif interdisciplinaire de lutte contre les violences dans le couple. Là, c'est l'enjeu des soutiens structurels.

Alors, peut-être un petit point sur les "safe places" qui ont été lancées aussi à la fin de l'année dernière. Là aussi, vous avez la liste des "safe places". Alors, qu'est-ce qu'une "safe place" ? C'est un endroit dans la ville, où il y a du personnel formé à accueillir une personne qui, dans la cité, se sentirait menacée, harcelée et qui chercherait un endroit de refuge. Donc vous avez la liste là. L'enjeu, c'est évidemment de poursuivre le nombre d'endroits où on peut trouver refuge et surtout de travailler sur la communication. Il y a eu une conférence de presse et il y a eu un bon retour presse, mais de nouveau, je crois qu'il faut réinsister pour faire connaître ce dispositif qui est assez unique au niveau d'une ville.

Je crois que j'ai plus ou moins terminé, mais je reste à votre disposition pour vos questions.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame la Présidente.

Mme C. Quintero-Pacanchique, Conseillère communale Ecolo:

Merci.

Alors, Madame la Bourgmestre,

Madame et Monsieur membres du Conseil,

Les violences intrafamiliales demeurent une préoccupation majeure qui touche l'ensemble de notre société. Les chiffres sont éloquentes et alarmants. Environ 2 femmes meurent chaque mois en Belgique sous les coups de leurs partenaires ou ex-partenaire. Selon l'Institut pour l'Egalité des femmes et des hommes, 1,3% de la population des 18-74 ans a été victime de violences conjugales au cours de l'année étudiée. C'est plus de 95.000 personnes. Et 1,1% des personnes de plus de 15 ans ont subi des violences intrafamiliales.

Alors ces chiffres datent de l'étude de 2015.

Une autre étude est attendue en 2026, par le même organisme et selon les échos des associations, il se peut que malheureusement ces chiffres soient beaucoup plus élevés aujourd'hui.

Alors au-delà des aspects sécuritaires, que Madame Klein vient d'expliquer, et d'accompagnement des victimes, qui existent maintenant, heureusement, sur les territoires namurois, la question du logement constitue un obstacle majeur et souvent méconnue, pour les femmes souhaitant quitter un conjoint violent.

L'étude de l'IEFH révèle que 91% des actes de violence intrafamiliale ont lieu au domicile, transformant ce qui devrait être un lieu de sécurité en prison pour les victimes. De nombreuses victimes se retrouvent alors face à un dilemme impossible. La pénurie de logements abordables rend la recherche de nouveaux foyers très difficile, voire impossible. Les loyers du privé sont hors de portée pour des personnes souvent dépendantes économiquement. Dans le cas d'un logement social, beaucoup de femmes risquent de le perdre si le bail est au nom du conjoint.

Ce manque d'alternatives crée un véritable piège qui pousse certaines victimes à rester dans un environnement dangereux.

Des mesures concrètes ont été prises au niveau régional. À Bruxelles, par contre, depuis 2025, 3% des logements sociaux sont réservés aux victimes de violences intrafamiliales et cela va être porté à 6% dès 2027.

En Wallonie, depuis le 1^{er} avril 2024, les victimes peuvent obtenir des points de priorité pour l'accès à un logement social.

Alors on parle souvent des violences physiques, psychologiques ou sexuelles, mais il existe une forme de violence plus discrète et trop souvent négligée. Il s'agit des violences économiques. Elles se traduisent par un contrôle financier, exercé par le partenaire. C'est refus

d'accès aux comptes bancaires, confiscation du salaire ou encore appropriation exclusive des ressources du ménage.

Je souhaite également rappeler qu'en Belgique, une famille sur dix est monoparentale et dans huit cas sur dix, c'est la mère qui en assume la charge. Ce statut accroît donc fortement la vulnérabilité économique, surtout après une rupture conjugale.

C'est dans ce contexte, en 2024, lors de la conférence interministérielle Droits des femmes, CIM (Cinquième Conférence Interministérielle), l'ensemble des Ministres compétents des différents niveaux de pouvoir en Belgique, se sont engagés à mettre en oeuvre le Pack Nouveau Départ, une mesure coordonnée visant à soutenir les victimes de violences conjugales souhaitant quitter leur agresseur.

Alors ce Pack prévoit notamment quatre choses;

- une aide financière d'urgence qui sert à payer les frais de garantie locative, le premier loyer, le déménagement, les frais juridiques;
- un accompagnement juridique et psychologique renforcé;
- une protection administrative et physique accrue;
- des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et le relogement.

Un an et demi, malheureusement, après cette annonce, la mise en oeuvre du Pack Nouveau Départ reste inexistante. Aucun ministre, y compris le nouveau Ministre francophone des Droits des Femmes, Yves Coppieters, qui le cite beaucoup dans ses communications, n'est intervenu pour y remédier.

Alors Namur, en tant que Capitale wallonne, ne pourrait-elle pas jouer un rôle moteur dans son application concrète ?

Il est également préoccupant de constater qu'un quart des victimes ne recherchent aucune aide, par crainte, honte, stigmatisation ou parce qu'elles ne croient pas que cela pourrait les aider.

Alors voici mes différentes questions.

À l'instar de Bruxelles, est-il envisagé de créer une réserve de logement prioritaire pour les victimes de violences intrafamiliales dans le parc social communal ?

Une convention avec l'agence immobilière sociale Gestion du logement Namur peut-elle être établie pour faciliter l'accès des victimes au logement ?

Des garanties locatives communales peuvent être mises en place pour aider les victimes à accéder au marché locatif privé ?

La Ville envisage-t-elle de mettre en oeuvre ou de soutenir localement les mesures inspirées du Pack Nouveau Départ ?

Est-ce que la commune sensibilise ses services, c'est-à-dire le CPAS, les services sociaux et de Police, aux violences économiques pour qu'elles soit plus facilement identifiées et reconnues comme telles. Sinon, est-il prévu de le faire ?

Merci beaucoup.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je vous remercie Madame Quintero.

Madame Linsmeau, vous avez souhaité prendre la parole.

Mme S. Linsmeau, Conseillère communale Ecolo:

Oui, merci.

Madame la Bourgmestre,

Madame et Monsieur les membres du Conseil,

Chers Collègues,

D'abord je tiens vraiment à vous exprimer toute ma reconnaissance pour le travail de lutte contre les violences sur le territoire namurois.

Je voulais aussi attirer l'attention sur un phénomène qu'on constate depuis quelques années et qui prend de l'ampleur: c'est l'influence croissante des contenus masculinistes et misogynes, que l'on voit sur les réseaux sociaux. Ces contenus sont largement diffusés sur les plateformes comme TikTok, YouTube ou Instagram et touchent un public de plus en plus jeune, y compris des adolescents à peine sortis de l'enfance.

Une enquête menée par la RTBF, qui s'appelle "Sur TikTok, le masculinisme à portée de scroll" a simulé des profils d'adolescents intéressés par la musculation. Résultat, après seulement 10 minutes de navigation sur le fil "pour toi" de TikTok, les jeunes étaient exposés à des vidéos véhiculant des discours masculinistes. Exaltation de la domination masculine, dénigrement des femmes, banalisation des violences de genre.

D'autres études, comme celle de l'University College of London, montrent que l'algorithme de TikTok peut faire passer la part de contenu misogyne de 13 à 50% en seulement 5 jours, pour un adolescent exposé quotidiennement à la plateforme. Je trouve ces chiffres alarmants. Les constats de terrain confirment cette tendance.

En 2024, plusieurs reportages de la RTBF et de la Libre Belgique ont relayé les inquiétudes d'enseignants belge. Des élèves tiennent désormais en classe des propos sexistes, clairement influencés par le discours qu'ils consomment en ligne. De plus en plus de jeunes adhèrent à une vision rétrograde du rôle des genres et vouent une véritable admiration à certains influenceurs masculinistes.

Ce phénomène contribue à banaliser le sexisme et alimente des comportements irrespectueux, voire violents, envers les filles et les femmes. Il constitue un terreau fertile pour les violences de genre à venir et menace directement les progrès réalisés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Alors voici mes questions.

Quelles actions de sensibilisation et d'éducation sont actuellement menées dans les écoles de la commune, sur des sujets comme l'égalité des genres, le respect, le consentement et la déconstruction des stéréotypes sexistes ?

La commune envisage-t-elle de former les animateurs de centres de jeunes, de maisons de jeunes et des enseignants à repérer et déconstruire les discours masculinistes et sexistes ?

Toutes ces problématiques sont profondément liées. Les violences d'aujourd'hui naissent souvent des stéréotypes d'hier. En informant et en éduquant nos jeunes dès aujourd'hui, nous contribuons à prévenir les violences de demain.

Merci.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je vous remercie, Madame Linsmeau.

Madame Delvaux a souhaité prendre la parole, je vous en prie.

Mme V. Delvaux, Conseillère communale Les Engagés:

Je serai brève, ne vous inquiétez pas.

Voilà, moi je n'ai pas spécialement de questions à poser, mais je voudrais en tout cas adresser des remerciements et un grand bravo.

Monsieur le Président,

Madame le Bourgmestre,

Mesdames, Messieurs les Echevins,

Madame la Président du CPAS,

Chers Collègues,

J'aimerais adresser toutes mes félicitations pour l'inauguration de l'Espace VIF et le travail remarquable qui est réalisé depuis 2024.

Il est particulièrement appréciable de constater qu'il s'agit d'un dispositif pensé de manière transversale et pluridisciplinaire, où chaque acteur (santé, Police, Parquet) connaît son rôle avec précision et agit en complémentarité.

La collaboration entre la Ville et la Province est exemplaire, tout comme celle entre la Ville et le CPAS, notamment dans le cadre des permanences et de l'évaluation de la dangerosité des cas. Cela démontre qu'ensemble, des institutions peuvent se coordonner efficacement pour répondre aux situations graves et complexes.

L'Espace VIF permet d'apporter une réponse globale aux victimes et assure la sécurité de celles-ci. L'ordonnance 458 ter renforce encore cette protection en permettant une intervention rapide en cas de danger critique, notamment pour lutter contre les violences conjugales et les féminicides.

La prévention est également un pilier fondamental. Les formations pour le personnel de proximité, les campagnes de sensibilisation, comme ce qu'on a vu "(Cela commence comme cela" et maintenant "En lumière"), permettent d'aider à repérer les premières violences et d'encourager les victimes à demander de l'aide.

Le réseau Safe Place offre des points de contact sûrs, facilitant le premier pas vers le soutien.

Je souhaite également souligner l'importance des visuels accessibles, que Madame la Président du CPAS nous a montré et qui se trouvent sur nos bureaux. Ils renforcent l'accès à l'information pour toutes et tous et témoignent d'un véritable souci d'inclusion.

Depuis le début, nos élus ont soutenu le projet de la création de l'Espace VIF, tant à la Ville qu'à la Province. Développer ce projet essentiel, c'est investir dans la protection, la résilience et l'accompagnement de nos concitoyens, tout en rendant l'aide sociale plus efficace et plus humaine.

Je vous remercie.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je vous remercie Madame Delvaux.

Il est minuit, je dois vous demander si on continue?

(Rires dans l'assemblée).

Monsieur Simon, vous avez la parole.

M. A. Simon, Conseiller communal PTB:

Merci Monsieur le Président.

Ma question sera très brève. Je découvre avec un grand plaisir l'existence de ces espaces "safe", que je trouve être un grand pas dans la bonne direction.

Simple question, parce que les horaires ne sont pas précisés sur le PowerPoint que vous nous avez présenté.

Je me demandais quels étaient les horaires d'ouverture de ces espaces safe? Imaginons que l'espace safe ferme à 16h ou à 18h dans la gare des bus alors qu'elle est encore là jusqu'à 22h et qu'il y a encore des gens qui peuvent avoir des situations problématiques jusqu'à ce moment-là. Je me demandais si, du coup, ce qui restait était l'Espace VIF ou si ces espaces restaient ouverts jusqu'aux moments où l'espace public était fermé à tous les citoyens?

Merci beaucoup.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Simon. Je pense que je peux donner la parole à Madame Klein.

Mme D. Klein, Présidente du CPAS:

Merci beaucoup Monsieur le Président et merci aux Conseillers et Conseillères pour leur intérêt. Je veux remercier aussi, Madame Delvaux, pour le soutien et l'enthousiasme par rapport à nos projets.

Effectivement, ce qui est important, c'est ce protocole d'accord et de continuité d'accompagnement des victimes qui permet effectivement de passer du social, santé, etc., jusqu'au Parquet. On y est arrivé par toute une série de conventions et c'est vraiment un modèle qu'on aimerait bien reproduire au niveau des assuétudes, qui nous a inspirés.

Alors, Madame Quintero, je vais évidemment répondre dans le cadre très modeste de mes compétences. Donc, effectivement, au niveau logement, cela dépasse un peu ma compétence.

Vous l'avez dit, il y a déjà un système de priorité au niveau des sociétés de logement, au niveau wallon. S'inspiré du modèle bruxellois, pourquoi pas, mais effectivement, ce n'est pas moi qui vais régler ce problème-là.

Alors, pour les familles monoparentales et les femmes qui sont en violences économiques avec la difficulté de quitter un conjoint, quand on n'a pas les moyens, il y a quand même tout un travail qui est fait au niveau du CPAS. C'était une de vos questions. Effectivement, depuis quelques années, il y a un référent violences dans les CPAS et donc il y a un beau travail de synergie Espace VIF/Ville puisque, si ce numéro de téléphone fonctionne 24 heures sur 24, c'est notamment grâce au dispositif d'urgence sociale qui prend les appels le soir et la nuit et personnel qui a évidemment été formé.

Je crois que pour une femme qui a des problèmes de logement (on ne va pas refaire tout le débat mais), le CPAS peut donner une garantie locative à une femme qui voudrait quitter son conjoint, comme pour quelqu'un d'autre. C'est quand même un dispositif qui existe.

Je voulais vous signaler: familles monoparentales, j'en profite pour mettre en évidence aussi un autre petit papier que vous avez sur votre bureau, puisque le Salon des familles monoparentales se tiendra ce samedi 11 octobre, au Cap-Nord, de 13 à 17 heures. Il y a aussi un volet juridique donc, c'est aussi une question qui peut être abordée là-bas.

Madame Linsmeau,

Je partage toute votre inquiétude et votre préoccupation.

Quelques petits éléments de réponse.

C'est vrai que vous savez qu'il y a un Plan Mix'Cité ici à Namur et on est très fiers parce qu'on est aussi la seule Ville, au niveau wallon à en avoir un. Je sais bien qu'il existe des choses à Bruxelles. Dans ce cadre Mix'Cité, il y a déjà eu – et c'est quelque chose qu'on peut poursuivre – des formations au sexisme, c'est quelque chose qui va se poursuivre.

Comme je vous en ai déjà parlé, les maisons de quartier, je trouve que c'est vraiment des endroits très privilégiés pour faire du travail de prévention. Je vous l'ai dit, on va travailler sur la thématique, cette année-ci avec les vidéos, mais on pourrait très bien continuer à travailler sur le sexisme aussi dans ces endroits-là.

J'ai été un peu vite parce que le temps passe, mais le 24 novembre, on fait une conférence et c'est plutôt sur les violences invisibilisées et on a plusieurs associations. dont les Merveilleuses. Les Merveilleuses travaillent beaucoup avec les familles monoparentales et tout ce qui est parfois, comment je vais dire, le problème de la garde des enfants, dans le cadre de divorces très difficiles. Il y a aussi le GAMS, pour plutôt les mutilations génitales et alors le CVFE, plutôt pour les violences sous soumission chimique, donc plutôt le viol sous effet de la drogue. Voilà, c'est "Les violences invisibilisées, parlons-en". C'est une thématique qu'on a choisie cette année-ci, mais pourquoi pas l'année prochaine travailler sur sexisme et masculinisme.

Effectivement je crois que c'est vraiment un danger que la prolifération de ce type de discours.

Monsieur Simon,

Merci pour votre enthousiasme pour les safe place qui effectivement fonctionnent dans le cadre de leurs heures d'ouverture mais il y a quand même, là-dedans, les TEC où là c'est quand même des ouvertures qui sont assez longues. Il y a aussi le caméo qui fonctionne le soir, voilà, sinon il y a Célestine, le Delta et l'avantage du Delta c'est que c'est aussi le week-end, parfois en soirée, donc c'est quand même des endroits précieux.

Merci beaucoup pour votre intérêt.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Un grand merci à vous, Madame Klein. Est-ce que quelqu'un souhaite, Madame Quintero ?

Mme C. Quintero-Pacanchique, Conseillère communale, Ecolo:

Oui, merci beaucoup.

Par contre, je suis un peu confuse.

Le premier point de cette assemblée, c'était les synergies Ville et CPAS. Il y a différents services qui parlent du logement, que ce soit Ville ou CPAS, via la Cohésion sociale ou via le CPAS, où vous avez les compétences. Je suis un peu surprise, comme vous dites, que "le logement, cela ne vous concerne pas trop".

Alors j'ai mal compris, et tant mieux.

Mais ce sont des choses importantes où on ne lit pas assez que les victimes de violences intrafamiliales ont du mal à quitter un logement et en trouver un autre et qu'il faut se saisir de cette problématique-là et la visibiliser.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Quintero. Madame Linsmeau.

Mme S. Linsmeau, Conseillère communale, Ecolo:

Oui, merci d'avoir saisi la balle au bond.

J'espère qu'effectivement cette problématique sera mise à l'ordre du jour l'année prochaine et bien comprise dans le continuum de la violence, qui passe une étape à chaque fois. On est bien là dans le cadre de la prévention.

J'avais une info à vous partager, ou en partager aux équipes en tout cas: il y a une conférence qui aura lieu au Delta le 19 novembre, et justement organisée par le CVFE et son projet, Crush Project, qui s'appelle "Les jeunes face au discours masculiniste" et qui est à destination des professionnels de l'aide à la jeunesse, de l'enseignement et de l'éducation.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je vous remercie.

Madame Delvaux? Monsieur Simon ? Non.

Je pense, Chers collègues, que je vais vous remercier pour cette longue séance, mais fructueuse et intéressante, et vous souhaiter une excellente nuit, un très bon retour et à mardi proche.

Je voudrais évidemment remercier les Conseillers du CPAS. Je ne vous vois pas, parce que j'ai évidemment mon cher ami Tanguy qui est devant moi et qui prend pas mal de place.

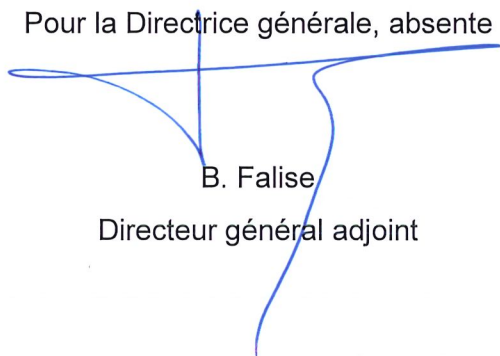
(Rires dans l'assemblée).

Merci pour votre présence. Merci pour votre participation et pour votre travail tout au long de l'année. C'est remarquable ce que vous faites et c'est très important évidemment.

Merci beaucoup.

La séance est levée à 00h13.

Pour la Directrice générale, absente

A blue ink signature consisting of a horizontal line with a large loop on the left and a vertical line extending downwards from the center.

B. Falise

Directeur général adjoint

La Bourgmestre faisant fonction,

A blue ink signature featuring a large, circular loop on the left and a series of smaller loops and strokes extending to the right.

Ch. Bazelaire

Le Directeur général du CPAS,

A blue ink signature with a large, sweeping loop on the left and a horizontal line extending to the right, ending in a small vertical stroke.

A. Sorée

La Présidente du CPAS en charge de la
Cohésion sociale,

A blue ink signature with a large, stylized 'D' followed by several loops and a horizontal line at the end.

D. Klein